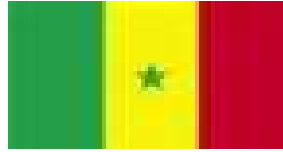


RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
(MEDD)

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE
L'ÉCONOMIE MARITIME
(MPEM)

Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal (SENRM)
(P175915)

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)



RAPPORT FINAL

MARS 2022

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	0
1.1. CONTEXTE DU PROJET.....	0
1.2. DESCRIPTION DU PROJET.....	1
1.2.1. <i>Objectif de développement du projet.....</i>	1
1.2.2. <i>Composantes du projet.....</i>	1
1.3. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET.....	3
1.3.1. <i>Caractéristiques des sites potentiels susceptibles d'accueillir les aménagements à réaliser pour le volet pêche et aquaculture.....</i>	5
1.3.2. <i>Caractéristiques des sites potentiels susceptibles d'accueillir les aménagements à réaliser pour le volet Foresterie.....</i>	8
1.4. CADRE POLITIQUE, LÉGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	11
1.4.1. <i>Cadre réglementaire nationale.....</i>	11
1.4.2. <i>Norme n°10 du CES de la Banque mondiale.....</i>	12
1.4.3. <i>Convergences et divergences des réglementations.....</i>	13
1.5. PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET.....	14
1.5.1. <i>Impacts potentiels sur les biens et sur les sources de revenus.....</i>	14
1.5.2. <i>Impacts potentiels sur les communautés locales en termes de restriction d'accès aux ressources naturelles.....</i>	14
1.5.3. <i>Autres impacts susceptibles d'être engendrés par la réinstallation et les restrictions d'accès.....</i>	15
1.6. OBJECTIF DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP).....	16
1.6.1. <i>Méthodologie suivie lors de la préparation du PMPP.....</i>	17
1.6.2. <i>Outils méthodologiques.....</i>	17
2. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET.....	18
2.1. CONSULTATIONS MENÉES PAR LE PROJET ANTÉRIEUREMENT À LA PRÉPARATION DU PMPP.....	18
2.2. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE LA PRÉPARATION DU PMPP.....	18
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTE.....	19
3.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....	19
3.2. RAPPEL DE LA NOTION DE PARTIE PRENANTE.....	19
3.3. LISTE DES PARTIES PRENANTES AU PGRN (SENRM).....	19
3.4. SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES.....	30
4. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	36
4.1. ANALYSE DU NIVEAU D'INTÉRÊT ET DE POUVOIR DES PARTIES PRENANTES.....	36
4.2. ANALYSE DU NIVEAU D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES.....	40
5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	58
5.1. OBJECTIFS ET CALENDRIER DU PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	58
5.1.1. <i>Objectif général.....</i>	58
5.1.2. <i>Objectifs spécifiques.....</i>	58
5.2. STRATÉGIE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION.....	58
5.2.1. <i>Objectifs et principes directeurs.....</i>	58
5.2.2. <i>Cadre organisationnel et responsabilités.....</i>	59
5.3. AXES STRATÉGIQUES DE COMMUNICATION.....	62
5.4. STRATÉGIE DE CONSULTATION.....	63
5.4.1. <i>Méthodes, outils et techniques d'engagement des parties prenantes.....</i>	63
5.4.2. <i>Assemblées avec les communautés.....</i>	63
5.4.3. <i>Groupes focus.....</i>	64
5.4.4. <i>Consultations ciblées.....</i>	64
5.4.5. <i>Entretiens individuels.....</i>	65

5.4.6	<i>Médias de masse</i>	65
5.4.7	<i>Technologie de l'information et de la communication</i>	66
5.4.8	<i>Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes</i>	66
5.5.	STRATÉGIE POUR LA PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNÉRABLES.....	75
6.	MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	76
6.1.	OBJECTIF DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	76
6.2.	EXIGENCES ET PRINCIPES CLEFS DU MGP.....	77
6.3.	PARTAGE ET ACCÈS À L'INFORMATION.....	78
6.4.	PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES.....	78
6.4.1	<i>Enregistrement des plaintes</i>	78
6.4.2	<i>Triage des plaintes et doléances</i>	79
6.4.3	<i>Règlement à l'amiable des plaintes « générales »</i>	80
6.4.4	<i>Recours juridique</i>	83
6.4.5	<i>Gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS</i>	85
6.4.6	<i>Fermeture de la plainte</i>	87
6.4.7	<i>Délais de traitement des plaintes « générales »</i>	87
6.4.8	<i>Mise en œuvre et suivi des mesures convenues</i>	88
6.4.9	<i>Gestion des feedbacks</i>	88
6.4.10	<i>Suivi des plaintes</i>	89
6.4.11	<i>Rôles des entités en charge de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi du MGP</i>	89
7.	RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	91
7.1.	CONFIRMATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN BUDGET SUFFISANT POUR LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	91
7.2.	ORGANES ET PERSONNES EN CHARGE DU PMPP.....	94
7.2.1.	<i>Entité de coordination et de mise en œuvre</i>	94
7.2.2.	<i>Entité d'appui à la mise en œuvre</i>	94
7.2.3.	<i>Fonctions de gestion et responsabilités</i>	94
8.	SUIVI ET RAPPORTS	96
9.	CALENDRIERS, EXAMEN DES COMMENTAIRES ET PHASES ULTERIEURES	98
9.1.	CALENDRIERS.....	98
9.2.	EXAMEN DES COMMENTAIRES.....	98
9.3.	PHASES ULTÉRIEURES DU PROJET.....	98
	ANNEXE	99
	ANNEXE 1 : COMPTE RENDU CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	100
	ANNEXE 2 : QUELQUES COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE LA PRÉPARATION DU PMPP	110
	ANNEXE 3 : QUELQUES PROCES VERBEAUX DE CONSULTATIONS	138
	ANNEXE 4 : QUELQUES LISTES ET FEUILLES DE PRÉSENCE DES CONSULTATIONS	151
	ANNEXE 5 : QUELQUES LISTES DES PERSONNES RENCONTREES	152
	ANNEXE 6 : QUELQUES ILLUSTRATIONS DES RENCONTRES DE CONSULTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES.	
	157	
	ANNEXE 7 : SYNTHÈSE DES AVIS DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROJET	160
	ANNEXE 8 : MODÈLE JOURNAL DE CONSULTATION	162
	ANNEXE 9 : MODÈLE DE RAPPORT DE CONSULTATION	163
	ANNEXE 10 : FORMULAIRE DE FEEDBACK	164
	ANNEXE 11 : FORMULAIRE BOITE À QUESTION	165
	ANNEXE 12 : REGISTRE DE PLAINTE	165

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: COMPOSANTES ET ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU PROJET.....	1
TABLEAU 2: ACTIVITÉS PRÉVUES ET SITES POTENTIELS D'INTERVENTION.....	3
TABLEAU 3: PROFIL DE QUELQUES SITES POTENTIELS.....	6
TABLEAU 5 : CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE SÉNÉGALAIS DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....	11
TABLEAU 6: PRINCIPALES EXIGENCES DE LA NES N°10 SUR LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES.....	12
TABLEAU 7: LISTE DES PARTIES PRENANTES, ENTITÉS CONSTITUTIVES ET CATÉGORIES D'APPARTENANCE.....	21
TABLEAU 8: SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES.....	31
TABLEAU 9: ANALYSE DU NIVEAU D'INTÉRÊT ET DE POUVOIR DES PARTIES PRENANTES.....	37
TABLEAU 10: NIVEAU D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES.....	41
TABLEAU 11: AXES STRATÉGIQUES DE COMMUNICATION.....	62
TABLEAU 12: STRATÉGIE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	68
TABLEAU 13: MESURES DE PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNÉRABLES.....	75
TABLEAU 15: DÉLAIS MAXIMUM DE TRAITEMENT DES PLAINTES.....	88
TABLEAU 16: RÔLES DES ENTITÉS EN CHARGE DE LA PRÉPARATION, DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DU MGP.....	89
TABLEAU 14: ANALYSE DU BUDGET ET RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE.....	92
TABLEAU 18: ETENDUE DES CONSULTATIONS.....	101
TABLEAU 19: STATISTIQUES DES RENCONTRE DE CONSULTATION SELON LES SECTEUR D'ACTIVITÉS.....	108
TABLEAU 20: STATISTIQUES DES CONSULTATIONS SELON LE SEXE.....	109
TABLEAU 21: STATISTIQUES DES CONSULTATIONS SELON LE SEXE ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉS.....	109
TABLEAU 22: COMPTES RENDUS CONSULTATIONS.....	110
TABLEAU 23: SYNTHÈSE DES AVIS DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROJET.....	160
TABLEAU 24 : REGISTRE DES RÉCLAMATIONS EXCLUANT LES PLAINTES LIÉES AUX EAS/HS.....	166

Liste des cartes

CARTE 1: ZONES D'INTERVENTION POTENTIELLE DU PROJET SECTEUR PÊCHES ET AQUACULTURE	4
CARTE 2: ZONES D'INTERVENTION POTENTIELLE DU PROJET SECTEUR FORESTIER	5

Liste des encadrés

ENCADRÉ 1: CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES ET LA NES N°10	13
ENCADRÉ 2: NOTA BENE SUR LE CARACTÈRE INDICATIF DE LA LISTE DES PARTIES PRENANTES IDENTIFIÉES	30

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AEP	:	Approche Ecosystémique des Pêches
AET	:	Agence d'Exécution Technique
AFD	:	Agence Française pour le Développement
AMCP	:	Aire Marine Communautaire Protégée
AMP	:	Aire Marine Protégée
ANAM	:	Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANA	:	Agence Nationale de l'Aquaculture
ARD	:	Agence Régionale de Développement
CAA	:	Captures annuelles autorisées
CADL	:	Centre d'Appui au Développement Local
CDD	:	Comité départemental de développement
CF	:	Cadre Fonctionnel
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGUE	:	Centre de Gestion des Urgences Environnementales
CGRH	:	Comité de Gestion des Ressources Halieutiques
CIVGF	:	Comité Inter-villageois de Gestion des Forêts
CLD	:	Comité local de développement
CLP	:	Comité Local des Pêcheurs
CLPA	:	Conseil Local des Pêches Artisanales
CNAAPP	:	Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe
CNCPM	:	Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
COPACE	:	Comité des Pêches de l'Atlantique Centre-Est
CPR	:	Cadre Politique de Réinstallation
CSE	:	Centre de Suivi Écologique
DAMCP	:	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux et Forêts de la Chasse et de la Conservation du Sol
DGB	:	Direction Générale du Budget
DPM	:	Direction des pêches maritimes
DPN	:	Direction des Parcs Nationaux
DPI	:	Division de la Pêche Industrielle
DPSP	:	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DREEC	:	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
CRSE	:	Comité Régional de Suivi Environnemental
CTNE	:	Comité Technique National d'Evaluation environnementale et sociale
EAS	:	Exploitation et Abus Sexuel
EES	:	Évaluation Environnementale Stratégique
EIES	:	Étude d'Impact Environnemental et Social
ERA	:	Évaluation des Risques Écologiques
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFEM	:	Fonds Français pour l'Environnement Mondiale
GAIPES	:	Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal
GDRH	:	Gestion Durable des Ressources Halieutiques
GIRMAC	:	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
HS	:	Harcèlement Sexuel
IF	:	Institution financière
INN	:	(Pêche) Illégale, Non déclarée et Non règlementée
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
MEDD	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MFB	:	Ministère des Finances et du Budget
MGP	:	Mécanisme de gestion des Plaintes
MPEM	:	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAD	:	Port Autonome de Dakar
PAPP	:	Plan d'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PEPP	:	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	:	Plan de Gestion de la Main d'œuvre
PGRN	:	Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal
PMPP	:	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNI	:	Programme national d'Immatriculation des pirogues
PP	:	Plus petit
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PRAO	:	Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
PROCOVAL	:	Projet de Promotion de la Cogestion des pêcheries pour le développement de la Chaîne de Valeurs au Sénégal
PSE	:	Plan Sénégal Émergent
PSR	:	Plan Succinct de Réinstallation
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
QIT	:	Quota Individuel Transférable
RQI	:	Registre des Quotas Individuels
SCA	:	Stratégie de Croissance Accélérée
SCS	:	Suivi, Contrôle et Surveillance
SDPS	:	Services déconcentrés des pêches et de la surveillance
SSES	:	Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Sociales
TAC	:	Total Admissible de Captures
TJB	:	Tonnage Jauge Brute
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	:	Union Européenne
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
UPAMES	:	Union Patronale des Mareyeurs Exportateurs du Sénégal
VBG	:	Violence Basée sur le Genre
VMS	:	Vessels Monitoring System ou Système de suivi des navires
WACA	:	Programme de Gestion du Littoral Ouest-Africain
ZEE	:	Zone Économique Exclusive
ZER	:	Zone d'Exploitation Réglementée
ZIRA	:	Zone d'Immersion des Récifs Artificiels
ZPP	:	Zone de de Pêche Protégée

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DU PROJET

Le Sénégal est marqué par une situation de dégradation de l'environnement et des écosystèmes causée surtout par l'impact des activités anthropiques sur le milieu. Les impacts de cette dégradation de la qualité de l'environnement sont particulièrement importants dans la mesure où ils affectent directement les systèmes de production de l'économie notamment le secteur primaire qui emploie les 2/3 de la population active.

Malgré sa dégradation, le secteur de l'environnement contribue à 3.2% du Produit Intérieur Brut (PIB), fournit des biens et services aux populations rurales dont la majorité dépend du potentiel agro-sylvo-pastoral et joue un grand rôle dans le développement d'activités génératrices de revenus et l'amélioration des conditions de vie des communautés à la base.

Pour faire face aux problèmes environnementaux et améliorer les conditions socio-économiques de la population, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) visent en conformité avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) vert, à réduire la dégradation des ressources naturelles, à améliorer le cadre de vie, à lutter contre les pollutions et nuisances et les effets néfastes des changements climatiques dans une perspective d'équilibrer les atténuations des émissions de gaz à effet de serre et les stratégies d'adaptation aux Changements Climatiques (CC), pour atteindre la stabilité des écosystèmes.

Par ailleurs, l'évolution du contexte économique mondial caractérisé par la rareté des ressources financières, oblige les Etats à développer des initiatives et approches nouvelles afin de garantir la protection durable et viable de l'Environnement.

1.2. Description du projet

1.2.1. Objectif de développement du projet

Le projet vise à améliorer la gestion des ressources halieutiques et forestières dans les zones cibles, à promouvoir certaines chaînes de valeur et à renforcer la gestion des risques environnementaux et sociaux.

1.2.2. Composantes du projet

Les activités du Projet SENRM sont organisées autour de quatre (4) composantes

Tableau 1: Composantes et activités détaillées du projet

Composante	Sous-Composante	Activités projetées
Composante 1 - Cadre institutionnel pour la gestion des risques environnementaux et sociaux et la collaboration intersectorielle (17 millions de dollars).	Sous-composante 1.1 Renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux (13 millions de dollars).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des textes d'application du Code de l'environnement ▪ Renforcement des capacités techniques, y compris pour le personnel clé des ministères impliqués dans la gestion E&S ▪ Renforcement des capacités opérationnelles, reposant en particulier sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le suivi ▪ Consolidation du Centre de Gestion des Urgences Environnementales (CGUE) ▪ Renforcement du Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA)
	Sous-composante 1.2 Rationalisation de la gestion des ressources naturelles marines, côtières et forestières (US \$ 2 millions)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'analyses stratégiques sur les initiatives de gestion communautaires des pêcheries, le zonage et la gestion des ressources naturelles marines et côtières ▪ Renforcement de la résilience et de la durabilité des chaînes de valeur des produits halieutiques fumés à travers (i) l'organisation de consultations et (ii) la réalisation d'études stratégiques pour le renforcement de la résilience et la modernisation de ces filières
	Sous-composante 1.3 Renforcement de l'engagement des citoyens en matière d'environnement, de climat, de pêche et de sylviculture (2 millions de dollars).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de stratégies et de plans de communication ▪ Appui à la mise en œuvre des plans de communication
Composante 2 – Résilience et productivité du secteur des pêches et de l'aquaculture (US \$ 45 millions)	Sous-composante 2.1 Renforcement de la gestion des pêcheries et des initiatives de gestion communautaire des pêcheries (US \$ 17,6 millions)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries ▪ Modernisation, interconnexion et durabilité des systèmes d'immatriculation des embarcations, d'attribution des permis de pêche artisanale et des licences de pêche industrielle ▪ Renforcement du système de suivi, contrôle, surveillance et sécurité en mer ▪ Amélioration des systèmes d'information sur les activités halieutiques et piscicoles pour la transparence ▪ Réalisation d'études pour renforcer la gestion des pêches

Composante	Sous-Composante	Activités projetées
		<ul style="list-style-type: none"> Renforcement et mise à l'échelle des initiatives de gestion communautaire des pêches
	Sous-composante 2.2 Renforcement de chaînes de valeurs de pêcheries sélectionnées (US \$ 17,4 millions)	<ul style="list-style-type: none"> Construction et/ou réhabilitation d'infrastructures de débarquement, de conservation et transformation de produits halieutiques (quais de pêche d'unités de transformation centres d'expérimentation et de valorisation des produits de la pêche, maisons des pêcheurs, etc.) Assistance technique nécessaire au renforcement technique et commercial des filières Suivi et contrôle pour renforcer la qualité sanitaire de filières de produits halieutiques ciblées
	Sous-composante 2.3 Appui au développement de l'aquaculture (US \$ 10 millions)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des conditions d'attractivité du secteur Renforcement des capacités techniques des parties prenantes Développement de pôles aquacoles à travers la construction ou la réhabilitation d'infrastructures clefs facilitant le développement de l'activité
Composante 3 – Gestion durable des forêts et des écosystèmes (32 millions de dollars).	Sous-composante 3.1 Sous-composante 3.1. Renforcement du cadre institutionnel pour la gestion et le suivi des forêts (6,4 millions de dollars).	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de coordination des interventions dans le secteur forestier Renforcement des connaissances et du suivi des forêts Opérationnalisation des mécanismes de coopération et de coordination régionaux sur le commerce illégal de bois
	Sous-composante 3.2 Renforcement de la gestion communautaire des forêts, des sources d'énergie domestique et de l'utilisation durable du bois de chauffage (11,2 millions de dollars).	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la gestion communautaire des forêts Renforcement de l'efficacité énergétique et de la diversification des sources d'énergie domestique
	Sous composante 3.3 Valorisation du capital forestier naturel (14,4 millions de dollars US).	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la gestion déconcentrée des forêts et la lutte contre le trafic illicite de bois dans les régions ciblées Gestion et valorisation des aires protégées
Composante 4 – Gestion de projet (US \$ 6 millions)		<ul style="list-style-type: none"> Coordination, gestion et suivi de la mise en œuvre des activités du Projet

1.3. Zones d'intervention du projet

Les activités sous le ministère des pêches et de l'aquaculture seront mises en œuvre sur les sites listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Activités prévues et sites potentiels d'intervention

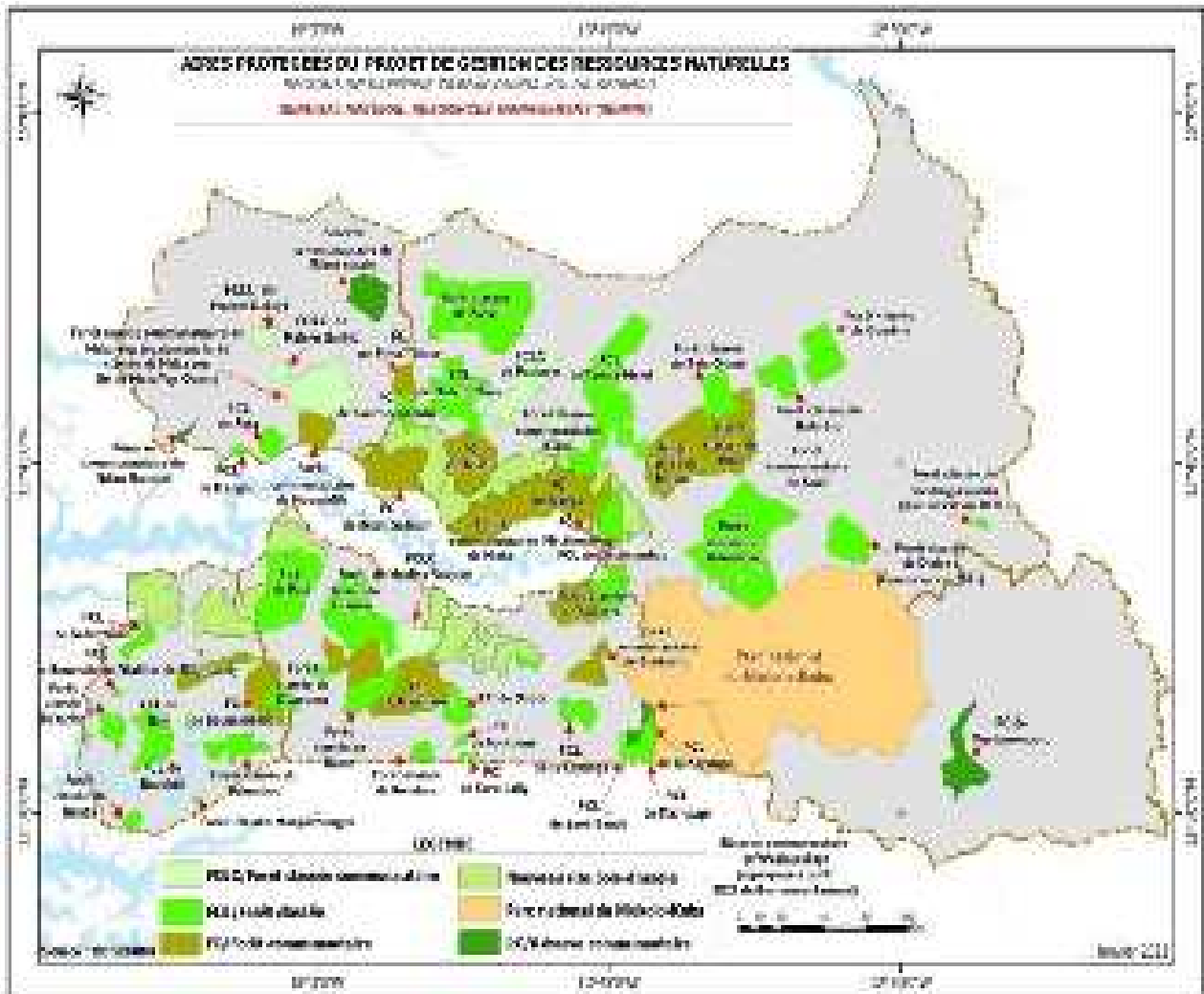
Activités prévues	Sites d'intervention
Réplication de la cogestion	Fass Boye, Mbour, Cap Skiring, Lompoul, Kafountine
Extension de la cogestion	Ngaparou, Soumbédioune
Construction et l'équipement de quais modernes	Fass Boye, Cap Skiring
Réhabilitation et l'équipement de quai de pêche	Rufisque, Thiaroye, Ouakam
Réhabilitation de site de transformation artisanale	Mballing, Kayar
Construction d'unités de fumage moderne	Kafountine, Missirah, Bassar, Bassoul, Dionewar, Niodior, Ndjinak, Vélingara, Diogué
Construction et réhabilitation de centres d'expérimentation et de valorisation des produits de la pêche	Dakar, Missirah, Pointe Sarène, Foundiougne
<ul style="list-style-type: none"> - Projet pilote de pisciculture marine - Parc ostréicole, - Pôle aquacole en bassins, en étang, en cage 	Saint Louis, Fatick, Sédhiou , Thiès, Louga, Dakar, Kédougou, Kolda
Immersion de récifs artificiels	Bargny, Yenne, Hann, Yoff
Construction de maisons des pêcheurs	Mbour, Fass Boye, Kafountine, Djirnda, Niodior, Bassoul Cap Skiring, Yoff
Construction et équipement siège réseau national des Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA)	Dakar
Construction et l'équipement de station de surveillance côtière	Bargny et Yoff
Construction, réhabilitation et l'équipement de postes de surveillance côtière	Pointe Sarène, Fass Boye, Mbour, Saint Louis Diffère, Kafountine, Lompoul
Construction, réhabilitation et équipement de Postes de contrôle	Mbour, Kafountine ,Nianing Cap Skiring , Mbao, Yenne, Popenguine, Diogué

Carte 1: Zones d'intervention potentielle du projet secteur pêches et aquaculture



Les activités du secteur forestier seront mises en œuvre dans les régions ciblées à ce stade qui sont: Kédougou, Kolda et Tambacounda, qui présentent les taux de déforestation et de pauvreté les plus élevés du pays.

Carte 2: Zones d'intervention potentielle du projet secteur forestier



1.3.1. Caractéristiques des sites potentiels susceptibles d'accueillir les aménagements à réaliser pour le volet pêche et aquaculture

Pour le volet Pêche et aquaculture, les sites potentiels se trouvent dans les régions administratives de Thiès, Louga, Saint-Louis, Fatick, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou et Dakar

Ces sites potentiels et leur environnement sont principalement situés à côté des lieux de débarquement des poissons dans le domaine maritime sur le littoral pour la pêche maritime, et près des cours d'eau pour la pêche continentale. Les principaux aménagements et travaux prévus portent sur la construction ou la réhabilitation de quais, de locaux, et de petites unités de transformation (séchage, fumage, etc.), et des aménagements piscicoles et aquacoles.

Outre ces activités de construction visant à engager les bénéficiaires du projet, le SENRM comporte des composantes et des Sous-composantes relatives :

- à la gestion des risques environnementaux et sociaux et la collaboration intersectorielle
- au « Renforcement de l'engagement des citoyens en matière d'environnement, de climat, de pêche et de sylviculture » ;
- au renforcement du cadre institutionnel pour la gestion et le suivi des forêts ;

- au renforcement de la gestion communautaire des forêts, des sources d'énergie domestique et de l'utilisation durable du bois de chauffage ;
- à la valorisation du capital forestier naturel ; et,
- à la gestion du projet, en tant que tel.

L'engagement citoyen établi dans le cadre de la sous-composante 1.3. permettra au Projet de jouer un rôle actif dans la participation des citoyens et les mobilisateurs communautaires.

Les sites sont des espaces où intervient une diversité d'acteurs (pêcheurs transporteurs, micro-mareyeurs, dockers, transformateurs, vendeurs ambulants, écailleurs, restaurateurs, boutiquiers, etc.), en plus d'organisations faïtières (groupements interprofessionnels, de promotion, etc.), des comités de gestion, les CLPA, etc. Le tableau qui suit dégage le profil de quelques sites potentiels :

Tableau 3: Profil de quelques sites potentiels

Sites potentiels	Profil
Mbour	Mbour (Région de Thiès) est une ville de 296 746 habitants (projection ANSD 2022) située sur la côte ouest du Sénégal à 80 km de Dakar. Si l'on considère l'agglomération (Mbour-Saly-Malicounda), elle dépasse 500 000 habitants. Les activités principales sont constituées du tourisme, de la pêche, de l'agriculture et du commerce. Le territoire est marqué par une forte croissance démographique supérieure à 6%, qui alliée à l'érosion côtière impose des mesures en ce qui concerne l'occupation spatiale si l'on veut garantir la pérennité des activités. La raréfaction des ressources halieutiques (surexploitation en particulier) entraîne la migration clandestine en particulier. Mbour et environs sont fortement impactés par la présence des stations balnéaires dans le cadre de la promotion du tourisme menée par la SAPCO
Cap Skirring	Cap Skirring est situé dans la Commune de Diembéring, dans le Département d'Oussouye. Cette cité de 28 000 habitants située entre l'océan et le fleuve) abrite une station balnéaire et un aéroport international. Les principales activités sont le tourisme, la pêche et le commerce des produits halieutiques. L'attractivité de Cap Skirring a été fortement freinée par les problèmes d'insécurité. Le développement de la pêche sportive constitue une opportunité.
Kafountine	Kafountine est une commune de 982 km ² située dans le littoral sud (Région de Ziguinchor, Département de Bignona, Arrondissement de Kataba 1) avec une population de 37 790 en 2021. La pêche constitue le moteur de l'économie locale pourvoyeur d'emplois et de revenus grâce à l'importance des mises à terres, du mareyage et de la transformation. La présence de la frange maritime et du fleuve Casamance offre des opportunités de développement de la pêche maritime et fluviale. La rareté des ressources suite à l'utilisation d'engins prohibés freine le développement du secteur. La Commune dispose d'un programme de relance de la Pêche (PREP 2021-2025/PDC).
Ouakam	Ouakam est une Commune de près de 100 000 habitants située dans l'Arrondissement des Almadies (Département de Dakar). Il s'agit d'un ancien village Lébou au bord de l'Atlantique devenu banlieue résidentielle de Dakar. L'aménagement du quai de pêche répond au besoin de modernisation de Ouakam qui est sujet à un développement urbain fulgurant et jouxtant la zone d'affaires des Almadies. L'épineuse problématique foncière (compétition sur le littoral) devra être prise en compte dans ce milieu Lébou très attaché à la terre et aux rituels y afférents.
Kayar	Kayar , une Commune de 31 000 habitants (projections 2022 ANSD) se trouve sur la Grande Côte dans le Département de Thiès. Les activités dominantes sont la pêche et le maraichage qui jouent un rôle important dans l'approvisionnement du marché national. Pour préserver la diversité des ressources halieutiques et les biotopes des fosses marines, Kayar est érigé depuis 2004 en aire marine protégée. La pêche est le moteur de l'économie et concerne 80% de la population active, ce qui en fait le principal pourvoyeur d'emploi et de richesses. La perspective d'exploitation du Gaz de Kayar par Cosmos mérite une attention particulière car pouvant bouleverser tout le système de production de la zone en termes de pollution, de réduction du potentiel halieutique, etc.

Sites potentiels	Profil
Niodior	Niodior est une Commune chef-lieu d'Arrondissement dans le Département de Foundiougne avec près de 20 000 habitants, localisée dans le delta du Saloum, une zone humide de pêche et d'ostréiculture par excellence. C'est l'une des plus importantes îles du Saloum. Les activités principales sont la pêche, l'agriculture, la récolte et le séchage des huîtres et coques qui sont revendus en Gambie, Casamance, Kaolack et Dakar. Le fumage moderne apportera une valeur ajoutée supplémentaire à cette activité. Les choix technologiques devront tenir compte de la vocation touristique et de la sensibilité environnementale.
Foundiougne,	Foundiougne: Commune chef-lieu de département dans la région de Fatick se trouve sur les berges du fleuve Saloum. Elle compte 20 000 habitants, et ses principales activités économiques sont la pêche, notamment la crevette, l'agriculture et l'élevage, ainsi que le tourisme. Zone humide dans le Delta du Saloum, récemment désenclavé par la construction du Pont, Foundiougne offre une opportunité réelle pour la valorisation des produits de la pêche et de l'ostréiculture.
Dakar	Capitale du Sénégal, le Département de Dakar compte en 2022 près de 1500 000 habitants et abrite les sites de Yoff, Hann, Ouakam, Térrou Baye Sogui et Anse Bernard. L'importance du marché et de l'infrastructure portuaire et aéroportuaire offre des débouchés certains à la pêche. S'y ajoutent les opportunités de transformation et d'exportation. Le secteur contribue de façon certaine à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire.
Hann	La commune de Hann Bel Air se situe sur la baie de Hann à l'est de l'Arrondissement de Grand Dakar et compte 87 567 habitants. Les activités sont très variées car elle abrite une bonne partie des industries et des administrations nationales : Quai de pêche, Port Autonome de Dakar, MTOA, Grands Moulins, Armée Française, etc. La présence du Port et des industries, le passage des conduites de gaz et d'hydrocarbures sont source de pollution et de risques. L'avancée de la mer constitue également une menace de taille pour cette plage et les activités de pêche.
Bargny	Bargny est une commune située sur la côte sud du Cap Vert dans le Département de Rufisque qui a tendance à s'agglomérer avec 70 000 habitants. La pêche occupe une place importante dans l'économie locale. Une ville problématique sur le plan environnemental avec l'avancée de la mer et la perspective de création du port minéralier de Bargny. La ville est aussi ceinturée par des industries polluantes : SOCOCIM (cimenterie) à l'ouest et la Centrale à Charbon à l'est. S'y ajoute le gisement pétrolier Rufisque Offshore au large des Côtes de Bargny. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de renforcer les capacités de surveillance des côtes selon les personnes rencontrées.
Gandiol	Gandiol : commune de 28 700 habitants située au sud de St Louis (Département du même nom). Elle se trouve à l'extrémité nord des Niayes avec une forte prédominance de l'horticulture. Cependant la pêche et le tourisme occupent une place importante dans l'économie. Sa position sur la frange maritime et la présence du fleuve offrent d'énormes opportunités de pisciculture et d'ostréiculture. Le développement de telles activités permettrait de renforcer l'attractivité de la zone et de redorer le blason à des villages en déclin et qui ont joué un rôle important dans le développement : (Mouit et Tassinère qui ont abrité les premières Ecoles rurales d'AOF).
Goudomp	La ville de Goudomp est située sur la rive gauche du fleuve Casamance. Elle est chef –lieu de département du même nom dans la région de Sédhiou. Elle compte 17 500 habitants essentiellement actifs dans l'Agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture. Ces principales activités ont été freinées par la baisse de la pluviométrie qui entraîne la baisse de la nappe phréatique et l'avancée du biseau salé, ce qui appauvrit considérablement la population. La mise en place de parcs ostréicole, aquacole et pisciculture marine constitue une opportunité de reconversion des populations et participerait à la création de richesse ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire.
Bourouco	Une commune de 33 356 habitants située dans l'Arrondissement de Ndorna, département de Médina Yoro Foulah, région de Kolda. Les principales activités sont l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière. Elle a la particularité d'avoir la quasi-totalité de ses villages installée dans la forêt classée. L'exploitation anarchique des ressources forestières et les défrichements abusifs constituent des sources de dégradation et de conflit. S'y ajoutent le trafic international du bois dans la zone, source de dégradation de ressources naturelles et d'insécurité dans la zone. Par ailleurs, l'approvisionnement en bois d'énergie constitue un travail pénible pour les femmes qui sont obligées de prendre parfois des risques en s'éloignant des zones d'habitations. C'est pourquoi la gestion communautaire des forêts est un enjeu de taille pour la préservation des ressources.

Sites potentiels	Profil
Sédhiou (Ile au Diable)	Sédhiou est une ville de 33 000 habitants, chef-lieu de Région au Sud du Sénégal et qui est sur la rive droite du fleuve Casamance, au large duquel se trouve l'île au Diable à environ 3 km. Cette île en plus de son écosystème particulier avec des baobabs nains et des repaires d'oiseaux, revêt un attrait touristique local. Il revêt également un caractère culturel et mythique d'où son nom Ile du Diable.

A l'instar des sites de **Kafountine** (région de Ziguinchor), de **Fass boy et Mbaling** (région de Thiès), **Gabar** (région Louga) et **Mouït** (région de Saint-Louis), la plupart des sites sont insalubres, à cause de la présence de déchets, d'installation de fortune, une occupation anarchique, du niveau de nuisance et de pollution très élevé à cause des techniques et conditions utilisées pour le fumage de poissons, en particulier. Ces sites fortement densifiés situés sur une zone sensible gênent considérablement de déchets et de pollution.

1.3.2. Caractéristiques des sites potentiels susceptibles d'accueillir les aménagements à réaliser pour le volet Forêt

L'aménagement forestier est un processus de planification dans l'espace et dans le temps de toutes les activités à réaliser à l'intérieur d'un massif forestier suivant sa vocation prioritaire, lequel processus vise à satisfaire les besoins des populations tout en préservant l'équilibre de toutes les fonctions écologiques du massif en question.

Les sites potentiels visés se trouvent dans les zones de terroirs autour des massifs forestiers qui seront retenus dans les régions de Tambacounda, de Kédougou, de Kolda et de Sédhiou où les taux de déforestation et de pauvreté sont les plus élevés du pays et, où s'exerce également une forte pression sur les ressources naturelles, auxquelles les activités du volet forestier avec le programme de mise en œuvre des plans d'aménagement communautaire vont essayer d'apporter des solutions durables.

- **Région de Tambacounda**

- **Villages périphériques du Parc national Niokolo-Koba (PNNK)**

Le PNNK est entouré par dix-sept Communes qui exercent une pression de plus en plus importante sur ses ressources naturelles. L'action des feux de brousse et le braconnage constituent des causes qui affectent négativement la biodiversité du parc, qui en plus d'une forte pression anthropique, subit une érosion de la biodiversité.

- **Région de Kédougou**

- **Reserve communautaire de Tomboronkoto/**

En réalité, la véritable dénomination est la RNC de Niéméniké et non de Tomboronkoto qui est la commune qui abrite le village portant le nom de la réserve.

La RNC de Niéméniké d'une superficie de 39 522 ha a été créée par la Communauté rurale de Tomboronkoto par délibération en en 2003. Située au Sud-Est du PNNK, Elle regroupe les 13 villages situés dans la commune de Tomboronkoto, localisée à l'Ouest de l'arrondissement de Bandafassi (Département de Kédougou, Région de Kédougou) qui sont : Niéméniké, Kanouméry, Mako, Badon, Maniankanty, Marougokoto, Banfoundou, Bantankocoto, Sibikiling, Koulountou, Bagnomba, Tomboronkoto, Tikankakally.

Tous ces villages sont situés dans la zone périphérique du Parc National Niokolo-Koba (PNNK), à l'exception de : Kanouméry et Bafoundou. Kanouméry est marqué par son isolement à l'extrême Nord-Est de la RNC.

La RNC disposait d'un plan d'aménagement et de gestion élaboré en 2006 et d'un plan d'actions 2006-2010.

Les populations sont essentiellement des agro-pasteurs qui utilisent aussi les produits tirés de la forêt (bois énergie, domestique et commercial, bambou, perches, palissades, huile de palme, Karité, Madd, tamarin, miel, écorces, racines, feuilles, etc.

Au chapitre des contraintes, les populations ont insisté sur l'érosion du capital foncier à cause de l'extension du parc qui ne leur permet plus d'avoir des terres de cultures. Autres points soulignés, c'est la limitation des orpailleurs dans l'espace pendant que les miniers industriels entrent en profondeur dans le parc, l'utilisation du mercure est décriée. La récurrence des feux de brousse, la transhumance, les coupes abusives sont autant de difficultés qui ne militent pas en faveur d'une gestion durable de la biodiversité. Il a été souligné qu'il existe des plans d'occupation des sols qui ne sont jamais respectés dans leur application.

Les extensions de 1976 et de 2002 pour se conformer aux critères du programme MAB qui définit les zones périphériques du parc posent un sérieux problème aux populations qui se sentent de plus en plus menacées et étranglées dans leurs terroirs ancestraux.

- **Région de Kolda**

- **Réserve naturelles communautaire de Wadiatoulaye**

Wadiatoulaye est un village de la région de Kolda, situé dans le département de Vélingara, dans l'arrondissement de Bonconto et dans la commune de Linkéring. Il ne s'agit pas d'une RNC officiellement créée, mais d'une forte intention des populations des villages de Thiafène, Boursa, Kakanyang, Darsalam, Mballocounda et Samaye de créer une réserve naturelle à l'instar des autres villages de la région de Kolda.

Selon les populations un site 25 000 ha du domaine national est déjà identifié pour qu'un aménagement participatif leur soit attribué. Les raisons évoquées sont les suivantes :

- les villages sont solidaires et sont disposés à travailler ensemble pour la conservation de la biodiversité
- la zone périphérique du parc constitue un frein pour le développement de leur AGR
- le potentiel biophysique de leur terroir leur offre une opportunité de valorisation des biens et services écosystémiques.

La préoccupation exprimée par les populations de Wadiatoulaye a incité le Service régional de Kolda en charge des forêts à proposer le classement de quatre formations forestières d'une superficie totale de 19 683 ha. Il s'agit du projet de classement de la forêt de Saré y (2 334 ha), de Médina Salam Dinga, (7 147 ha), de Boumoune-Samaye (5 584 Ha) et de Saré-Bandé (4 628 ha). Plusieurs organisations communautaires de base (OCB) s'activent dans les activités agro-maraichères, pastorales et forestières.

Les principales difficultés citées sont; les feux de brousse, la transhumance, l'érosion de l'assiette foncière due à la bordure du parc mais aussi l'exploitation frauduleuses des ressources naturelles par les non autochtones.

- **Forêt aménagée de Saré Bodio**

Le village de Saré Bodio se situe dans le département de Médina Yoro Foula, dans l'arrondissement de Ndorna et dans la commune de Koulinto. L'aménagement de la forêt qui porte son nom a démarré en 2014 avec le PROGEDE. Le massif aménagé est partagé entre 25 villages de la commune Koulinto et 21 villages de la commune de Bignarabé. L'essentiel des producteurs pratiquent l'agriculture, l'élevage, la récolte de produits forestier

Le massif de Saré Bodio a un statut de forêt communautaire. Elle couvre une superficie de 23 247,39 hectares.

Ces formations forestières sont menacées par la péjoration climatique, les feux de brousse et les actions de déboisement très perceptibles sur les versants et sur les plateaux.

- **Région de Sédhiou**

- **Réserve de l'île du Diable**

Dans le département de Sédhiou et dans la commune de Diendé, précisément dans le village de Bakoum se trouve l'île du Diable qui est une localité à la fois historique et mythique. Située sur la façade Est de la commune de Sédhiou, l'île du diable, d'une superficie de 17 Ha, se trouve entre Sédhiou, Bakoum et le village de Sandiniéry.

Conscient de la richesse de la biodiversité de l'île du Diable, le PROGEDE 2 a vite entrepris les études nécessaires pour ériger cette partie de Bakoum en un sanctuaire de richesse floristique et faunistique ; dénommé réserve communautaire de biodiversité (RCB), assorties d'un programme d'aménagement (2017 et 2026) d'un coût d'aménagement global de **168 392 500 F CFA**.

Le PROGEDE 2 n'a pas réalisé ce programme. La mise en œuvre du plan de gestion de la RCB de l'île du diable devra permettre d'atteindre les objectifs de conservation et de cogestion de la biodiversité de la Forêt.

1.4. Cadre politique, légal et institutionnel de la mobilisation des parties prenantes

La participation et l'engagement du public au processus de préparation et de mise en œuvre d'un projet de développement est encadré par la législation nationale (sénégalaise) et par le cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale en l'occurrence la NES n°10. Ci-dessous les exigences des différents cadres réglementaires.

1.4.1. Cadre réglementaire nationale

L'engagement des parties prenantes tel que préconisé par la réglementation sénégalaise est associé au processus d'évaluation environnementale et sociale. Il traite, en effet, des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales.

Tableau 4 : Cadre législatif et réglementaire sénégalais de la participation du public

Cadre législatif national	Considérations générales
Loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement	"Participation des populations" : Engagement des populations dans le processus de décision. La participation des populations comprend trois étapes dont l'information, la consultation et l'audience publique. (Art. L 2)
	La procédure d'audience publique est une partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement. (Art. L 52)
	La participation des populations répond de la volonté de démocratiser le processus de prise de décision et elle est garantie par l'État dans le sens de la décentralisation et de la régionalisation. (Art. L 53)
ARRETE MINISTERIEL n° 9468 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental	Article premier : La participation publique est un élément constitutif de l'étude d'impact environnemental. Elle obéit à la procédure suivante : <ul style="list-style-type: none"> - annonce de l'initiative par affichage à la mairie ou à la gouvernance et/ou communiqué par voie de presse (écrite ou parlée) - dépôt des documents à la mairie ou la collectivité locale concernée - tenue d'une réunion d'information ; - collecte de commentaires écrits et oraux ; - négociations en cas de besoin ; - élaboration du rapport.
	La loi portant Code de l'environnement autorise la participation du public à toutes les étapes de l'étude d'impact environnemental des projets pour assurer une meilleure prise de décision. (Art. 2)
	Le comité technique après le cadrage doit informer (par affichage, communiqué, etc.) le public concerné sur l'étude d'impact environnemental en cours, pour lui permettre d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer son opinion et de mettre en lumière les valeurs collectives devant être considérées dans la prise de décision. (Art. 3)
	L'information du public est à la charge du promoteur et implique le comité technique, la collectivité décentralisée hôte et le promoteur. Les modalités d'exécution de l'audience seront retenues d'un commun accord avec les différentes parties impliquées. (Art. 4)

1.4.2. Norme n°10 du CES de la Banque mondiale

Les considérations générales et les exigences de la Banque mondiale en matière de consultation et de participation des parties prenantes sont consacrées par la NES n°10 du nouveau cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Cette norme n°10 sur la mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le financement dédié aux projets d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente les considérations générales et les principales exigences de la norme n°10 en matière de mobilisation et de consultation des parties prenantes.

Tableau 5: Principales exigences de la NES n°10 sur la participation des parties prenantes

NES	Considérations générales pertinentes
NES n°10 Consultation des parties prenantes et diffusion de l'information	La NES n°10 reconnaît l'importance de l'engagement ouvert et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, les travailleurs du projet comme un élément essentiel de bonne pratique internationale. Une adhésion efficace des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, améliorer l'acceptation des projets, et contribuer de manière significative à la conception et à la mise en œuvre réussie des projets.
	La participation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre de manière appropriée, elle est au cœur de la construction de relations fortes, constructives et sensibles qui sont essentielles pour la bonne gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux d'un projet. L'adhésion des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle commence à un stade précoce du processus de développement du projet et fait partie intégrante des décisions précoces et de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet.
	L'Emprunteur devra identifier les parties affectées par le projet (les personnes ou les groupes) qui en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables 2 . Selon cette identification, l'Emprunteur devra également identifier les différents intérêts et priorités au sein des groupes ou des individus identifiés sur les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation et les avantages, et ceux qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Un niveau adéquat de détail sera inclus dans l'identification et l'analyse des parties prenantes afin de déterminer le niveau de communication qui est approprié pour le projet.
	Le PMPP décrira les mesures qui seront utilisées pour éliminer les obstacles à la participation et comment les points de vue des groupes différemment affectés seront pris en compte. Le cas échéant, le PMPP devra inclure des mesures différenciées pour permettre la participation effective des personnes identifiées comme défavorisées ou vulnérables. Des approches spécifiques et une augmentation du niveau des ressources peuvent être nécessaires pour la communication avec ces groupes différemment touchés afin qu'ils puissent obtenir l'information dont ils ont besoin sur les questions qui pourraient les affecter.
	L'Emprunteur diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les impacts du projet, et les opportunités potentielles. L'Emprunteur devra fournir aux parties prenantes un accès aux informations suivantes le plus tôt possible avant l'évaluation du projet par la Banque, et selon un calendrier qui permet de mener des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet : (...) en particulier sur les risques et les impacts potentiels du projet sur les communautés locales, et les propositions pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et les impacts potentiels qui pourraient affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser .
	La NES n°10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement. L'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1. Et il faut préciser que, cette norme s'applique également à toutes les composantes du projet qui peuvent avoir des impacts positifs ou négatifs sur l'E&S. Cela comprend à la fois les activités de projet qui ont des travaux physiques et celles qui ont trait à l'assistance technique et au renforcement des capacités.
	Principales exigences de la NES n°10
	Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels.

NES	Considérations générales pertinentes
	<p>Les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes. Les Emprunteurs fourniront aux parties prenantes des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation.</p> <p>Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants, comme indiqué plus en détail dans la présente NES : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes</p>
	<p>L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.</p>

1.4.3. Convergences et divergences des réglementations

Encadré 1: Convergences et divergences des réglementations nationales et la NES n°10

Les deux cadres réglementaires sont convergents sur le principe de prise en compte des parties prenantes. Cependant, le cadre législatif et réglementaire du Sénégal, en matière de participation et de consultation des parties prenantes, ne prévoit pas la préparation, la diffusion et la mise en œuvre d'un plan de mobilisation des parties prenantes. Aussi, l'engagement des parties prenantes tel que préconisé par la réglementation sénégalaise est circonscrit à la phase d'évaluation environnementale et sociale. Il n'est pas transversal aux différentes étapes du cycle de gestion. Tandis que la NES n°10 de la Banque mondiale l'intègre à toutes les étapes du cycle de projets.

Par conséquent, le PGRN (SENRM) suivra les exigences de la NES n°10 de la Banque mondiale qui est plus complète que la réglementation sénégalaise en la matière.

1.5. Principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet

Malgré les effets et impacts positifs potentiels considérables attendus d'un projet de gestion des ressources naturelles dans un contexte marqué par les phénomènes de changement climatique, certaines activités en particulier les aménagements qui seront réalisés au niveau du littoral, et autour de certains écosystèmes sensibles présentent également certains risques à prendre en compte.

Globalement les activités des différentes composantes auront des impacts positifs majeurs. Toutefois, la Construction et/ou réhabilitation d'infrastructures de débarquement, de conservation et de transformation de produits halieutiques, et la réalisation des fermes aquacoles, sont les seules activités susceptibles d'engendrer des impacts négatifs significatifs, et dans une moindre mesure le volet Diversification des sources d'énergie domestique, avec quelques impacts négatifs non significatifs.

Quant aux plans d'aménagement des pêcheries et la Gestion communautaire des forêts, ce sont des activités qui présentent des risques de restriction, voire de limitation d'accès aux ressources naturelles (**aspects pris en compte par le Cadre de politique de réinstallation**).

Les risques liés aux déversements d'hydrocarbures et de produits dangereux sur le corridor Dakar-Bamako qui constituent de sérieuses menaces sur les écosystèmes et sur les communautés sont également à considérer.

1.5.1. Impacts potentiels sur les biens et sur les sources de revenus

Les impacts sociaux potentiels négatifs du projet seront liés principalement à : la perte de terre et/ou de bâtis ; perte d'activités, notamment commerciales/marchandes, artisanales ; la perte de patrimoine (cantines, étales, magasins, aires de stockage et/ou de conditionnement, etc.) ; la perte de sources de revenus ou de moyens d'existence, et les déplacements temporaires ou définitifs d'activités implantées sur les emprises du projet, pertes agricoles ; pertes forestières. Les impacts sur les moyens d'existence concernent notamment la perte de revenus chez les propriétaires ou exploitants de terrains agricoles, chez les femmes transformatrices de poissons, les commerçants et artisans installés sur la plage (réparateurs de pirogues et de moteurs) et les commerçants et les usagers des différentes installations qui devront arrêter leurs activités durant la phase travaux de certaines infrastructures (quai de pêche, unité de fumage, site aquacole).

1.5.2. Impacts potentiels sur les communautés locales en termes de restriction d'accès aux ressources naturelles

Avec la mise en œuvre des activités de la composante 2 et 3, les communautés locales vont subir des restrictions d'accès aux ressources naturelles (ressources forestières et halieutiques) trouvées dans les zones de forêts aménagées ou aménageables, les aires protégées et les réserves naturelles 11 et les zones de pêche protégées ou cogérées qui sont importantes pour leur subsistance. Mais il s'agira de restrictions temporaires dont la périodicité sera bien définie par le plan de gestion qui sera mise en place de manière concertée et consensuelle avec les populations locales. Pour les activités de gestion des pêcheries, les communautés locales concernent : pêcheurs, mareyeurs femmes transformatrices, dockers, écailleurs, exploitants de coquillage qui subiront également les effets des restrictions d'accès sur les ressources naturelles (ressources halieutiques) trouvées dans les zones de pêche protégées ou cogérées. Pour les activités des aménagements forestiers et la gestion et la valorisation d'aires protégées ciblées, il s'agit principalement : (i) des communautés locales vivant autour ou à la périphérie et à l'intérieur des sites, et ayant différentes formes d'interrelations avec les sites ciblés ; (ii) des femmes qui collectent le bois de chauffe à usage domestique ; (iii) les tradipraticiens et tradipraticiennes qui utilisent les arbres (racines, feuilles, écorces) ; (vi) les artisans et artisanes en bois d'œuvre, etc. ;

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres catégories peuvent apparaître au cours des enquêtes de terrain lors de la préparation des PAR.

1.5.3. Autres impacts susceptibles d'être engendrés par la réinstallation et les restrictions d'accès

- ***Conflits sociaux***

Le choix des sites, la mise en œuvre de la réinstallation, les restrictions d'accès peuvent donner lieu à des conflits et des frustrations si les procédures ne sont pas transparentes et si les choix ne sont pas concertés avec les parties prenantes. En l'absence d'une bonne communication sur les activités, les principaux bénéficiaires pourraient ne pas s'approprier le projet et s'adonner à des pratiques contraires aux objectifs de développement.

- ***Risques d'EAS/HS durant le processus de réinstallation***

Les opérations d'acquisition foncière et de réinstallation peuvent être à l'origine de l'exacerbation des allégations EAS/HS affectant les groupes vulnérables, les PAP et les femmes. En effet, certaines catégories de personnes pourraient être défavorisées ou privées

de leur droit lors des évaluations des biens ou de conciliation. D'autres pourraient subir des pressions (chantage, forcing) de la part des populations, des autorités administratives et coutumières afin qu'elles acceptent certaines conditions contraires aux dispositions du nouveau CES de la BM en générale et particulièrement la NES 5. Les femmes détentrices de terres ou de sources de revenus pourraient faire l'objet d'abus et de proposition indécente lors des opérations de réinstallation (recensements des biens, des opérations de conciliation, restriction d'accès) prétextant des faveurs quelconques auprès du projet. Il s'avère donc nécessaire de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) prenant en charge également les plaintes liées aux EAS/HS. Toutefois, les cas de violences sexuelles, de viols et toutes autres formes d'agressions sexuelles ne seront pas gérées à l'amiable mais seront systématiquement référées à la justice, au commissariat et/ou à la gendarmerie.

- ***Risques d'EAS/HS durant des activités non liées au processus de réinstallation***

Les impacts EAS/SH peuvent également se produire de manière significative lors d'activités non liées à la réinstallation mais à plusieurs autres raisons diverses, non encore identifiées à ce stade du projet.

- **Risques liés aux opérations de réinstallation**

Il s'agit des risques et difficultés associés à la réinstallation qui concernent principalement les ménages, les biens ou sources de revenus déplacés en raison de la mise en œuvre des activités du projet. Ces risques sont en effet plus sérieux et requièrent davantage d'implication de la part des PAP (gestion, négociations, déplacement, etc.). La réinstallation peut affecter leurs activités familiales et économiques et entraîner des phénomènes de stress et d'épuisement. Les mesures de restauration des revenus et de soutien, notamment à l'intention des populations vulnérables, doivent donc être envisagées. La mise en œuvre des activités peut également faire face à des phénomènes « d'opportunisme » (tentative d'envahissement des emprises des sites potentiels d'implantation des infrastructures dans l'espoir d'obtenir une compensation). En outre, certaines personnes peuvent insister auprès des autorités et des entrepreneurs afin d'obtenir un emploi.

Pour chaque étape de mise en œuvre de la réinstallation ciblée, il faudra évaluer ces risques en prenant en compte les caractéristiques de ladite étape et en proposant des mesures de gestion appropriées. Les risques prévisibles à l'étape de la mise en œuvre des activités sur les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées), peuvent être atténués en adoptant des mesures spécifiques à inclure dans les documents d'appel d'offres, comme par exemple : i) prioriser les PAP et les entreprises locales pour les opportunités d'emploi et l'approvisionnement ; ii) la participation des PAP capables de travailler sur leurs terres (dégagement de l'emprise, travaux de reconstruction, etc.) iii) l'application de code de bonne conduite et de procédures de gestion de la main d'œuvre. Ce type de mesures aidera les ménages économiquement vulnérables à augmenter leurs revenus.

1.6. Objectif du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP)

L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du SENRM est de se conformer à la NES 10, à travers :

- l'établissement d'une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au GdS de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le Projet, une relation constructive ;
- l'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- l'encouragement à la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- l'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du SENRM;
- la dotation des parties touchées par le projet et des groupes vulnérables en moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au Gouvernement du Sénégal (GdS) représenté par les deux (2) Unités de Gestion du Projet (UGP) logées au sein du MPEM et du MEDD d'y répondre et de les gérer.

Par conséquent, le présent PMPP qui est intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du SENRM, tel que préconisé dans la NES n°1, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet.

Il discute également du processus de communication avec les parties prenantes aux fins de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information concernant le projet et toute activité y liée, d'autre part.

1.6.1. Méthodologie suivie lors de la préparation du PMPP

La démarche méthodologique suivie lors de la préparation du présent PMPP est articulée autour des principales étapes suivantes :

1. Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles à l'état actuel de préparation du PGRN (SENRM), notamment en faisant la revue de toute la littérature disponible sur le projet.
2. Synthèse des activités antérieures : il a particulièrement consisté à identifier les activités antérieures de mobilisation des parties prenantes déjà menées relativement au PGRN (communication, diffusion d'informations, réunions, consultations informelles ou formelles etc.). Cette tâche a permis d'établir des résumés sur des activités préliminaires et mission d'information sur le projet ;
3. Consultation des parties prenantes : il a consisté à mener un processus de consultation participatif et inclusif lors de la préparation du présent PMPP. Ce processus s'est articulé autour de trois (3) axes méthodologiques essentiels : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification des consultations avec les parties prenantes au niveau central (Dakar) et dans les régions et la diffusion de l'information sur le projet ; et (iii) la consultation des parties prenantes proprement dite.

1.6.2. Outils méthodologiques

Pour recueillir les données nécessaires à l'analyse, les principaux outils méthodologiques suivants ont été utilisés : (i) *l'entretien semi structuré* ; (ii) le *Focus group* ou réunion collective ; (iii) *l'observation directe* et (iv) *la triangulation*.

2. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

2.1. Consultations menées par le projet antérieurement à la préparation du PMPP

A ce jour, les activités engagées par la partie sénégalaise dans le cadre de la préparation du SENRM peuvent se résumer en une mission d'information des parties prenantes sur le projet.

Il s'agit d'une mission instruite par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a été effectuée du 16 au 26 janvier 2022. La mission s'est déroulée dans les quatre (4) régions d'intervention de la **Composante 3 « Gestion durable des forêts et des écosystèmes »** du projet SENRM (Tambacounda, Kédougou, Kolda et Sédhiou) et dans la région de Kaffrine.

En effet, il s'est agi de rencontres sectorielles tenues avec les parties prenantes institutionnelles dans les zones suscitées.

Ces rencontres ont principalement ciblé les autorités administratives et locales qui ont globalement la pertinence du SENRM et la nécessité de renforcer les capacités des communautés dans la gestion des ressources naturelles.

Un rapport de mission a été consacré à cette mission.

2.2. Consultations menées lors de la préparation du PMPP

Les consultations menées lors de la préparation du PMPP avaient pour objet de (i) présenter le projet et ses objectifs de développement ; de (ii) permettre aux parties prenantes de prendre librement la parole et d'émettre leurs opinions sur la proposition du projet et d'exprimer leurs points de vue sur les risques et les impacts potentiels du projet ainsi que sur les mesures d'atténuation à préconiser, de (iii) décliner leurs intérêts et priorités vis-à-vis du projet ainsi que les modalités de leur participation et engagement à la mise en œuvre et au suivi du projet.

L'encadré ci-dessous résume les résultats de ces consultations.

Le chapitre 3 détaille les catégories de parties prenantes consultées et les besoins exprimées par ces dernières.

Encadré 2: Synthèse des résultats de la mission d'information

Les parties prenantes visitées se sont tout d'abord félicitées de la démarche participative entreprise et ont magnifié l'approche inclusive adoptée et la volonté de sensibiliser et d'impliquer les acteurs dans le processus de formulation du projet. Selon les parties prenantes, en effet, les ressources naturelles, forestières ont longtemps fait l'objet d'une agression. Et cela est principalement due à la production frauduleuse de charbon de bois ; l'extension de l'agriculture avec dans certaines régions, la pratique d'un système de production agricole extensive non adaptée et les feux de brousse. Les parties prenantes ont également mentionné le danger que constitue le corridor Dakar-Bamako pour les communautés à cause des risques de déversement d'hydrocarbures et de produits toxiques, l'absence d'une cellule NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques) dans la région de Kaffrine et le manque d'expertise pour la gestion de tels risques, le manque de moyen de manutention qui rallonge la durée des interventions en cas de déversement d'hydrocarbures, l'inactivité des autorités pendant les interventions et le non-respect des engagements pris, l'inconscience des communautés sur la dangerosité des produits transportés pour leur santé. (Voir les détails de la mission en annexe du présent rapport).

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTE

3.1. Identification des parties prenantes

L'identification des parties prenantes consiste à distinguer aussi rigoureusement que possible et de manière exhaustive, les différentes parties prenantes au projet (groupes et catégories). Tandis que l'analyse, aussi appelée « *Analyse des intervenants* » ou "*Matrice intérêt-pouvoir*" permet d'une part (i) de déterminer **le niveau et le degré d'implication** de chaque partie prenante vis-à-vis du projet et, d'autre part (ii) d'évaluer **le niveau d'intérêt** (ou engagement) et de **pouvoir** (capacité d'influence) de chaque partie prenante vis-à-vis du projet. L'identification et l'analyse des parties prenantes est une méthode efficace pour garantir le succès d'un projet. Elles permettent, en effet, de déterminer la relation probable entre les parties prenantes et le projet et aident à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet.

3.2. Rappel de la notion de partie prenante

Selon la NES N°10, le terme « partie prenante » se réfère :

- a) aux personnes ou aux groupes qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet (**les parties affectées par le projet**) ; et
- b) aux personnes ou aux groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (**les autres parties intéressées**) ;
- c) La NES N°10 ajoute qu'il devra être identifiés également **les personnes ou les groupes qui en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables**, les personnes qui peuvent être plus susceptibles d'être affectées négativement par les impacts du projet et / ou plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet.

3.3. Liste des parties prenantes au PGRN (SENRM)

L'identification a permis de distinguer, au total **128 entités parties prenantes** au PGRN(SENRM) réparties entre **20 groupes**.

Toutefois, les groupes de parties prenantes identifiés ne sont pas liés au projet et à ses impacts de la même façon. En effet, si certains sont affectés (touchés) directement ou indirectement et d'une façon positive ou négative par le projet, d'autres, n'en ont qu'un certain intérêt pour des raisons diverses ; tandis que d'autres, en raison de leur situation particulière, sont plus susceptibles d'être affectées négativement par les impacts du projet.

Ainsi, conformément à la classification de la NES 10 indiquée ci-dessus, on distingue d'une part les parties affectées (touchées) par le projet et d'autre part les autres parties dites intéressées par les actions du PGRN et les personnes ou groupes vulnérables.

Cette liste a été établie sur la base : (i) des résultats obtenus des recherches et analyses documentaires ; (ii) des informations obtenues des consultations sur le terrain (iii) de la nature et la portée du projet, (iv) des enjeux socio-économiques liés aux secteurs (Pêche, aquaculture et forestier) et aux différents sites du projet et, sur la base (v) des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet.



Le tableau ci-dessous présente les groupes de parties prenantes au PGRN(SENRM) et leurs entités constitutives selon leur catégorie d'appartenance.

Tableau 6: Liste des parties prenantes, entités constitutives et catégories d'appartenance

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - BM : Banque mondiale - FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ; - USAID : Agence des Etats-Unis pour Développement International ; - JICA : Agence Japonaise de Coopération internationale - Pays-Bas : Coopération au développement ; - ENABEL : Agence belge de développement ; - UE : Union européenne ; - FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondiale - La Fondation MAVA : Fondation pour la nature - BAD : Banque africain de développement - BID : Banque islamique de développement - GIZ : Coopération allemande 	« Autres parties intéressées »	L'expression « Autres parties intéressées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public.	L'intérêt de ce groupe de parties prenantes réside dans le fait qu'il a besoin de voir les outils de planification stratégiques et opérationnelles du projet établis conformément aux exigences et à la politique du ou des partenaire(s) en la matière, les activités du projet se dérouler comme il se doit et les fonds mobilisés pour leur financement utilisés rationnellement dans le sens strict des objectifs visés par le projet et une bonne gestion des PGES du projet pour sa performance environnementale et sociale.
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)	<ul style="list-style-type: none"> - DPM : Direction des pêches maritimes ; - DITP : Direction des Industries de Transformation de la Pêche - DPSP : Direction de la protection et de la surveillance des pêches - ANA : Agence nationale de l'aquaculture - UGP : Unité de Gestion du Projet - DPA : Division de la pêche artisanale ; - DPI : Division de la Pêche industrielle ; - DAP : Division de l'Aménagement des Pêches ; - DVPA : Division de la Valorisation des Produits de la Pêche artisanale ; - Services régionaux des pêches et de la surveillance ; - Services départementaux des pêches et de la surveillance; - Pôles aquacoles : pour la promotion de l'entrepreneuriat aquacole ; 			Ces deux groupes de partie prenante (MPEM & MEDD) ont les mêmes intérêts dans le PGRN et poursuivent les mêmes buts, à savoir, améliorer les conditions socio-économiques de la population en favorisant la réduction de la dégradation des ressources naturelles, en améliorant le cadre de vie des populations en luttant contre les pollutions et nuisances et les effets néfastes des changements climatiques dans une perspective d'équilibrer les atténuations des gaz à effet de serre et l'adaptation aux Changements Climatiques (CC), pour atteindre la stabilité des écosystèmes.

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt
	<ul style="list-style-type: none"> - Bureaux régionaux de l'aquaculture ; - Centre /station de surveillance - Poste de contrôle 			
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	<ul style="list-style-type: none"> - DEEC : Direction de l'environnement et des établissements classés ; - CTNE : Comité technique national d'évaluation environnementale et sociale ; - DPN : Direction des Parcs Nationaux ; - DAMCP : Direction des Aires Marines Communautaires Protégées ; - DEFCCS : Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols - UGP : Unité de Gestion du Projet - DREEC : Division régionale de l'environnement et des établissements classés - CRSE : Comité régional de suivi environnemental - CGUE : Centre de gestion des urgences environnementales - IREF : Inspection régionale des eaux et forêts - Secteurs des Eaux et Forêts - Brigade des Eaux et Forêts - Triage des Eaux et Forêts - CDREI : Commission Départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses - CSE : Centre de Suivi Ecologique 			
Ministère des Finances et du Budget (MFP)	<ul style="list-style-type: none"> - DGB : Direction Générale du Budget - DODP : Direction de l'ordonnancement des dépenses publiques 			

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt
				vérification de tout acte portant engagement de dépenses, contrôle des dossiers de dépenses et des mandats de paiement.
Ministère de l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - NRBC : Unité Risques Chimiques de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompier - CSP : Compagnies des Sapeurs-Pompier - DPC : Direction de la Protection Civile 			L'intérêt de ce groupe de partie prenante réside dans le fait de voir les capacités d'intervention des unités de protection civile s'augmenter et s'améliorer avec le PGRN(SENRM) en particulier dans toutes les opérations liées aux produits chimiques et aux substances dangereuses, dans les opérations d'extinction d'incendie, de nettoyage de prévention des risques, de l'organisation des secours pour la protection des biens et des personnes, entre autres.
Ministère des forces armées	<ul style="list-style-type: none"> - Section Environnement de la Gendarmerie Nationale - DSCOS : Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol - Marine Nationale, dispositif opérationnel de la HASSMAR (dépendant de la Présidence de la République pour coordonner les actions de l'Etat en mer) 			L'intérêt de ce groupe de partie prenante réside dans l'accroissement, avec le PGRN(SENRM), des moyens de surveillance des zones sensibles, d'assistance et de sécurisation de sites en cas de situations d'intervention, de participation à la gestion des réclamations liées à l'occupation et à l'aménagement des sols pouvant compromettre la planification spatiale régulièrement définie et des capacités de planification, d'organisation et d'intervention en cas de situation de pollutions en mer.
Ministère de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - UCG : Unité de Coordination de Gestion des déchets solides 			L'intérêt de ce groupe de partie prenante est de voir, en faveur du PGRN, ses capacités de gestion

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt
				environnementale s'augmenter et s'améliorer à travers, en particulier, l'unité de coordination et de gestion des déchets.
Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	- ONAS : Office National de l'Assainissement du Sénégal			L'intérêt de ce groupe est de voir par l'opportunité du projet, ses capacités renforcées dans les domaines de la conception et du contrôle des études et des travaux d'infrastructures d'eaux usées et d'eaux pluviales l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales, des services d'assainissement notamment les ouvrages ou équipement d'assainissement de captage, de traitement et de stockage.
Ministère de la santé et de l'action sociale(MSAS)	- SNH : Service National d'Hygiène - COUS : Centre d'Opérations d'Urgence Sanitaire - CAP : Centre Anti-poison			Ce groupe de partie prenante, à l'instar des autres, veut, avec l'opportunité du projet, voir ses capacités renforcées en matière de gestion des nuisances liées aux problématiques d'hygiène et d'écoulements d'eaux usées et en prise en charge de situation d'intoxication de personnes liée aux produits chimiques et dangereux.
Universités, laboratoires et Instituts de recherche	- Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD/Sciences et technologies) - Université Gaston Bergé de St Louis (UGB/Sciences et technologies) - Les universités régionales (Sciences et technologies) - ISRA : Institut sénégalais de recherche agricole			Les universités, laboratoires et instituts identifiés ont intérêt, avec l'opportunité du projet, de contribuer à la recherche scientifique au niveau national, de promouvoir la recherche scientifique et technologique en matière de sauvegarde de

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt
	<ul style="list-style-type: none"> - IUPA : Institut universitaire de pêches et d'aquaculture - CRODT : Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye - LERG : Laboratoire d'étude et de recherche en géomatique - IRD : Institut de recherche pour le développement 			l'environnement et de gestion des ressources naturelles.
Autorités des collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies des communes concernées : Dakar, Hann, , Yoff, Médina, Ouakam, Thiaroye, Mbao, Pikine, Rufisque, Bargny, Yenne, Thiès, Kayar, Darou Khoudoss, Mbour, Malicounda, Ngarparou, Popenguine, Louga, St louis, Fatick, Missirah, Djifère, Foundiougne, Djirnda, Bassoul, Dionewar, Kafountine, Diogué, Djinaki, Djembering, Sédhiou, Kolda, Vélingara, Tambacounda, Kédougou Tomboronkoto 			Les autorités territoriales à travers les mairies ont compétence en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Elles ont intérêt de voir avec le PGRN la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, la promotion du bien-être économique, social et culturel des populations via la mise en œuvre des activités du projet.
Ministère des collectivités territoriales du développement et de l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - DADL : Direction de l'Appui au Développement Local - SRADL : Service Régional d'Appui au Développement Local - SDADL : Service Départemental d'Appui au Développement Local - CADL : Centre d'Appui au Développement Local - ARD : Agence régionale de Développement 			Ce groupe de parties prenantes a intérêt de voir la mise en cohérence des interventions des interventions du PGRN avec les politiques et plans de développement local d'une part et les plans nationaux d'autre part et de voir ses capacités renforcées dans le domaine de l'encadrement et la formation technique des populations dans tous les domaines touchant au développement économique et social au niveau région.
Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des bassins de rétention et des lacs artificiels 	Ce groupe de partie prenante a intérêt à voir la réussite du PGRN qui pourra lui permettre de participer à la reconversion des exploitants forestiers et halieutiques dans les		

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt
				secteurs de l'agriculture comme stratégie de réduction de la pression sur les ressources.
Autorités publiques et administratives déconcentrées	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernances des régions concernées : Dakar, Thiès, Louga, St louis, Fatick, Kédougou, Tambacounda, Sédhiou, Kolda, Ziguinchor - Préfectures des départements concernés : Dakar, Pikine, Rufisque, Thiès, Mbour, Tivaouane, Louga, Kébémér, St louis, Fatick, Foundiougne, Kédougou, Tambacounda, Vélingara, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Bignona, - Sous-préfectures des arrondissements concernés : Dakar-plateau Grand-Dakar Almadies Sangalkam Thiaroye Keur Moussa Méouane Sindia Kataba1 Kabrousse Missirah, 			Ce groupe de partie prenante a les mêmes intérêts dans le PGRN que les deux groupes de partie prenante (MPEM & MEDD) et poursuivent les mêmes buts, à savoir, améliorer les conditions socio-économiques de la population en favorisant la réduction de la dégradation des ressources naturelles.
ONG, Entreprise, Projet et Programme	<ul style="list-style-type: none"> - WAAME : West African Association for Marine Environment - Greenpeace : une organisation à but non-lucratif qui s'occupe avant tout des problèmes écologiques les plus critiques à l'échelle planétaire. - ENDA Tiers Monde : Environnement et Développement du Tiers Monde. - Océanium de Dakar : l'Océanium intervient dans la gestion de l'environnement - FISH4ACP : Programme de Développement durable des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays ACP - Projet DEKKAL GEEJ : Projet de cogestion durable des ressources halieutiques prioritaires à travers les CLPA - PROVALE-Cv : Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur 			L'intérêt de ce groupe de parties prenantes réside dans le fait de pouvoir venir en complément à l'action de l'Etat au développement, de venir en aide aux populations pauvres vulnérables ou défavorisées, de défendre les citoyens victimes de discrimination en raison de leurs croyances, de leurs opinions, de leurs différences ou de leur engagement, de participer, selon leurs statuts, orientations et moyens, au développement socio-économique du pays, être des animateurs de développement à la base qui organisent, informent et forment les populations pour leur pleine participation et responsabilisation
	<ul style="list-style-type: none"> - COPAO : Projet de Renforcement de Capacités pour la Cogestion des Pêcheries en Afrique de l'Ouest 			

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt
	<ul style="list-style-type: none"> - Agropole centre : Projet de mise en place d'un Pôle aquacole dans la commune de Mbellacadio - RAMPAO : Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'ouest - WACA : Programme de gestion du littoral ouest-africain - PIMFAO : Projet "Petites initiatives et mécanismes financiers pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'ouest - PFNAC : Projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires du Sénégal - PNB : Programme national de biogaz - IPC : Initiative pêches côtières 			dans les processus de développement socio-économique locaux.
Le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Fermes aquacoles privées : - Ferme privée SEAAN - Société privée d'exploitation « Aquapôle » : pour le développement de fermes piscicoles industrielles à l'échelle nationale 			L'intérêt de ce groupe de parties prenantes réside dans le fait de voir avec le PGRN(SENRM), le développement de la fabrication d'aliments de poisson, création de fermes, marines et continentales, une industrie locale de production d'aliment de poissons, en collaboration avec le projet et avec les opérateurs industriels sénégalais.
Les médias	<p>Les presses audiovisuelles publiques et privées nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RTS : Radiotélévision du Sénégal - Groupe Walfadjr - Groupe D Médias - GFM : Groupe futures médias - La Voix du Littoral, - Les radios communautaires - Etc. 			L'intérêt de ce groupe de parties prenantes réside dans le fait de voir avec le PGRN(SENRM), la possibilité de participer à l'éveil des consciences sur l'urgence qu'il y a de préserver l'environnement et les ressources naturelles, à la sensibilisation et à l'éducation de masse en matière de

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt	
				gestion des ressources naturelles forestières comme halieutiques.	
Organisations de la société civile (OSC) locale	<p>CLP : Comité local de pêche</p> <p>CLPA : Conseil local de pêche artisanale</p> <p>CONIPAS : Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal</p> <p>CIVGF : Comités Inter-villageois de gestion des forêts</p> <p>Les volontaires de la surveillance participative</p> <p>GIE des pêcheurs GIE des mareyeurs et micro-mareyeurs GIE des femmes transformatrices de poissons</p> <p>ANAFA : Association nationale des acteurs de la filière aquacole ARAFA : Association régionale des acteurs de la filière aquacole</p> <p>UNCEFS : Union nationale des coopératives et exploitants forestiers du Sénégal</p> <p>RNPLCB : Réseau national des producteurs locaux de charbons de bois</p> <p>Réseau des GIE : artisans producteurs de biodigesteurs et de foyers améliorés</p>	« Parties prenantes touchées par le projet »	L'expression « <i>parties touchées par le projet</i> » désigne les personnes ou les groupes (individu, ménage, communauté) qui sont touchés ou susceptibles d'être touchés par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes ou groupes.	<p>Ce groupe de parties prenantes a des intérêts multiples et variés vis-à-vis du PGRN(SENRM). Il veut voir l'amélioration du système de gouvernance des pêcheries locales, assurer la pérennisation et la rentabilité de l'activité de pêche. Le renforcement de la surveillance et de la gestion des forêts, le renforcement des moyens de surveillance des activités de pêche, la promotion du développement économique et social participatif à la base, le développement de l'aquaculture, la promotion et la valorisation de la production halieutique, la protection de la nature et la conservation de la biodiversité, la création de pépinières permanentes pour la production de plants pour toutes les espèces, le reboisement, la mise en défens, et la régénération naturelle assistée (Rna), l'aménagement et la production de plants, la production de biodigesteurs pour lutter contre l'exploitation abusive des ressources en bois, entre autres.</p>	
Communautés riveraines exploitantes des ressources naturelles visées	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté des pêcheurs - Communauté des mareyeurs : - Communauté des micro-mareyeurs 				<p>Ce groupe représentent les populations bénéficiaires finaux de toutes les actions et politiques de</p>

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Catégorie d'appartenance	Signification	Intérêt
	<ul style="list-style-type: none"> - Les aquaculteurs, - Les femmes ostréicoles, - Les femmes transformatrices des zones ciblées, - Etc. 			développement ainsi que les dépositaires de la légitimité des élus et des actes de l'administration. Leur intérêt réside dans le fait de voir le développement socio-économique du pays à travers le PGRN, l'amélioration des conditions socio-économiques de la population en favorisant la réduction de la dégradation des ressources naturelles et l'augmentation des sources de revenus et des revenus des exploitants des ressources forestières comme halieutiques.
Individus et/ou groupes défavorisés ou vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes, - Les jeunes, - Les enfants - Les personnes âgées, - Les personnes handicapées, - Les chefs de ménage femme, - Chefs de ménages femmes veuves, - Les minorités ethniques, linguistiques ou religieuses, - Les jeunes diplômés - etc. 	<p>« Parties prenantes touchées par le projet »</p>	Les individus ou groupes vulnérables désignent ceux qui en raison de leur situation particulière, peuvent être plus susceptibles d'être affectés négativement par les impacts du projet et / ou plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Et ces individus ou groupes vulnérables sont parmi les parties affectées par le projet.	L'intérêt de ce groupe de parties prenantes vis-à-vis du PGRN(SENRM) est de voir leur capacité à profiter des avantages du projet augmentée et égalée celle de toute autre partie prenante, d'être impliqués dans le processus et de participer pleinement au processus de consultation global, de prise de décision et de bénéficier de mesures d'assistance spécifique en raison de leur vulnérabilité.

Encadré 3: Nota Bene sur le caractère indicatif de la liste des parties prenantes identifiées

NB : L'identification des parties prenantes est un processus dynamique qui se fera de façon continue tout au long de la vie du projet. Par conséquent, cette liste des parties prenantes n'est ni définitive ni limitée, elle est provisoire. Elle est établie sur la base des connaissances actuelles du projet notamment les résultats de la revue documentaire et des consultations menées sur le terrain lors de la préparation du présent PMPP. Elle pourrait donc évoluer et être mise à jour à la suite d'autres consultations ultérieures.

3.4. Synthèse des besoins des parties prenantes

L'analyse du corpus globale des données qualitatives recueillies des consultations avec les parties prenantes ont permis d'identifier des occurrences et d'établir des synthèses.

Cette synthèse porte sur les besoins essentiels des parties prenantes, condition de leur implication effective et un meilleur engagement à la mise en œuvre du PGRN/SENRM.

Ci-dessous le tableau de synthèse des besoins des parties prenantes consultées :

Tableau 7: Synthèse des besoins des parties prenantes

Groupe de partie prenante	Principales caractéristiques	Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires techniques et financiers : Banque mondiale - Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) - Ministère de l'Environnement et du Développement (MEDD) - Ministère des Finances et du Budget (MFB) - Ministère des collectivités locales, du développement et de l'aménagement du territoire - Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural - Ministère de l'intérieur - Ministère des forces armées - Ministère de l'urbanisme 	<p>« Autres parties intéressées »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures prioritaires : - Lutter contre l'érosion côtière qui menace les zones de pêche et les infrastructures - Encourager l'interdiction Sénégal-Gambienne de la pêche nocturne - Eradiquer le filet mono filament - Favoriser des filets biodégradables à longueur réduite - Favoriser la pisciculture de remplacement des zones appauvries - Favoriser la pisciculture intensive, in situ en enclot - Diversification des espèces locales adaptées - Lutter contre les projets agricoles, facteurs de dégradation des forêts (ex-Agropole sud 80 ha) - L'accès urgent des populations déplacées par le conflit aux ressources naturelles - Lutter contre les coupes non sélectives et le trafic de bois vers la Gambie - Compensation des pertes de végétation - Délimitation physique et visuelle des limites des forêts classées - Un plan d'aménagement et d'occupation des sols (PAOS) pour chaque commune - Des pare-feux pour lutter contre les feux de brousse - Un personnel dédié à l'aménagement - Une unité de gestion pour accompagner les IREF - Un comité de coordination national - Un bon arrangement institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités en aquaculture : en pathologie, en alimentation et en reproduction - Mettre l'accent sur la recherche continue et approfondie en aquaculture - Techniques de surveillance - Maintenance et maniement des outils modernes de surveillance - Techniques de foresterie - Lutte contre les feux de brousse - Evaluation environnementale et sociale - Suivi évaluation - Reboisement compensatoire - Techniques de communication et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail : courrier scanné envoyé - Courrier physique scellé et cacheté 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre physique - Visite de terrain - Comité départemental de développement (CDD) - Comité Local de développement (CLD) - Visioconférence

Groupe de partie prenante	Principales caractéristiques	Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement - Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS) - Autorités publiques et administratives déconcentrées - Autorités des collectivités territoriales - Universités, laboratoires et Instituts de recherche - Secteur privé - ONG, projet, programme - Médias 		<ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser les écosystèmes de mangrove par un reboisement intensif - Réaliser des plans d'occupations des sols (PAOS) pour les communes concernées - Dotation en EPI aux agents dans les unités opérationnelles (CGUE, Eaux et forêts, CRSE etc.) - Signer une convention de partenariat avec les ARD pour un accompagnement technique - Implication des autorités publiques et administratives - Favoriser l'approche participative et inclusive - Implication des autorités coutumières locales - Achèvement du centre de surveillance au niveau du quai de Cap Skirring - Accès au foncier pour les infrastructures • Moyens humains : - Renforcement du personnel des services des pêches au niveau région - Renforcement du personnel technique en aquaculture • Moyens logistiques : 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en économie d'énergie (foyer amélioré) - Renforcement de capacités en gestion des ressources naturelles (GRN) - Formation sur les services Ecosystémique - Techniques de gestion environnementale et sociale - Gouvernance des activités de pêche : rôle et responsabilités des acteurs - Génie civil - Gestion des fours 		
		<ul style="list-style-type: none"> - Moyens roulants (vedettes, motos et pirogues motorisées) pour la surveillance des bolongs - Créer des laboratoires pour soutenir la recherche en aquaculture - Créer des éclosiers de qualité - Accès au foncier pour les sites aquacoles - Machines de fabrication d'aliments - Matériels bureautiques et informatiques (bureau, ordinateur, scanner, photocopieuse etc. pour les services déconcentrés des pêche - GPS géodésique, - Drones diurne et nocturnes 			

Groupe de partie prenante	Principales caractéristiques	Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
		<ul style="list-style-type: none"> - Moyens roulants (véhicules, motos, tricycles) - Carburant - Unités de lutte contre les feux de brousse (citernes batte-feu, pompe et petits matériels de lutte) - Des unités maritimes d'intervention : vedette, embarcation motorisée - Kits d'analyse pour mesurer la qualité de l'eau - Appareils de mesure pour assurer la sécurité des agents pendant les opérations d'intervention - Equipement de protection individuelle (EPI) pour agents - Matériels bureautiques et informatiques (bureau, ordinateur, scanner, photocopieuse etc.) - Une application comme MASFOR à installer sur les machines pour accéder aux données en temps réel - Implantation des clés de séchage écologiques au niveau du site de transformation à Cap Skirring - Lutte contre l'érosion côtière qui menace fortement le quai de débarquement de Kafountine - Aménagement urgent du lieu de débarquement au niveau du quai de Kafountine 			
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations de la société civile(OSC) locale • Communautés riveraines exploitantes des ressources naturelles visées 	<p>« Parties affectées par le projet »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la redynamisation et la professionnalisation des CLPA, - l'amélioration des conditions de travail des CLPA, - la réduction des conflits en prenant en charge les surveillances pêcheurs (assurance et indemnité de risque), - l'opérationnalisation du FAF, - la subvention pour le fonctionnement, - la dotation de véhicules de motos et barques, 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des femmes et une amélioration de leurs conditions d'apprentissage andragogiques en techniques de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Courrier physique - Téléphone 	<p>Rencontre physique Réunion</p>
			<ul style="list-style-type: none"> - Marketing 		

Groupe de partie prenante	Principales caractéristiques	Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
		<ul style="list-style-type: none"> - la construction de sièges pour le CLPA National et les bureaux déconcentrés, - la construction de maisons de pêcheurs, - la formation des membres sur leurs rôles et leurs responsabilités et les relations de partenariat et de travail avec l'administration, - la mise en place ligne de financement pour des AGR, - la prise en charge des surveillants, - la finalisation du statut de surveillants pêcheur, - la mise en place de quincaillerie maritime, - dotation en moyens roulant de conservation et de travail (camions frigo, congélateurs, chambre froide, camions de transport des produits, clés de séchage, fours écologiques, EPI, tables de traitement des produits, le financement des AGR, - aménager des infrastructures socioéconomiques de base répondant aux expressions de besoins formulées, - dotation d'équipements adéquats et matériel roulant et de conservation, mettre en place un comité d'alerte et de veille pour un suivi correct du projet, - mettre en place des comités de règlement des plaintes, informer, consulter et sensibiliser les groupes concernés sur le projet via le téléphone, l'email ou par des réunions ou visites d'échange et de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène et qualité des produits, - Education financière, - Gestion administration comptable et financière, - Communication et gestion des conflits, - Techniques de commerce 		
<ul style="list-style-type: none"> • Les individus et/ou groupes défavorisés ou vulnérables 		<ul style="list-style-type: none"> - la diversification des sources de revenus pour les femmes et amélioration de conditions de travail descentes, - la prise en charge correcte des besoins de construction et de réhabilitation de centres de transformation, 		<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Courrier physique - Téléphone 	Rencontre physique Réunion

Groupe de partie prenante	Principales caractéristiques	Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
		<ul style="list-style-type: none">- mesures spécifiques d'accompagnement économique et social des plus vulnérables (veuves, chefs de ménage, handicapés...),- Mettre en place un programme d'assistance socioéconomique des personnes vulnérables ,- faciliter l'accès au financement durable pour les femmes,- accompagner la mise en œuvre technique, organisationnelle et financière des activités génératrices de revenus par le renforcement des capacités,			

4. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

4.1. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

L'intérêt (ou le niveau d'engagement) désigne l'importance qu'une partie prenante accorde à la réussite d'un projet dans un but professionnel, personnel ou autre. Tandis que **le pouvoir** quant à lui désigne la capacité d'influence (positive ou négative) qu'une partie prenante peut exercer sur le projet et sur l'atteinte de ses objectifs.

Les niveaux d'échelle suivants sont utilisés pour apprécier niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes au PGRN : Intérêt : « Très élevé » « Élevé » « Moyen » et « indifférent »
Pouvoir : « Très élevé » « Élevé » « Moyen » « Faible » et « Très faible ».

Tableau 8: Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
- Les organisations de la société civile(OSC) locale	« Parties prenantes touchées »	Très élevé	Elevé	Ces groupes de parties prenantes représentent, d'une manière générale, les populations bénéficiaires du projet. Ils ne sont pas les initiateurs du projet, elles ne le financent pas non plus et ils sont indirectement impliqués mais leur responsabilité dans la mise en œuvre du projet reste « élevée » et ils contribuent nécessairement à sa réalisation. Avec leur pouvoir plutôt « élevé », ils ont une réelle capacité d'influencer positivement ou négativement sur le projet, elles pourraient utiliser leur fort niveau de pouvoir pour s'opposer aux actions du projet. Mais ils ont plutôt un grand intérêt pour le projet, un intérêt « très élevé », ils sont pour le projet, ils veulent le changement, ils accordent une grande importance à la réussite du projet. La stratégie à mettre en place est de COMMUNIQUER avec elles, les tenir INFORMES de l'avancement du projet, de sa performance environnementale VEILLER à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet RASSURER, ASSITER, ACCOMPAGNER et leur DELIVRER des informations de qualité MAINTENIR A SON NIVEAU « très élevé » leur intérêt pour le projet. RECUEILLIR DES AVIS sur le projet et sur sa performance ainsi que sur le MGP et sur la prise en charge des cas d'EAS, HS, VBG etc. pour mieux orienter la conception du projet dans son ensemble.
- Les communautés riveraines exploitantes des ressources naturelles visées				
- Partenaires techniques et financiers	« Autres parties prenantes intéressées »	Très élevé	Très élevé	Ces parties prenantes sont les tenants du projet. Elles ont une responsabilité fondamentale, un pouvoir de décision et une capacité d'influence très élevés sur le projet. Elles sont, en réalité, les initiatrices du projet, elles le pensent, le financent et elles président à sa réalisation. Elles sont pour la réalisation du projet, elles veulent le changement pour des raisons de protection de l'environnement, de résilience des communautés, de développement durable. Par leur implication globalement directe et leur niveau de responsabilité, d'intérêt et de pouvoir généralement « très élevés » elles constituent les « parties prenantes naturelles au PGRN (SENRM) ». Les entités déconcentrées aux niveaux régional, départementale local se présentent comme les structures d'exécution du projet. Celles-ci, à l'instar de celles au niveau central ou national, accordent un intérêt « très élevé » au projet et une importance capitale à la réussite du projet pour des raisons d'intérêt général, de durabilité, de santé et de sécurité pour les populations. Elles détiennent un niveau de responsabilité et un pouvoir d'influence élevés vis-à-vis du projet. Leurs actions à la base seront décisives dans la mise en œuvre réussie du projet. La stratégie à mettre en place est de COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet PROPOSER un partenariat CO-DÉCIDER avec elles effectuer une GESTION RAPPROCHÉE .
- Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)				
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)				
- Ministère des Finances et du Budget(MFB)				
- Autorités des collectivités territoriales				
- Ministère des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire		Très élevé	Elevé	Ces groupes de parties prenantes ont une implication « indirecte » car ils ne sont pas les initiateurs du projet, ils ne l'ont pas pensé, conçu et ils ne le financent pas non plus. Mais ils en ont un niveau de responsabilité « élevé » en raison de leur statut, rôle et mission régaliens. Le

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
- Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER)				ministère des collectivités territoriales appuie, à travers ses démembrements et accompagne techniquement les collectivités territoriales dans leur mission statutaire de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local. Car elles ont compétence sur l'environnement et sur la gestion des ressources naturelles, la Santé, population et action sociale, la planification et Aménagement du territoire entre autres. Tandis que les autorités publiques et administratives déconcentrées assurent, conformément à la loi, le contrôle de légalité de toutes les initiatives de développement prises à la base. En cas d'opposition ou de divergence avec le projet, leur pouvoir (capacité d'influence) « élevé » pourrait constituer un réel blocage à une mise en œuvre réussie du projet. Mais elles sont plutôt pour le projet et sa réussite. À l'instar des parties prenantes naturelles il faut COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet PROPOSER un partenariat CO-DÉCIDER avec elles effectuer une GESTION RAPPROCHÉE .
- Ministère de l'intérieur				
- Ministère des forces armées				
- Ministère de l'urbanisme				
- Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement				
- Ministère de la santé et de l'action sociale(MSAS)				
- Autorités publiques et administratives déconcentrées				
- Universités, laboratoires et Instituts de recherche				pour clarifier leurs besoins S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet PROPOSER un partenariat CO-DÉCIDER avec elles effectuer une GESTION RAPPROCHÉE .
- Les ONG, Entreprise, Projet et programme		Très élevé	Elevé	Ces parties prenantes, de par leur statut, ont une responsabilité « indirecte » mais un intérêt « très élevé » pour le projet et ses activités. Elles ont acquis un niveau d'implication et un pouvoir d'influence « élevés » grâce à leur expérience sur les questions de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Une collaboration avec celles-ci dans le cadre de la mise en œuvre pourrait être très bénéfique au PGRN vue qu'ils interviennent dans les mêmes secteurs et partagent les mêmes préoccupations et les mêmes objectifs de développement. Cela même si certaines d'entre elles comme Océanium et GREENPEACE ont la capacité d'influencer négativement sur le projet s'ils venaient à porter une revendication quelconque vis-à-vis du projet en raison de leur posture d'organisation activiste de défense de l'environnement. La stratégie à mettre en place consiste à SURVEILLER ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient vis-à-vis du projet PRENDRE REGULIEREMENT leur TEMPERATURE SURVEILLER LES « CONTRE » COMMUNIQUER avec elles et leur DELIVRER des informations de qualité MAINTENIR à son niveau « très élevé » leur intérêt pour le projet.
- Le secteur privé				
- Les médias		Indifférent	Elevé	Ce groupe de parties prenantes ne sont pas les initiateurs du projet, ils ne le financent pas non plus et leur implication est plutôt secondaire. Ils n'accordent pas forcément une importance à la réussite du projet. Ils sont plutôt « indifférents ». Mais avec leur niveau de pouvoir « élevé », elles ont la capacité d'influencer négativement sur l'atteinte des objectifs du projet quand elles viendront à porter une revendication des populations vis-à-vis du projet peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. Il faut COLLABORER et COMMUNIQUER avec elles et leur DELIVRER des informations de qualité AUGMENTER progressivement leur intérêt « indifférent » pour le projet.

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les femmes</i> - <i>Les jeunes</i> - <i>Les enfants</i> - <i>Les personnes âgées,</i> - <i>Les personnes handicapées</i> - <i>Les chefs de ménage femme</i> - <i>Chefs de ménages femmes veuves,</i> - <i>Les minorités ethniques, linguistiques ou religieuses,</i> - <i>Les jeunes diplômés</i> - <i>Etc.</i> 	« Individus ou groupes vulnérables »	Très élevé	Faible	<p>Ces groupes de parties prenantes font partie des parties prenantes touchées par le projet, ils représentent les populations bénéficiaires du projet. Tout comme les parties prenantes touchées, ils ont un grand intérêt pour le projet, un intérêt « très élevé », ils sont pour le projet, ils veulent le changement, ils accordent une grande importance à la réussite du projet. La stratégie à mettre en place est de CONNAÎTRE leurs besoins spécifiques et les SATISFAIRE tout en évitant des conflits VEILLER à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet COMMUNIQUER avec elles, RASSURER, ASSITER, ACCOMPAGNER et leur DELIVRER des informations de qualité AUGMENTER progressivement leur influence sur la conception du projet afin qu'ils puissent avoir des avantages sur le projet. RECUEILLIR DES AVIS sur la performance du MGP, et sur la prise en charge des cas d'EAS, HS, VBG etc.</p>

4.2. Analyse du niveau d'implication des parties prenantes

Le niveau d'implication indique, en effet, le type et le degré de responsabilité que pourrait jouer une partie prenante vis-à-vis du projet compte tenu de son statut, sa fonction, sa mission et son rôle tant dans la préparation et la conduite du projet que dans les secteurs d'intervention désignés du projet (pêches, aquaculture et foresterie).

Le type d'implication peut être *direct*, *indirecte* ou *secondaire* :

- **Direct** : quand la partie prenante est à la base du projet, a une responsabilité première et un rôle essentiel dans le processus de formulation (conception), de financement et de mise en œuvre du projet.
- **Indirect** : quand la partie prenante n'est pas à la base du projet, elle n'a pas une responsabilité directe dans la formulation et le financement du projet mais, de par son statut, sa mission, ses activités ou son domaine d'intervention, est interpellée par le projet et pourrait contribuer de manière efficace à sa mise en œuvre.
- **Secondaire** : quand la partie prenante n'a aucune responsabilité vis-à-vis du projet et de ses activités, son domaine d'intervention également n'est pas forcément lié à celui du projet mais, le projet pourrait l'utiliser pour diverses raisons, afin de mieux atteindre certains de ses objectifs.

Tandis que la responsabilité est appréciée en degré selon les termes suivants : « **Très élevée** », « **Élevée** » ou « **Moyenne** ».

Ci-après les résultats de l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes vis-à-vis du PGRN(SENRM) :

Tableau 9: Niveau d'implication des parties prenantes

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
Partenaires techniques et financiers	BM : Banque mondiale	Financer et accompagner le projet, fournir un appui technique et financier au projet, valider/approuver les outils de planification relatifs au projet, assister et accompagner techniquement la mise en œuvre du projet, évaluer la mise en œuvre.	Direct	Très élevé
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)	DPM : Direction des pêches maritimes	La DPM est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de pêche maritime. Centrées autour de la gestion durable des ressources halieutiques, avec notamment : la révision du Code de la pêche l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries la maîtrise du parc piroguier à travers l'Immatriculation informatisée des pirogues Organisation des acteurs la contribution à l'ajustement des capacités de pêche (test) et la reconversion.	Direct	Très élevé
	DITP : Direction des Industries de Transformation de la Pêche	La Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de transformation, de conservation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, au niveau des industries. Elle est chargée de proposer des textes législatifs et réglementaires sur les normes de transformation, de traitement, de conservation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, entre autres.	Direct	Très élevé
	DPSP : Direction de la protection et de la surveillance des pêches	Structure compétente pour effectuer le contrôle des opérations de pêche et la certification de capture. Il est chargée de la police des pêches maritime et continentale, de l'organisation, de la coordination, du contrôle et du suivi des opérations et des activités de surveillance des pêches au Sénégal, de l'organisation, de la coordination, du contrôle et du suivi de la sécurité des embarcations de pêche artisanale et des pêcheurs artisans, ainsi que de la conduite des procédures administratives relatives aux infractions, en matière de pêche industrielle, du suivi des relations avec les structures régionales et nationales compétentes, de participer à la sécurité maritime, à la lutte contre la pollution, à la recherche et au sauvetage en mer, de traiter et de diffuser les statistiques sur la surveillance des pêches maritime et continentale ainsi que la sécurité de la flotte artisanale, entre autres.	Direct	Très élevé
	ANA : Agence nationale de l'aquaculture	L'ANA a pour mission générale de contribuer au développement de l'aquaculture par l'encadrement rapproché des professionnels du secteur, et par l'appui spécifique nécessaire pour le développement durable des exploitations aquacoles et la réalisation des objectifs du Programme National de Développement de l'Aquaculture. Elle est	Direct	Très élevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
		chargée, en synergie avec les structures appropriées d'identifier et mettre en valeur des sites favorables à l'aquaculture marine et continentale, de sensibiliser et encadrer les porteurs de projets d'entreprises dans les différents segments de la filière aquacole, de renforcer les capacités de gestion des professionnels de l'aquaculture, notamment aux plans technique, financier, commercial et organisationnel, d'appuyer l'aménagement des fermes de productions aquacoles, d'assurer, en partenariat avec les structures spécialisées, les services de contrôle de la qualité requise pour les entreprises aquacoles, de rechercher des investisseurs nationaux et étrangers pour la filière aquacole et de promouvoir la coopération internationale en aquaculture.		
	UGP : Unité de Gestion du Projet au niveau du MPEM	L'UGP est chargée du plan de travail, de la coordination de l'ensemble des activités de préparation du projet, de la supervision des sauvegardes, de la passation des marchés, de la gestion comptable, financière et administrative du projet, de l'élaboration des rapports d'activités et des rapports de suivi financier(RSF) et de la communication sur les activités et les résultats du projet. L'UGP doit également assurer la supervision globale du projet et la mise en œuvre cohérente de l'ensemble des activités avec une stratégie de coordination intra et intersectorielle (pêche aquaculture et forestier) entre les parties prenantes de mise en œuvre.	Direct	Très élevé
	DPA : Division de la pêche artisanale	La Division de la Pêche artisanale est chargée de suivre l'application de la réglementation en matière de pêche artisanale, de suivre la gestion du carburant et du matériel de pêche d'instruire et de délivrer les permis de pêche et cartes de métiers de suivre, les licences de pêche artisanale dans les pays étrangers de contrôler la qualité des produits de la pêche artisanale, d'assurer et de suivre l'immatriculation des embarcations de pêche artisanale, de participer à la prévention et à la gestion des conflits dans la pêche artisanale de veiller à la prise en compte du genre et de l'équité dans les interventions en direction des professionnels, de collecter les statistiques de la pêche artisanale, de mettre en place, d'accompagner et de suivre les conseils locaux de pêche artisanale, d'assurer l'expérimentation et la vulgarisation des équipements, des techniques et des résultats de la recherche dans le domaine de la pêche artisanale maritime.	Direct	Elevé
	DPI : Division de la Pêche industrielle	La Division de la Pêche industrielle est notamment chargée de suivre l'application de la réglementation en matière de pêche industrielle, d'accompagner les professionnels et d'appuyer les organisations professionnelles de la pêche industrielle, de suivre la	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
		production et les débarquements d'instruire les dossiers de demandes d'autorisation de pêche industrielle, d'assurer l'expérimentation et la vulgarisation des équipements, techniques et résultats de la recherche dans le domaine de la pêche industrielle maritime.		
	DAP : Division de l'Aménagement des Pêches	La Division de l'Aménagement des Pêches est chargée d'assurer l'aménagement et la gestion des pêcheries exploitées conformément aux plans d'aménagement et plans de gestion d'assurer la coordination, la conception et la mise en œuvre des mesures d'aménagement et de gestion des pêches de faire l'analyse, le traitement et la publication des statistiques, d'assurer la mise en œuvre des règles et recommandations internationales en matière d'aménagement des pêcheries maritimes, de suivre les relations avec les institutions nationales et internationales intervenant directement dans le secteur des pêches ou ayant des activités liées audit secteur, en matière d'aménagement des pêcheries, de veiller à la prise et à l'application des mesures environnementales, de participer au suivi et à l'évaluation des impacts environnementaux liés aux activités de pêche face aux changements climatiques, d'assurer l'expérimentation et la vulgarisation des résultats de la recherche dans le domaine de l'aménagement des pêcheries.	Direct	Elevé
	DVPA : Division de la Valorisation des Produits de la Pêche artisanale	Promouvoir la valorisation des produits de la pêche artisanale, de suivre la conception, la construction et la gestion des infrastructures de la pêche artisanale, d'assurer le contrôle de la salubrité des infrastructures de débarquement et des marchés assurer le contrôle de la qualité des produits de la pêche artisanale, assurer le suivi de la valorisation des produits de la transformation artisanale, contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale, appuyer la vulgarisation et la promotion des produits de la transformation artisanale, assurer l'expérimentation et la vulgarisation des équipements, techniques et résultats de la recherche dans le domaine de la valorisation.	Direct	Elevé
	Service régional des pêches et de l'économie maritime	Le Service régional des Pêches et de la Surveillance a pour mission de créer les conditions favorables à l'exécution des actions initiées par les directions centrales du ministère au niveau régional	Direct	Elevé
	Service départemental des pêches et de l'économie maritime	Le Service régional des Pêches et de la Surveillance a pour mission de créer les conditions favorables à l'exécution des actions initiées par les directions centrales du ministère au niveau départemental	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
	Antennes et bureaux régionaux de l'aquaculture	Les antennes et bureaux régionaux ont pour mission d'assurer un encadrement rapproché des producteurs et une exploitation optimale du potentiel aquacole du Sénégal	Direct	Elevé
	Centres/stations de surveillance des activités maritimes	Ils comprennent l'aspect technique proprement dit de la surveillance des zones maritimes nationales, sous-régionales ou régionales. Ils font recourir à des radars ou des navires qui sont utilisés dans le but de veiller aux violations des lois s'appliquant à une ZEE, "mettre la main" sur l'auteur de l'infraction, surtout pour la formalité légale de la saisie, mais aussi pour identifier le contrevenant et pour réunir des éléments de preuve.	Direct	Elevé
	Postes de contrôle et de la surveillance des activités de pêches	Il assure le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des pêches en eaux continentales, douces et côtières. Les activités sont d'ordinaire coordonnées en terre ferme ainsi que le déploiement des ressources disponibles de façon à répondre au mieux aux changements qui se produisent dans les pêches. C'est de là que partent les inspections dans les ports et le suivi des transbordements et du commerce des produits de la pêche, pour assurer le respect de la législation sur les pêches.	Direct	Elevé
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	DEEC : Direction de l'environnement et des établissements classés	La DEEC est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances. La DEEC a pour mission, entre autres, de veiller à l'application des dispositions relatives aux Evaluations Environnementales et Sociales (validation des TDR pour les EIES approfondies convocation du CTNE suivi du processus etc.). Elle prépare, pour le Ministre chargé de l'Environnement, les avis et décisions relatifs aux EES.	Direct	Très élevé
	CTNE : Comité technique national d'évaluation environnementale et sociale	Il appuie le Ministère chargé de l'Environnement dans la validation du rapport de l'étude d'impact environnemental. Il assure la prise en compte de la dimension environnementale dans les projets de développement, donne au public l'occasion de participer au processus d'évaluation environnemental, évalue la qualité des rapports d'étude d'impact sur l'environnement et leur conformité au processus. Le CTNE comprend des représentants des ministères sectoriels, des Collectivités locales, des Organisations socioprofessionnelles, et du secteur privé. Son secrétariat est assuré par la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés.	Direct	Très élevé
	DPN : Direction des Parcs Nationaux	Consolider et renforcer les acquis de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur périphérie, réhabiliter les habitats et redéployer les espèces de faune préexistantes disparues et/ou en voie d'extinction dans leurs habitats naturels, susciter et appuyer la participation des populations locales dans les activités de conservation, de restauration et de valorisation de la diversité biologique.	Direct	Très élevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
	DAMCP : Direction des Aires Marines Communautaires Protégées	La conservation de la diversité biologique marine et côtière, l'appui au développement d'initiatives communautaires pour une meilleure gestion des écosystèmes et des espèces, en particulier pour une gestion durable des pêcheries et des stocks de poissons, en favorisant la mise en place d'espaces dédiés à la préservation des ressources et à l'institutionnalisation des bonnes pratiques en matière de pêche. La mise en place et l'animation de cadres locaux de gestion des ressources et des pêcheries dans et autour des aires marines protégées, et cela au profit d'un développement endogène et durable des économies locales, notamment par la promotion d'entreprises et des emplois verts.	Direct	Très élevé
	DEFCCS : Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique forestière nationale. Elle exerce les prérogatives de l'Etat dans les domaines de la conservation des sols, de la gestion de la faune et des écosystèmes forestiers. Ces activités sont réparties entre aménagement et productions forestières, protection des forêts, gestion de la faune et le suivi-évaluation et formation-sensibilisation.	Direct	Très élevé
	UGP : Unité de Gestion du Projet au niveau du MEDD	L'UGP est chargée du plan de travail, de la coordination de l'ensemble des activités de préparation du projet, de la supervision des sauvegardes, de la passation des marchés, de la gestion comptable, financière et administrative du projet, de l'élaboration des rapports d'activités et des rapports de suivi financier (RSF) et de la communication sur les activités et les résultats du projet. L'UGP doit également assurer la supervision globale du projet et la mise en œuvre cohérente de l'ensemble des activités avec une stratégie de coordination intra et intersectorielle (pêche, aquaculture et forestier) entre les parties prenantes de mise en œuvre.	Direct	Très élevé
	DREEC : Division régionale de l'environnement et des établissements classés	Les DREEC sont des services déconcentrés de la DEEC au niveau des régions. Elles sont chargées de l'exécution des missions de la DEEC au niveau régional et sont responsabilisées dans la coordination du processus de validation des Analyses Environnementales Initiales (AEI) et du suivi environnemental et social des projets et programmes dans la région.	Direct	Elevé
	CRSE : Comité régional de suivi environnemental	Institués par arrêté des Gouverneurs, les comités régionaux de suivi environnemental et social appuient l'évaluation environnementale et sociale des projets de développement local. Ils font la revue des études, suivent l'application des mesures d'atténuation/d'accompagnement, la mise en œuvre des éventuels plans de gestion et de suivi des projets, contribuent au renforcement des capacités des acteurs locaux. Il est	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
		constitué des principaux services techniques impliqués dans la gestion environnementale et sociale des projets.		
	CGUE : Centre de gestion des urgences environnementales	Il appuie les services de la DEEC à mieux assumer leurs missions en prenant en compte les préoccupations environnementales des populations, améliore les services rendus aux citoyens en diligentant la réaction des services administratifs pour la défense de l'environnement, lutte efficacement contre la dégradation de l'environnement, mène plus d'action de prévention que de réparation, encourage les poursuites judiciaires pour limiter les atteintes à l'environnement, permet aux populations de participer à la protection de l'environnement participe au renforcement de capacités des intervenants et sensibiliser les populations pour une meilleure gestion de l'environnement.	Direct	Elevé
	IREF : Inspection régionale des eaux et forêts	Chargé de la protection et du développement des ressources forestières aussi bien végétales qu'animales, la conduite des programmes de reboisement, de défense et de restauration des sols. Il est un maillon extrêmement important dans le dispositif institutionnel. Elle constitue la courroie technique de transmission entre le niveau central et les entités déconcentrées.	Direct	Elevé
	Secteur des Eaux et Forêts	Chargé de la protection et du développement des ressources forestières aussi bien végétales qu'animales au niveau Départemental	Direct	Elevé
	Brigade des Eaux et Forêts	Chargé de la protection et du développement des ressources forestières aussi bien végétales qu'animales au niveau arrondissement	Direct	Elevé
	Triage des Eaux et Forêts	Chargé de la protection et du développement des ressources forestières aussi bien végétales qu'animales au niveau local/Village	Direct	Elevé
	CDREI : Commission Départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses	Elle est instituée dans chaque département avec l'objectif de déterminer, conformément aux dispositions de la loi, la valeur des biens touchés dans toute opération de retrait des terres à des personnes physiques ou morales sur le domaine national. Elle est composée de la manière suivante : (i) le Préfet du département, Président (ii) le Chef du service de l'Urbanisme (iii) le chef du service du cadastre (iv) le chef du service de l'agriculture (v) le chef du service des Travaux publics et (vi) le représentant de la structure expropriante, et les représentants des collectivités locales concernées. Le Préfet de département dirige la commission d'évaluation des impenses qui procède au recensement et à l'évaluation des biens affectés.	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
	CSE : Centre de Suivi Ecologique	Une structure d'excellence spécialisée dans le suivi environnemental et la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement au Sénégal et en Afrique de l'Ouest à partir d'informations spatiales pertinentes et fiables grâce à l'utilisation de technologies géo spatiales de dernière génération, à l'existence de ressources humaines qualifiées et un partenariat diversifié et dynamique. Il fournit des informations utiles dans la prise de décision, notamment en matière de gestion des catastrophes naturelles, telles que les inondations, et d'alerte précoce à travers le suivi de la végétation et des feux de brousse.	Direct	Elevé
Ministère des Finances et du Budget(MFB)	DGB : Direction Générale du Budget	Elle a des compétences dans plusieurs domaines : programmation et de l'exécution budgétaire, la coopération et de la recherche de financements extérieurs, la gestion des ressources, entre autres. Et plusieurs attribution parmi lesquelles l'élaboration des lois de finances, des programmes pluriannuels d'investissement public de l'Etat, contrôle et régulation de l'exécution des crédits publics par les ministères sectoriels, vérification de tout acte portant engagement de dépenses , contrôle des dossiers de dépenses et des mandats de paiement, programmation et recherche de financements extérieurs, élaboration des documents portant définition du cadre de coopération avec les partenaires techniques et financiers, gestion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, suivi et mobilisation des financements extérieurs, suivi de la politique nationale de protection sociale , entre autres.	Direct	Très élevé
	DODP : Direction de l'ordonnancement des dépenses publiques	Elle a plusieurs missions parmi lesquelles : l'élaboration et la mise à jour des documents portant définition du cadre de coopération avec les partenaires techniques et financiers la préparation des requêtes de financement adressées aux partenaires techniques et financiers le pilotage, en relation avec les services concernés, de la préparation et de la conduite de la négociation des accords de prêts ou de dons à conclure avec les partenaires techniques et financiers la gestion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, dans les conditions prévues par les conventions de financement le suivi de la mobilisation des financements extérieurs, notamment par la tenue en temps réel d'une situation précise et exhaustive des décaissements.	Direct	Très élevé
Ministère de l'intérieur	NRBC : Unité Risques Chimiques de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers	Participation active dans toutes les opérations liées aux produits chimiques et aux substances dangereuses.	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
	CSP : Compagnies des Sapeurs -Pompiers	Participation active dans les opérations d'extinction d'incendie, de nettoyage dans certaines situations de pollutions et de surveillance des activités d'intervention dans le cadre de la prévention des risques		
	DPC : Direction de la Protection Civile	Planification de l'organisation des secours pour la protection des biens et des personnes.		
Ministère des forces armées	Section Environnement de la Gendarmerie Nationale	Surveillance des zones sensibles, application des recommandations des services du Ministère de l'Environnement, assistance et sécurisation de sites en cas de situations d'intervention	Direct	Elevé
	DSCOS : Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol	Participation de la gestion des réclamations liées à l'occupation et à l'aménagement des sols pouvant compromettre la planification spatiale régulièrement définie		
	Marine Nationale dispositif opérationnel de la HASSMAR (dépendant de la Présidence de la République pour coordonner les actions de l'Etat en mer)	Planification et organisation et intervention en cas de situation de pollutions en mer.		
Ministère de l'urbanisme	UCG : Unité de Coordination de Gestion des déchets solides	L'UCG a en charge la gestion des ordures et des gravats	Direct	Elevé
Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	ONAS : Office National de l'Assainissement du Sénégal	La planification et la programmation des investissements, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre la conception et le contrôle des études et des travaux et des travaux des infrastructures d'eaux usées et d'eaux pluviales l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales le développement de l'assainissement autonome l'exercice par délégation de la responsabilité de la gestion du service public de l'assainissement le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures et la qualité de service la gestion du patrimoine permettant d'assurer le service de l'assainissement notamment les ouvrages ou équipement d'assainissement de captage, de traitement, de stockage, les véhicules, les équipements et les terrains, bâtiments et autres dépendances.	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
Ministère de la santé et de l'action sociale(MSAS)	- SNH : Service National d'Hygiène	Gestion des nuisances liées aux problématiques d'hygiène et d'écoulements d'eaux usées.		
	- COUS : Centre d'Opérations d'Urgence Sanitaire	Organisation de la prise en charge de personnes au niveau des établissements hospitaliers.	Direct	Elevé
	- CAP : Centre Anti-poison	Prise en charge de situation d'intoxication de personnes liée aux produits chimiques et dangereux		
Universités, laboratoires et Instituts de recherche	Les universités (UCAD UGB UASZ etc. /Sciences et technologies)	Les Universités ont notamment pour missions de former les cadres supérieurs du Sénégal et des autres pays. A ce titre, elles sont chargées de la formation initiale et de la formation continue, ainsi que de la préparation des jeunes étudiants à l'insertion dans la vie active de contribuer à la recherche scientifique au niveau national et international, pour le développement économique et social du pays de promouvoir la recherche scientifique et technologique pour une maîtrise des sciences, des techniques et du savoir-faire de favoriser le service à la communauté de développer les valeurs culturelles africaines de promouvoir la coopération internationale avec les universités étrangères.		
	ISRA : Institut sénégalais de recherche agricole	La mission principale de l'ISRA est la recherche fondamentale et appliquée avec comme objectif : le développement et le progrès de la recherche scientifique et/ou technologique... le transfert des connaissances scientifiques et technologiques la formation à la recherche et par la recherche.	Direct	Elevé
	IUPA : Institut universitaire de pêches et d'aquaculture.	L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture a pour missions de former des spécialistes dans le domaine des sciences et techniques de la pêche et de l'aquaculture en Maîtrise, DEA, DESS et Doctorat, contribuer à la promotion de l'enseignement et de la recherche en pêche et aquaculture dans les autres établissements de formation dans une perspective interdisciplinaire, renforcer les compétences des agents intervenant sur le terrain dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture en rapport avec le développement, apporter une assistance scientifique et technique aux institutions nationales et sous régionales qui s'occupent de problèmes de pêche et d'aquaculture.		

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
	CRODT : Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye.	Recherches océanographiques et aquaculture qui s'articulent autour de : • L'Evaluation des ressources halieutiques • Le Suivi des ressources halieutiques et des systèmes d'exploitation • La Fourniture des bases techniques et technologiques pour l'aménagement des pêcheries et l'exploitation durable des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture • Les aspects socioéconomiques de la pêche et de l'aquaculture.		
	LERG : Laboratoire d'étude et de recherche en géomatique.	Les activités du LERG sont liées aux applications de la géomatique dans les domaines de l'environnement, des sciences de l'atmosphère et de l'océan, du climat et de sa variabilité ainsi que des ressources naturelles, halieutiques et agricoles.		
	IRD : Institut de recherche pour le développement	La recherche scientifique au sein d'unités et de laboratoires, pour produire de la connaissance la formation au travers de l'accueil d'étudiants, de post-doctorats ou de chercheurs en activités. La valorisation et l'innovation au travers d'applications opérationnelles des recherches (brevets, incubation, expertises, renforcement des capacités, liens sciences-sociétés) dans le domaine de l'agriculture intelligente, sécurité alimentaire et environnement durable, changement social inclusif, santé publique, écosystèmes marins et ressources halieutiques, entre autres.		
Autorités des collectivités territoriales	Mairies des communes concernées	Elles gèrent au niveau local (Commune) les compétences qui leur sont transférées dans neuf domaines (éducation, Santé, population et action sociale, Planification, Jeunesse, sports et loisirs, culture, aménagement du territoire, urbanisme et habitat, environnement et gestion des ressources naturelles) en vue de promouvoir le bien-être économique, social et culturel des populations, elles informent et font participer les populations locales sur toutes questions ayant trait à leur vie et à leurs intérêts à court, moyen et long terme, elles rendent compte à leurs mandants, gèrent les ressources mises à leur disposition par l'Etat pour l'exécution de leurs missions, elles administrent la cité au quotidien (délivrance de certaines pièces administratives, événements sociaux, prévention et gestion de conflits, etc.)	Indirect	Très élevé
Ministère des Collectivités locales, du développement et de l'aménagement du territoire	DADL : Direction de l'Appui au Développement Local	La Direction de l'Appui au Développement local (DADL) est chargée d'assurer l'encadrement et la formation technique des populations dans tous les domaines touchant au développement économique et social à la base.	Indirect	Elevé
	SRADL : Service Régional d'Appui au Développement Local	Le service régional d'Appui au Développement local (DRADL) est chargé d'assurer l'encadrement et la formation technique des populations dans tous les domaines touchant au développement économique et social au niveau région.	Indirect	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
	SDADL : Service Départemental d'Appui au Développement Local	Le service régional d'Appui au Développement local (DRADL) est chargé d'assurer l'encadrement et la formation technique des populations dans tous les domaines touchant au développement économique et social au niveau département.	Indirect	Elevé
	ARD : Agence Régionale de développement	Coordonne et harmonise les interventions et initiatives des collectivités locales en matière de développement local, elle est chargée de : l'appui et la facilitation à la planification du développement local la mise en cohérence des interventions entre collectivités locales d'une même région d'une part et avec les politiques et plans nationaux d'autre part le suivi évaluation des programmes et plans d'actions de développement local fortement impliquée dans la procédure d'évaluation environnementale et sociale des projets de développement local. L'ARD est devenue le cadre pertinent de coordination, d'harmonisation et de suivi des actions de développement local au niveau de la région.	Indirect	Elevé
	CADL : Centres d'Appui au Développement local	Le CADL (ancien Centre d'Expansion Rurale Polyvalent) est le service national le plus déconcentré où doit s'exécuter de manière pratique et participative toute la politique de développement à la base définie par les pouvoirs publics. Il apporte son assistance à la mise en œuvre des activités des Collectivités locales, des OCB, des ONG et des projets et programmes. Il joue un rôle essentiel dans l'animation du développement local. Le CADL apporte une assistance technique aux collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement y compris dans l'évaluation environnementale et sociale des projets de développement local.	Indirect	Elevé
Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER)	Direction des bassins de rétention et des lacs artificiels	Le MAER est chargé de mettre en place les politiques assurant le développement agricole du Sénégal , favoriser l'augmentation des productions et l'amélioration de leur qualité, faire en sorte que le Sénégal atteigne l'autosuffisance alimentaire, encourager l'exportation des produits agricoles .	Indirect	Elevé
Autorités publiques et administratives déconcentrées :	Gouvernances des régions concernées Préfectures des départements concernés Sous-préfectures des arrondissements concernés	Elles assurent la gestion quotidienne des prérogatives de l'Etat dans leurs circonscriptions administratives, elles veillent au respect des lois et règlements de la République, à l'exercice régulier des compétences des Collectivités territoriales en exerçant le contrôle de légalité des actes et le contrôle budgétaire dans les conditions fixées par la loi, coordonnent les actions de développement garantir la cohésion et la solidarité nationale ainsi que l'intégrité du territoire accompagner techniquement, appuyer et apporter des conseils aux domaines d'activités veiller à la sauvegarde des intérêts nationaux, au respect des lois et de l'ordre public	Indirect	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
Les ONG, Entreprise, Projet et programme	WAAME : West African Association for Marine Environment	Association créée en 1995 et ayant obtenu son agrément d'ONG en 1999, le WAAME a pour mission « d'appuyer les populations et décideurs dans la prise en charge de l'environnement marin, dans la perspective d'un développement durable ». Dans le domaine de la pêche artisanale, le WAAME a notamment contribué à appuyer les petits pêcheurs crevettiers par la formation en techniques de pêche durable.	Indirect	Elevé
	UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des ressources	Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature (UICN) rassemble 81 États, 113 organismes publics, plus de 850 organisations non gouvernementales et quelque 10 000 scientifiques et experts de 181 pays au sein d'une alliance mondiale unique. L'Union a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.	Indirect	Elevé
	ONG Panthera	Panthera s'est donnée pour mission de protéger les félins sauvages et les territoires sur lesquels ils vivent, les deux étant indissociables. Dédiée à la protection des félins sauvages . Elle est, à l'heure actuelle, la seule ONG entièrement consacrée à cette cause, Elle lutte contre la disparition du tigre, de la panthère des neiges, du guépard, du jaguar, du lion, du léopard et du puma – les plus grandes espèces de félins – et un dernier programme est dédié à l'étude et la conservation de tous les autres félins largement plus méconnus, comme le chat des sables par exemple.	Indirect	Elevé
	GREENPEACE	est une organisation à but non-lucratif qui s'occupe avant tout des problèmes écologiques les plus critiques à l'échelle planétaire. Présent à Dakar depuis 2010, il se focalise principalement sur la campagne visant à éradiquer le pillage des mers africaines, et à soutenir la pêche artisanale durable.	Indirect	Elevé
	ENDA Tiers Monde : L'Environnement et Développement du Tiers Monde (ENDA)	Il a comme principaux objectifs : (i) d'entreprendre des recherches, mener des actions et dispenser des enseignements et des formations qui contribuent à promouvoir le développement et la culture des populations locales, l'aménagement environnemental, la diffusion de technologies et l'élaboration d'alternatives de développement dans les pays du Tiers-monde (ii) de soutenir statutairement les actions des Nations Unies, notamment celles du PNUE, de l'UNICEF et de l'UNESCO, ainsi que l'action de l'ensemble des institutions et organismes œuvrant pour l'indépendance et le développement du Tiers-Monde.	Indirect	Elevé
	Océanium de Dakar	L'Océanium intervient dans la gestion de l'environnement et s'active principalement sur : (i) l'information et la sensibilisation des citoyens sur les atteintes à l'environnement et aux	Indirect	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
		écosystèmes côtiers et des ressources naturelles qu'ils abritent (ii) l'interpellation des pouvoirs publics, des scientifiques et des professionnels sur les menaces qui pèsent sur la pérennité des ressources halieutiques (iii) la création et la gestion d'aires marines protégées (AMP) dont la plus connue est l'AMP de Bambouck (estuaire du Sine Saloum).		
	FISH4ACP : Programme de Développement durable des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays ACP	Ce programme vise à valoriser le potentiel de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Il travaille avec les cueilleuses d'huîtres afin de faciliter l'accès au microfinancement de leurs activités et de leur donner les moyens de devenir les gardiennes de leur environnement et contribuer ainsi à la préservation des précieuses mangroves sénégalaises.	Indirect	Elevé
	Projet DEKKAL GEEJ : Projet de cogestion durable des ressources halieutiques prioritaires à travers les CLPA	Améliorer la gestion des pêches sénégalaises pour la résilience écologique. Il vise à mettre en place un système de gestion des pêches durable, équitable et inclusif qui se traduira par la conservation de la diversité biologique, la régénération des stocks prioritaires, le renforcement de la résilience des communautés et de la sécurité alimentaire, et une contribution accrue au PIB et au niveau de vie des populations.	Indirect	Elevé
	PROVALE-Cv : Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur	Le PROVALE-CV intervient dans trois zones agroécologiques : les Niayes, le Bassin arachidier et la Casamance, soit 8 régions administratives : Kaolack, Fatik, Kaffrine, Diourbel, Thiès, Ziguinchor, Sédhiou et Kolda. Il a pour objectif global de contribuer à asseoir une croissance économique forte, inclusive et durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Sur le plan spécifique, le projet vise à augmenter durablement les productions agricoles, les emplois et les revenus en milieu rural à travers la mobilisation des eaux de surface et des eaux souterraines.	Indirect	Elevé
	COPAO : Projet de Renforcement de Capacités pour la Cogestion des Pêcheries en Afrique de l'Ouest	Projet de Renforcement Tripartite de Capacités des Acteurs pour la Cogestion des Pêcheries au niveau sous régional en République du Sénégal (COPAO). Il envisage le renforcement des capacités des acteurs et des agents de l'état qui évoluent dans le secteur, l'amélioration des infrastructures ou installations en matière de gestion des ressources halieutiques et de surveillance et de contribuer à la bonne gouvernance de la pêche maritime et la distribution des produits halieutiques.	Indirect	Elevé
	RAMPAO : Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest	Sous l'arrêté N° 010586 MINT/ DGAT du 14 mai 2018. Le but de RAMPAO est le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus environnementaux indispensables à la régénération des ressources	Indirect	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
		naturelles marines et la conservation de la biodiversité pour le bien-être des communautés locales, au moyen d'un réseau régional d'AMP, fonctionnel.		
	WACA : Programme de gestion du littoral ouest-africain	Le programme appuie les efforts déployés par les pays pour améliorer la gestion de leurs ressources côtières communes et réduire les risques naturels et anthropiques auxquels sont exposées les communautés côtières. WACA stimule le transfert de connaissances, encourage le dialogue politique entre les pays et mobilise des financements publics et privés pour lutter contre l'érosion côtière, les inondations, la pollution et l'adaptation au changement climatique.	Indirect	Elevé
	PIMFAO : Projet "Petites initiatives et mécanismes financiers pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'ouest	Protéger la biodiversité marine et côtière d'Afrique de l'ouest et renforcer l'adaptation et la résilience au changement climatique grâce au renforcement du réseau d'Aires marines protégées RAMPAO	Indirect	Elevé
	PFNAC : Projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires du Sénégal	Le PFNAC a pour objectif de « promouvoir les mécanismes de financements innovants et l'adaptation des communautés vulnérables autour des Réserves naturelles communautaires du Sénégal. »	Indirect	Elevé
	PNB : Programme national de biogaz	Développer et disséminer les biodigesteurs comme solution alternative et moderne d'énergie renouvelable en milieu rural, et assurer la viabilité et la durabilité du marché du biogaz et de l'engrais organique	Indirect	Elevé
	IPC : Initiative pêche côtière	Activités de pêches côtières	Indirect	Elevé
	Ferme privée SEAAN	Fabrique d'aliments de poisson à Fatick.	Indirect	Elevé
Secteur privé	Société privée d'exploitation « Aquapôle »	La société privée « Aquapôle » est une société d'exploitation créée par le FONSIS pour développer : <ul style="list-style-type: none"> - deux fermes, marine et continentale, d'une capacité totale de 10.000 tonnes à terme - une industrie locale de production d'aliment de poissons, en collaboration avec les opérateurs industriels sénégalais. 	Indirect	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
Les médias	<p>Les presses audiovisuelles publiques et privées nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RTS : Radiotélévision du Sénégal - Groupe Walfadjr - Groupe des Médias - GFM : Groupe futures médias - La Voix du Littoral - Etc. 	<p>Les médias recueillent et diffusent l'information aux masses communiquent des œuvres, documents, ou de messages écrits, visuels, sonores ou audiovisuels (comme la radio, la télévision, le cinéma, Internet, la presse, les télécommunications, etc.) et participent à l'éveil des consciences, à la sensibilisation et à l'éducation de masse.</p>	Secondaire	Elevé
Organisations de la société civile (OSC) locale	CLP : Comité local de pêche	<p>Les CLP ont pour mission principale participer à l'amélioration du système de gouvernance des pêcheries locales dans le but d'assurer la pérennisation et de conforter la rentabilité de l'activité de pêche. Les décisions des CLP sont portées à l'attention du CLPA pour validation. Plusieurs CLP appartenant au même CLPA peuvent initier un accord de cogestion à travers le CLPA et le soumettre au MPEM pour approbation.</p>	indirect	Elevé X
	CLPA : Conseil local de pêche artisanale	<p>Le CLPA (Conseil local de pêche artisanale) est un cadre participatif pour la gestion des ressources halieutiques constitué de l'administration, des pêcheurs et des acteurs de la transformation et de la distribution des produits de pêche,</p>		
	CONIPAS : Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal	<p>Un cadre participatif pour la gestion de la pêche artisanale</p>		
	CIVGF : Comités Inter-villageois de gestion des forêts	<p>Les comités inter-villageois sont des structures communautaires à l'échelle villageoise qui ont été mises en place avec l'appui des services des Eaux et Forêts. Ils servent de relais aux brigades et aux postes de triage des Eaux et forêts pour pallier le manque d'effectif sans pour autant les remplacer. Les comités villageois travaillent en parfaite intelligence avec les agents des Eaux et Forêts dans la surveillance et la gestion des forêts.</p>		
	Les volontaires de la surveillance participative	<p>Ils sont l'équivalent des CIVGF dans le secteur de la pêche. Ils appui de manière volontaire les CLPA dans leur mission de surveillance des activités de pêche.</p>		
	GIE des pêcheurs	<p>Ces organisations ont une base culturelle et endogène au niveau local liée à leurs spécificités (histoire, organisation, culture) et de leurs potentialités qui sont déterminantes. La responsabilisation de ces organisations dans tous les domaines de</p>		

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
	GIE des mareyeurs et micro-mareyeurs GIE des femmes transformatrices de poissons	l'activité économique locales est apparue comme une condition nécessaire pour promouvoir un développement économique et social participatif à la base.		
	ANAF A : Association nationale des acteurs de la filière aquacole ARAF A : Association régionale des acteurs de la filière aquacole	Contribue au développement de l'aquaculture, à la promotion et à la valorisation de la production halieutique et à la protection de l'environnement.		
	UNCEFS : Union nationale des coopératives et exploitants forestiers du Sénégal	Exploitation de bois-énergie, du bois d'œuvre de service, préservation de l'environnement de manière globale, protection de la nature et de conservation de la biodiversité, la création de pépinières permanentes pour la production de plants pour toutes les espèces, le reboisement, la mise en défens, et la Régénération naturelle assistée (Rna), la protection de l'environnement, l'aménagement et la production de plants.		
	RNPLCB : Réseau national des producteurs locaux de charbons de bois	Le Réseau s'inscrit dans «une dynamique de préservation des forêts» qui tient compte des prescriptions techniques des plans d'aménagement mis en place par le Projet de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE).		
	Réseau des GIE : artisans producteurs de biodigesteurs et de foyers améliorés	Production de biodigesteurs pour lutter contre l'exploitation abusive des ressources en bois		
Communautés riveraines exploitantes des ressources naturelles visées	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté des pêcheurs - Communauté des mareyeurs : - Communauté des micro-mareyeurs - Les aquaculteurs - Les femmes ostréicoles - Les femmes transformatrices des zones ciblées 	Ce groupe représentent les populations bénéficiaires finaux de toutes les actions et politiques de développement ainsi que les dépositaires de la légitimité des élus et des actes de l'administration. Pour l'Etat, il est essentiel désormais de s'appuyer sur la participation des populations pour impulser un développement durable. Et, la reconnaissance des communautés implique aussi la reconnaissance de leurs spécificités (histoire, organisation, culture) et de leurs potentialités qui sont déterminantes pour la réussite du projet.	Indirect	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques		
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Niveau d'implication	
			Type d'implication	Degré de responsabilité
	- Etc.			
Individus et/ou groupes défavorisés ou vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes - Les jeunes - Les enfants - Les personnes âgées - Les personnes handicapées - Les chefs de ménage femme - Chefs de ménages femmes veuves - Les minorités ethniques linguistiques ou religieuses - Les jeunes diplômés - etc. 	Il s'agit des personnes qui peuvent être plus susceptibles d'être affectées négativement par les impacts du projet et / ou plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces groupes ou personnes sont également plus susceptibles d'être exclus de / incapables de participer pleinement au processus de consultation global, et en tant que tels, peuvent nécessiter des mesures et / ou une assistance spécifique pour le faire.	Indirect	Elevé

5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le programme de mobilisation des parties prenantes définit une approche systématique à la participation des parties prenantes au développement et à la performance environnementale et sociale du projet. Il constitue un moyen de participation accessible, efficace et inclusif pour les parties prenantes tout au long du cycle du projet sur des questions susceptibles d'avoir une incidence sur elles.

5.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

5.1.1 Objectif général

L'objectif général du programme de mobilisation des parties prenantes est d'aider l'emprunteur à identifier les parties prenantes, à construire et à maintenir une relation constructive avec elles, en particulier les parties affectées par le projet.

5.1.2 Objectifs spécifiques

Le programme de mobilisation des parties prenantes vise les principaux objectifs spécifiques suivants :

- (i) assurer la communication d'informations sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux aux parties prenantes d'une manière et dans un format opportuns, compréhensibles, accessibles et appropriés
- (ii) permettre aux parties prenantes de soulever des préoccupations et des plaintes et
- (iii) à l'emprunteur de répondre et de gérer ces plaintes
- (iv) participer à la structuration des interactions entre les différentes parties prenantes et assoit la légitimité sociale du projet.

5.2. Stratégie de diffusion de l'information

La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs récepteurs.

L'objet de la présente stratégie de communication et de diffusion de l'information est relatif à la mise en place du cadre fonctionnel d'informations, de communication et de mobilisation des parties prenantes intéressées et affectées par le Projet SENRM.

5.2.1 Objectifs et principes directeurs

La présente stratégie de communication se justifie par la nécessité d'établir des relations d'information et d'échanges auprès des diverses parties prenantes. Il s'agit de promouvoir auprès d'elles des perceptions et attitudes de nature à favoriser les conditions de mise en œuvre satisfaisante des activités envisagées dans le cadre du Projet SENRM tout en prenant en compte les préoccupations des parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet.

Cette stratégie privilégiera la communication de proximité qui s'adossera sur les méthodes déclinées à la section 5.2 ci-dessus notamment en direction des parties prenantes touchées à savoir les récepteurs d'impacts et les communautés riveraines, tout en incluant les parties prenantes intéressées et à tous les niveaux, local et national.

Elle vise à influencer de manière inclusive, cohérente et pertinente sur le processus d'adhésion des parties prenantes, en agissant au niveau individuel, interpersonnel et communautaire.

Les objectifs spécifiquement recherchés sont :

- informer les parties prenantes sur tous les aspects liés au processus de préparation et de mise en œuvre du projet,
- faciliter la remontée d'information vers l'équipe du projet et encourager la participation et la collaboration des parties prenantes réticentes,
- échanger avec les parties prenantes notamment les leaders afin de les informer, de les orienter et de les assister à toutes les étapes du processus de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet,
- promouvoir l'accompagnement social et économique des parties prenantes affectées et celles vulnérables,
- traiter de manière satisfaisante toute réclamation émise par les parties prenantes notamment celles qui se sentent lésées,
- informer sur l'existence d'un mécanisme de traitement confidentiel des plaintes liées au SEA/SH,
- s'appuyer sur des représentants des communautés pour la vulgarisation du PMPP.

5.2.2 Cadre organisationnel et responsabilités

▪ Unités de Gestion du Projet SENRM

Les deux Unités de Gestion du Projet (UGP) coordonnent à travers Comité National de Pilotage (COFIL) co-présidé par les deux Ministres dont la mission est d'orienter et de statuer sur la mise en œuvre du Projet.

Elles demeurent les premiers responsables de la mise en œuvre du présent PMPP comprenant les activités de communication et de diffusion de l'information. Pour ce faire, elles devront mettre en place toutes les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du PMPP, comprenant la mobilisation et l'engagement des parties prenantes.

Toujours au sein des deux UGP, les experts (Environnementaliste, Social, Genre/VBG) de chaque UGP des différents ministères de tutelle (MPEM et MEDD) seront directement impliqués dans la mise en œuvre du PMPP.

▪ Autorités administratives et locales

Les autorités administratives (Gouverneurs et Préfets) et les autorités locales (Maires des communes d'intervention) ainsi que les agences gouvernementales (ANA, DPM, DPSP, DITP, CRODT, DEFCCS, DEEC, DAMP, DPN, CNRF, etc.) seront également associées à la mise en œuvre du PMPP.

▪ Structures Communautaires

Compte tenu de l'envergure du projet, les deux UGP mobiliseront s'appuieront sur les organisations communautaires aux fins d'un appui à la mise en œuvre des activités de communication sociale. Il s'agira des organisations communautaires tels que les Comités locaux de pêche (CLP), les Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA), les Comités Intervillageois de gestion des forêts (CIVGF), les GIE des pêcheurs, des mareyeurs et micro-mareyeurs, GIE des femmes transformatrices de poissons, les associations nationales des acteurs de la filière aquacole, les associations régionales des acteurs de la filière aquacole,

l'Union nationale des coopératives et exploitants forestiers, le Réseau national des producteurs locaux de charbons de bois, réseau des artisans producteurs de biodigesteurs et de foyers améliorés.

Il s'agira de mobiliser les communautés de base aptes à appuyer le projet dans la mobilisation sociale, le plaidoyer et les activités de communication de proximité. Leur mandat s'étendra à l'ensemble du processus de préparation et de mise en œuvre les activités du Projet à risque social, tel que la problématique de la gestion communautaires des ressources naturelles et la réponse aux VBG/EAS/HS.

Toutefois, concernant les plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS, les organisations communautaires n'interviendront pas toutes seules. Elles seront impliquées dans le processus à côté des membres des différents UGP après que leur aptitude à appuyer le projet dans ce sens aura été renforcée. Aussi, ces organisations communautaires devront à priori s'approprier le processus, les outils et les divers résultats attendus du PMPP dans son ensemble.

- **Axes d'intervention**

- ⇒ Plaidoyer et Mobilisation des parties prenantes

La prise en charge de cet axe se justifie par la nécessité de bénéficier de l'accompagnement institutionnel et communautaire des parties prenantes dans les zones d'intervention du Projet. Elle est principalement structurée autour des aspects ci-après :

- tenir une Réunion de démarrage entre les responsables des deux UGP,
- prendre contact et vulgariser les actions du projet par le plaidoyer au niveau des autorités administratives, locales, dignitaires locaux, ...
- organiser des rencontres d'information sur l'état d'avancement du SENRM, la gestion des risques sociaux et environnementaux, le mécanisme de gestion des plaintes, etc. avec les autorités, leaders locaux et communautés,
- faciliter la mise en place des cadres de concertation, en relation avec les parties prenantes intéressées dont les intérêts et pouvoirs vis-à-vis du projet ont été évalués élevés,
- conception des messages et supports.

Plusieurs supports seront élaborés et concernent :

- les supports didactiques qui se présentent sous formes d'aides pédagogiques et informatives dans les réunions (plaquettes d'informations),
- les supports d'information pour la communication du projet (affiches, casquettes et Tee-shirts, ...),
- les supports de communication pour la campagne de masse (spots et émissions interactives de radios communautaires, publi-reportage.

Dans le cadre du PMPP, les contenus des messages sont surtout d'ordre informatif, basés toutefois sur une attitude d'écoute attentive des préoccupations des parties prenantes afin d'y apporter des réponses adéquates.

A cet effet, les représentants des organisations communautaires doivent connaître leur sujet et ce qu'ils doivent présenter aux parties prenantes et être en mesure d'apporter des réponses à leurs questions comme celles relatives au projet, aux objectifs, aux résultats, au rôle des populations, à la durée, etc. L'assistance périodique du personnel des deux UGP serait nécessaire pour atteindre cet objectif.

De manière spécifique, les informations relatives aux points ci-dessus seront livrées aux parties prenantes :

- les composantes, sous composantes et activités du SENRM,
- les critères qui ont présidé au choix des activités et sites du SENRM,
- l'état d'avancement du projet et date de démarrage et de fin,
- le dispositif mis en place pour informer et faire participer les parties prenantes à la mise en œuvre du projet,
- les instances et procédures de recours qui s'offrent aux parties prenantes,
- les mesures sociales prévues par le projet,
- l'existence de codes de conduite avec le langage clair sans ambiguïté interdisant les violences basées sur le genre (VBG), l'Exploitation et l'Abus Sexuelle (EAS) et le Harcèlement Sexuels (HS),
- les services d'appui médical, psychosocial, et légal pour les survivantes de VBG/EAS/HS,
- la sensibilisation aux alentours des sites de travaux/populations riveraines sur les comportements interdits dans les codes des conduits et comment accéder au MGP au cas de non-respect.

⇒ Campagne d'information et de communication

Le programme de communication sera réalisé en faveur de toutes les parties prenantes du projet, quels que soient leurs niveaux d'intérêt et d'influence sur le projet.

En effet, de nombreuses représentations peuvent impacter négativement le projet. Pour y remédier, le plan d'action de communication devra permettre de susciter un dialogue permanent avec les parties prenantes par rapport aux aspects qui peuvent influencer négativement le projet. Il s'agira de maintenir l'information et le dialogue avec toutes les parties prenantes durant toute la vie du projet.

S'agissant de la phase de travaux (prochaine étape du projet), le plan de communication vise à :

- informer les parties prenantes sur le processus et les critères et choix des sous projets et surtout des sites retenus,
- favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagés,
- obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passifs
- adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du projet ,
- impliquer les groupes vulnérables (en particulier les femmes, les jeunes garçons et filles, etc.) à travers une approche ciblée,
- promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.

À cet égard, le plan de communication comportera des actions qui permettent de véhiculer des messages à travers les vecteurs pertinents (autorités, leaders d'option, organisations socio-professionnelles) et à travers les canaux discutés à la section 5.2. (ci-dessus).

Ces systèmes de communication sont sanctionnés par des procès-verbaux (PV) de réunions et des listes de présence signées par les participants en plus d'un registre photographique.

Les informations recueillies ainsi que les questions, commentaires et suggestions sont notées par un des moyens préétablis : procès-verbal de la rencontre, documents individuels signés. Par la suite, ces informations sont inscrites dans la base de données consacrée à la gestion de l'information qui sera tenu par les deux UGP.

Ce répertoire sera partagé à tout le personnel et les partenaires des deux UGP afin d'assurer l'uniformité des réponses données par ces derniers à une même préoccupation des populations. Pour ce faire, un rappel de la nécessité de garder sur soi le recueil des messages et questions clés, doit être fait à l'endroit de toute équipe qui entreprend une mission sur le terrain ou sur une séance de communication.

Le suivi du programme sera assuré par les deux UGP aux fins d'assurer un contrôle interne de qualité des prestations en communication. Des modalités et des indicateurs de performances seront définis pour le suivi et l'évaluation des activités.

Aussi, une entreprise externe de surveillance peut être engagée annuellement pour fournir des recommandations et superviser les deux UGP et assurer les bonnes pratiques et la cohérence entre elles.

5.3. Axes stratégiques de communication

Les axes ci-dessous proposés auront pour vocation de fixer les orientations du plan de communication du Projet notamment les actions dédiées aux parties prenantes, notamment celles touchées et les groupes vulnérables.

Tableau 10: Axes stratégiques de communication

Actions suggérées	Modes de communication	Moyens de communication	Responsables	Calendrier de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec les communautés locales - Organisation d'assemblées sur le projet au niveau des trois îles : Bassoul, Dionewar et Niodior - Organisation d'ateliers de partage - Communication sur les critères de sélection des prestataires 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions préparatoires - Rencontres institutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqués de presse - Lettres d'invitation - Téléphonie - Internet (courriels et réseaux sociaux) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateurs UGPs & Experts sociaux des UGP 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant toute la durée du Projet
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des visites des chantiers - Faire un plaidoyer à l'endroit des leaders d'opinions 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites de site - Réunions - Focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqués de presse - Téléphonie - Internet (courriels et réseaux sociaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - UGPs - Entreprises - Mission de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la phase de construction
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter et maintenir le dialogue entre les parties prenantes - Mettre en place un mécanisme de 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Ateliers de partage 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqués de presse - Lettres - Internet (courriels et réseaux sociaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs UGPs & Experts sociaux des UGPs 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant toute la durée du Projet

Actions suggérées	Modes de communication	Moyens de communication	Responsables	Calendrier de mise en œuvre
communication étroite avec les PAP pour leur assurer de la transparence et de l'équité dans le processus d'indemnisation		- Téléphonie		
- Suivre l'état d'avancement du PMPP	- Réunions trimestrielles - Réunions annuelles	- Lettres - Internet (courriels et réseaux sociaux) - Téléphonie	- Coordonnateurs UGP & Experts sociaux des UGP	- Pendant toute la durée du Projet

5.4. Stratégie de consultation

5.4.1 Méthodes, outils et techniques d'engagement des parties prenantes

Conformément aux exigences de la NES n°10 rappelées au chapitre II du présent document, et faisant suite à l'identification et l'analyse des parties prenantes, l'Objectif de la présente section est de décrire les méthodes d'engagement des parties prenantes que le projet SENRM pourrait utiliser.

Cependant, ces méthodes devront être ajustées conformément à la note intérimaire publiée par la Banque mondiale le 7 avril 2020 qui traite de la conduite à tenir face à la situation de la COVID-19.

En effet, à travers cette note, la Banque mondiale recommande le respect des principes et les bonnes pratiques édictés par l'OMS, notamment l'utilisation des moyens tels que les affiches, brochures, médias, réunions virtuelles aux fins de minimiser les réunions en face à face avec les représentants des parties prenantes.

Toutefois, l'utilisation de ces moyens doit prendre en compte la capacité des différentes parties prenantes à y accéder, pour s'assurer que la communication atteigne ces groupes.

5.4.2 Assemblées avec les communautés

Les assemblées au niveau communautaire rassemblent différentes parties prenantes locales, généralement en présence de l'autorité locale et dans un cadre formel (comme une audience publique, présidée par l'autorité locale et dont le compte rendu est dûment rédigé). L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles pour les raisons suivantes :

- elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités
- elles sont appréciées comme un effort de transparence et de partage de l'information
- elles offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les groupes focus en rassurant le public sur les engagements et résolutions pris lors en relation avec le projet.

Dans le cadre du SENRM, cette méthode sera très utilisée car empruntant la même démarche méthodologique que la consultation locale, mais sont organisés dans des localités directement concernées par des problèmes sectoriels et territorialisés à l'échelle communautaire.

En effet, dans les secteurs de la gestion des ressources naturelles au Sénégal, il a été mis en œuvre des démarches centrées sur la concertation et la responsabilisation des populations et la société civile en général. Cette méthode repose en grande partie sur la mobilisation et l'implication des acteurs non gouvernementaux, parmi lesquels on peut distinguer les individus, associations/groupements (société civile) et les ONG nationales.

La société civile, représentée par les individus et les associations (organisations communautaires, exploitants, GIE, ...) aura donc un rôle très important à jouer dans le cadre du SENRM notamment à travers les organisations communautaires en charge de la gestion des domaines tels que les Aires Marines Protégées Communautaires, les Zones de Pêche Protégée (ZPP), les Zones d'Immersion des Récifs Artificiels (ZIRA), les Forêts et réserves communautaires, etc.

5.4.3 Groupes focus

Les réunions sous forme de groupes de discussion permettent de regrouper les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, l'assistance aux groupes vulnérables ou l'emploi des femmes ou jeunes, la mesures de réponse aux risques de VBG, EAS, HS, etc.) à des fins de consultation. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

5.4.4 Consultations ciblées

Le Projet veillera à ce que les groupes défavorisés et vulnérables soient consultés et informés pendant la mise en œuvre du projet, et qu'ils jouissent d'un accès égal aux mécanismes de gestion des plaintes.

Pour cela, le Projet assurera l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue (par exemple, pour mieux engager les femmes assurer qu'elles soient consultées dans les groupes séparées facilités par une femme).

Aussi, le Projet veillera à informer et consulter les organisations des groupes défavorisés et vulnérables (par exemple les personnes handicapées).

Au besoin, les personnes vulnérables seront identifiées lors des enquêtes socioéconomiques poussées qui seront menées dans le cadre de la préparation des études environnementales et sociales spécifiques. Chaque instrument préparé dans le cadre du projet inclura des dispositions précises relatives à l'assistance aux individus et groupes vulnérables. A priori, il

conviendra de fixer des critères de vulnérabilité en se fondant sur des facteurs économiques et sociaux en relation avec le projet. A titre illustratif, les critères suivants peuvent être considérés sans s'y limiter :

- les personnes ayant perdu leur source de revenus suite aux activités du projet,
- les personnes dont les biens et sources de revenus sont affectés par le projet et qui vivent avec un handicap ou une maladie chronique handicapante,
- les personnes dont les biens et sources de revenus sont affectés par les activités du projet et qui sont soit chef de ménage mineur (moins de 18 ans) soit âgées (60 ans et plus)
- les personnes dont les biens et sources de revenus sont affectés par le projet et ne possédant pas d'autres sources de revenus outre que celle procuré par le bien affecté,
- les personnes dont les biens et sources de revenus sont affectés par le projet et ayant un nombre de personnes à charge supérieur ou égal à 10 avec au moins 5 personnes mineures ou âgées (moins de 15 ans et 65 ans et plus),
- les femmes et les filles vivant autour des sites d'installation de chantier,
- etc.

En outre, il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.).

Des consultations ciblant les femmes et filles, ainsi qu'avec d'autres groupes vulnérables d'être exclus afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur l'accessibilité aux bénéfices du projet, les obstacles et les risques sociaux.

5.4.5 Entretiens individuels

Cette méthode est un excellent moyen d'établir des relations personnelles et est souvent utilisée pour mobiliser les autorités locales et les dirigeants locaux. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées. Il s'agit d'un moyen efficace de recueillir les commentaires d'un grand nombre de personnes prises individuellement. Ils ont été utilisés dans le processus d'acquisition des terres. Pour devenir un outil de consultation efficace, les enquêtes doivent être suivies de mécanismes de dialogue et de recherche de consensus.

5.4.6 Médias de masse

Les médias de masse (journaux, radios communautaires, site web, ...) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- des communiqués de presse pour tenir la presse au courant des principaux jalons dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du PGRN
- des entrevues avec le staff stratégique, les antennes, les agences d'exécution et les entités communautaires du projet
- la diffusion des spots à la télévision et dans les radios (y compris les radios communautaires)
- l'animation d'émissions dans les radios et télévisions
- la formation de relais pour la communication et l'engagement communautaire à travers l'ingénierie sociale

- l'enregistrement et la diffusion des nouveaux spots dans les langues nationales
- la traduction des supports de communication en langues locales
- la mise à disposition des supports de communication au niveau des communes et organisations bénéficiaires sur les activités du PGRN, les critères de choix des sous projets et sites d'intervention et
- la tenue de veille médiatique.

5.4.7 Technologie de l'information et de la communication

Outre le site Web du PGRN, il sera mis à place au titre de la mise en œuvre des activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire suivantes :

- le recours au numéro vert que le projet mettra en place pour l'enregistrement des plaintes et des doléances des parties prenantes
- le renforcement et l'élargissement des réseaux communautaires de communication et de mobilisation sociale en relation avec les entités suivantes : la mairie de commune, les organisations de producteur, les associations et mouvement de jeunesse, les « Bajenu gox » et associations de femmes investies dans la lutte contre les violences basées sur le Genre et violences faites aux enfants, etc.

Dans le contexte de la COVID-9, il est fortement recommandé au projet d'utiliser les outils de communication en ligne (Webex, Teams, Zoom, Skype, etc.) pour les ateliers virtuels dans des situations où de grandes réunions et des ateliers sont essentiels. Ces réunions par audio peuvent être des outils efficaces pour concevoir des ateliers virtuels. Le format de ces ateliers pourrait comprendre les étapes suivantes:

- inscription virtuelle des participants : les participants peuvent s'inscrire en ligne sur une plateforme dédiée
- distribution aux participants des documents relatifs à l'atelier, y compris l'ordre du jour, les documents de projet, les présentations, les questionnaires et les sujets de discussion : ces documents peuvent être distribués en ligne aux participants
- examen des documents d'information distribués : les participants se voient attribuer une durée prévue pour cela, avant de programmer une discussion sur les informations fournies
- discussion, collecte et partage des réactions :
 - o les participants peuvent être organisés et affectés à différents groupes thématiques, équipes ou "tables" virtuelles, à condition qu'ils en conviennent
 - o les discussions de groupe, d'équipe et de table peuvent être organisées par des moyens de médias sociaux, tels que susmentionné ou par un retour d'information écrit sous la forme d'un questionnaire électronique ou de formulaires de retour d'information qui peuvent être renvoyés par courrier électronique
 - o conclusion et résumé : le président de l'atelier résumera la discussion de l'atelier virtuel, formulera des conclusions et les partagera par voie électronique avec tous les participants.

5.4.8 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le projet mettra en place un mécanisme méthodique de retour d'information entre les communautés et les équipes de gestion (UGP MPEM MEDD) afin de mieux répondre aux besoins des communautés en termes d'information.

Les suggestions, réclamations et autres contributions des communautés et autres parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera mis à disposition sur le site web des UGP du PNGRN et rendu disponible au sein des régions, départements et communes bénéficiaires du projet.

En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par e-mail ou de manière interactive par téléphone qui sera dédié au Mécanisme de Gestion des Plaintes.

Les feedbacks compilés par le Spécialiste Sauvegardes Environnementale et Sociale du PGRN et les responsables Communication du projet avec le management pour une prise en charge, au besoin. Le formulaire dédié aux feedbacks est présenté en annexe du présent PMPP.

Le plan ci-dessous peut être déroulé pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Il présente des méthodes variées en fonction du groupe de partie prenante et du public visé. Les différentes méthodes ci-dessus présentées pourraient aussi être utilisées et adaptées à ce plan :

Tableau 11: Stratégie de consultation des parties prenantes

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/ lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Action à mener	Information à fournir	Information à recueillir	Responsable
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents du projet (CGES, CPR, PGM, PMPP etc.) - Dispositions du CPR (critères d'éligibilité, date butoir, méthodes de compensation, etc.) - Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) - Plan de prévention d'atténuation et de prise en charge des VBG/VCE et procédures de traitement des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion - Atelier de partage - Comité départemental de développement (CDD) - Comité Local de développement (CLD) - visioconférence 	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	Partenaires techniques et financiers	Collaborer	Le PGES du projet	Avis sur les mesures de sauvegardes	UGP Spécialistes du suivi environnemental et social (SES)
				Ministère des Finances et du Budget	Collaborer Co-décider	Décisions de décaissement	Positionnement et disponibilité des fonds	UGP Spécialistes SES
				Autorités publiques et administratives déconcentrées	Collaborer Consulter régulièrement	Le PGES du projet	Les préoccupations, suggestions et recommandations	UGP Spécialistes SES
				Les autres Ministères sectoriels	Collaborer au niveau local Consulter Proposer un partenariat : Co-décider	Les actions du projet (réalisations envisagées)	Avis sur les actions du projet Suggestions et recommandations	UGP Spécialistes SES
				Universités, laboratoires et instituts de recherche	Collaborer Consulter régulièrement	Le PGES du projet	Les préoccupations, suggestions et recommandations	UGP Spécialistes SES
				Autorités des collectivités territoriales (Maires des communes concernées)	Collaborer Proposer un partenariat : Co-décider	Les actions du projet (réalisations envisagées)	Avis sur les actions du projet Suggestions et recommandations	UGP
				Les ONG, Entreprise, Projet et programme et le secteur privé	Collaborer Consulter régulièrement	Les actions du projet (réalisations envisagées)	Avis sur les actions du projet Suggestions et recommandations	UGP Spécialistes SES

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/ lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Action à mener	Information à fournir	Information à recueillir	Responsable
				Les organisations de la société civile (OSC) locale	Collaborer Consulter régulièrement pour anticiper sur les préoccupations et besoins	Les actions du projet (réalisations envisagées)	Avis sur les actions du projet Suggestions et recommandations	UGP Spécialistes SES
				Les communautés riveraines exploitants les ressources visées	Collaborer Consulter régulièrement pour anticiper sur les préoccupations et besoins	Les actions du projet (réalisations envisagées)	Avis sur les actions du projet Suggestions et recommandations	UGP Spécialistes SES
				Les individus et /ou groupes défavorisés ou vulnérable	Collaborer Consulter régulièrement pour anticiper sur les préoccupations et besoins	Les actions du projet (réalisations envisagées)	Avis sur les actions du projet Suggestions et recommandations	UGP Spécialistes SES
				Les Média	Collaborer Consulter Proposer un partenariat	Les actions du projet (réalisations envisagées)	Avis sur les actions du projet Suggestions et recommandations	UGP Spécialistes SES
Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositions du PMPP (cadre de concertation des parties prenantes) ▪ Suivre l'état d'avancement du PMPP 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion - Atelier de partage - Comité départemental de développement(CDD) - Comité Local de développement (CLD) 	Tous les trimestres	Partenaires techniques et financiers	Collaborer	La performance environnementale et sociale du projet Les changements importants apportés au	Avis sur la performance environnementale et sociale du projet Avis sur les décisions de gestion des	UGP Spécialistes SES

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/ lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Action à mener	Information à fournir	Information à recueillir	Responsable
	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités d'emplois et exigences ▪ Etat et niveau d'avancement sur les réalisations du Projet ▪ Point d'arrêt/blocage/retard ▪ Performance technique Performance environnementale et sociale 	- Visioconférence				projet : risques et impacts supplémentaires, etc.	changements intervenus	
				Ministère des Finances et du Budget	Collaborer Co-décider	La performance environnementale et sociale du projet	Avis sur les décisions de gestion des changements intervenus au cas échéant	UGP Spécialistes SES
				Universités, laboratoires et instituts de recherche	Collaborer Consulter régulièrement	La performance environnementale et sociale du projet	Avis sur la performance environnementale et sociale du projet	UGP Spécialistes SES
				Autorités publiques et administratives déconcentrées	Collaborer Consulter régulièrement	La performance environnementale et sociale du projet	Avis sur la performance environnementale et sociale du projet	UGP Spécialistes SES
						Les changements importants apportés au projet : risques et impacts supplémentaires, etc.	Avis sur les décisions de gestion des changements intervenus	
				Ministère des Collectivités territoriales et e	Collaborer au niveau local	La performance environnementale	Avis sur les décisions de gestion des	UGP Spécialistes SES

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/ lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Action à mener	Information à fournir	Information à recueillir	Responsable
				l'aménagement du territoire	Consulter Proposer un partenariat : Co-décider	tale et sociale du projet	changements intervenus au cas échéant	
				Autorités des collectivités territoriales (Maires des communes concernées)	Collaborer Consulter Proposer un partenariat : Co-décider	La performance environnementale et sociale du projet Les changements importants apportés au projet : risques et impacts supplémentaires, etc.	Avis sur la performance environnementale et sociale du projet Avis sur les décisions de gestion des changements intervenus	UGP Spécialistes SES
	?			Les ONG, Entreprise, Projet et programme	Collaborer Consulter régulièrement	Les changements importants apportés au projet : risques et impacts supplémentaires, etc.	La performance environnementale et sociale du projet Sur le processus d'information, de consultation et sur le mécanisme de gestion des plaintes	UGP Spécialistes SES
	?			Les organisations de la société civile (OSC) locale	Collaborer Consulter régulièrement	La performance environnementale	Avis sur la performance environnementale	UGP Spécialistes SES

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/ lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Action à mener	Information à fournir	Information à recueillir	Responsable
					pour anticiper sur les préoccupations et besoins	tale et sociale du projet Les changements importants apportés au projet : risques et impacts supplémentaires, etc.	e et sociale du projet Avis sur les décisions de gestion des changements intervenus	
	?			Les communautés riveraines exploitants les ressources visées	Collaborer Consulter régulièrement pour anticiper sur les préoccupations et besoins	La performance environnementale et sociale du projet Les changements importants apportés au projet : risques et impacts supplémentaires, etc.	Avis sur la performance environnementale et sociale du projet Avis sur les décisions de gestion des changements intervenus	UGP Spécialistes SES
	?			Les individus et /ou groupes défavorisés ou vulnérable	Collaborer Consulter régulièrement pour anticiper sur les préoccupations et besoins	La performance environnementale et sociale du projet	Avis sur la performance environnementale et sociale du projet	UGP Spécialistes SES

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/ lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Action à mener	Information à fournir	Information à recueillir	Responsable
						Les changements importants apportés au projet : risques et impacts supplémentaires, etc.	Avis sur les décisions de gestion des changements intervenus	
	?			Les Média	Surveiller Engager avec prudence Refaire l'analyse des parties prenantes régulièrement	La performance environnementale et sociale du projet Les changements importants apportés au projet : risques et impacts supplémentaires, etc.	Avis sur la performance environnementale et sociale du projet Avis sur les décisions de gestion des changements intervenus	UGP Spécialistes SES
Mise en service des sous-projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures d'entretien et de gestion de la sécurité ▪ Planification des travaux d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions radios communautaires en français et en langues locales sur l'entretien des infrastructures construites et/ou réhabilitées - Affichage des calendriers de 	Dès la mise en service des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires des sous projets - Acteurs gouvernementaux - Organisations de la société civile 	Inauguration	Parcours du projet Les difficultés et les succès dans la préparation et la mise en œuvre Félicitation et encouragement	Avis sur la performance environnementale et sociale du projet La satisfaction des bénéficiaires et des parties prenantes	UGP Spécialistes SES

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/ lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Action à mener	Information à fournir	Information à recueillir	Responsable
		planification des travaux d'entretien au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies - Réunions officielles dans les Mairies, Préfectures et Sous-Préfectures				nt des parties prenantes Etc.		

5.5. Stratégie pour la prise en compte des groupes vulnérables

Les consultations ont permis de constater l'existence d'individus défavorisés ou vulnérables. Ceux-ci sont essentiellement composés de femmes, veuves chef de famille sans aucun autre soutien autre que les faibles revenus obtenus des activités de fumage de poissons. Cette catégorie de personnes est identifiée davantage au sein des GIE des femmes transformatrices de poissons dans les différents sites visés.

Sur la base des résultats des consultations tenues avec elles (personnes vulnérables) il est proposé ci-dessous les mesures différenciées pour leur permettre d'accéder aux avantages du projet. Les mesures ci-dessous préconisées résultent de leur avis, celui des personnes défavorisées identifiées sur le terrain.

Tableau 12: Mesures de prise en compte des groupes vulnérables

Stade du projet	Groupes vulnérables	Principales caractéristiques	Moyen de notification et méthode de consultation	Besoins spéciaux	Responsabilités
Préparation du projet	Veuves chef de famille sans soutien	Age un peu avancé, habitant loin du site lieu de travail, plus de 5 enfants en charge, revenu limité et précaire, obtenu au bout d'efforts physique soutenus au site	Consultation Réunion	Appui financier pour assurer le déplacement vers le site (transport) et les besoins scolaires des enfants en charge	Le projet
Mise en œuvre				Appui financier (crédit commerce) pour une reconversion vers le métier de commerce Assistance économique (en nature) Site de recasement d'urgence pour la continuité des activités de transformation	
Mise en service				Formation et renforcement de capacités en cas de reconversion vers le commerce et appui économique ou Appui financier et en petits matériels de transformation	

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Les projets financés par la Banque mondiale nécessitent l'établissement et le maintien d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Il doit être proportionnel aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert à toutes les parties prenantes, et doit faire recours aux systèmes formels ou informels de gestion des plaintes existants, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au projet.

Dans le cadre du présent projet le MGP est bâti sur un système d'enregistrement et de gestion des recours. Ce mécanisme ébauche toutefois les grandes lignes du dispositif de gestion des plaintes intégrant les aspects environnementaux, sociaux, VBG.

6.1. Objectif du mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du SENRM vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes opérationnel, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les écarts/préjudices et les conflits par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable autant que possible,) préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Par contre, le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours pour tout type de plainte.

Ce mécanisme n'a pas la prétention d'être un préalable obligatoire, encore moins de remplacer les canaux légaux de gestion des plaintes et des conflits. Toutefois, il permet de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux activités du Projet soient promptement écoutées, analysées, traitées et documentés dans le but de détecter les causes, prendre des actions correctives et éviter des injustices ou discrimination et une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

Il permet entre autres de :

- renforcer la démocratie et le respect des droits et avantages des parties prenantes du projet
- minimiser et éradiquer les conflits et réclamations dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des activités du projet
- fournir au Projet des suggestions pour une bonne mise en œuvre de ses activités
- documenter les plaintes ou les abus de diverses natures (aspects de gouvernance, exploitation, abus et harcèlement sexuels, risque d'exclusion des bénéficiaires aux opportunités offertes par le projet et l'inefficacité de la qualité de services offertes aux bénéficiaires...) constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre
- mettre en place un cadre transparent de recueil et de traitement des doléances et suggestion des parties prenantes durant toutes les phases du projet
- favoriser le dialogue et la communication juste avec les acteurs du projet.

La nature spécifique de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel nécessite des mesures adaptées pour le signalement et le traitement sûr et éthique de ces allégations par le biais de mécanismes de plaintes spécifiques. Le mandat d'un MGP sensible aux

VBG/EAS/HS est de : (1) permettre aux points d'entrée confirmés d'être accessibles aux victimes en toute confiance, et puisse assurer la confidentialité (2) permettre la mise en contact entre la victime et les prestataires de services de VBG pour une possible prise en charge

6.2. Exigences et principes clefs du MGP

Le MGP s'appuiera sur les systèmes formels ou informels de réclamation et de gestion des conflits déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront renforcés ou complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale.

Par conséquent, les personnes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles (action de se venger d'une personne qui a porté plainte) est souvent redoutée chez les plaignants.

Pour s'assurer qu'un système de plainte est efficace, fiable et opérationnel, il faut respecter quelques principes fondamentaux :

- **Participation:** Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du Projet. Les populations, ou groupes d'utilisateurs, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la phase de travaux du projet.
- **Mise en contexte et pertinence :** Tout processus de développement d'un Système doit être localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du programme mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se réaliser que si le mécanisme est conçu de manière participative en consultation avec ses utilisateurs potentiels et autres parties prenantes.
- **Sécurité:** Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, il est nécessaire d'évaluer, soigneusement, les risques potentiels pour les différents utilisateurs et les intégrer à la conception MGP. Il est essentiel aussi, d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité.
- **Confidentialité:** Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.
- **Transparence:** Les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
- **Accessibilité :** IL est essentiel que le mécanisme soit accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables.

Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière doit être portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.

6.3. Partage et accès à l'information

Il est important que les parties prenantes soient informées de la possibilité de déposer une plainte à travers le mécanisme, des règles et des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations doivent être diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre aux potentiels plaignants de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin.

Pour ce faire différents canaux seront utilisés :

⇒ Au niveau central

- Une plateforme (courrier électronique) et courrier postal accessibles à tous
- Un numéro vert qui sera mis en place par chacune des deux UGP (SENRM/MPEM et SENRM/MEDD)
- Un numéro WhatsApp.

Le SENRM produira un dépliant d'information sur la procédure de gestion des réclamations accompagné d'un formulaire de griefs qu'il rendra public.

D'autres moyens, notamment les boîtes à suggestions peuvent être installées dans les locaux les agences étatiques au niveau national, régional et départemental des Ministères de l'Environnement et des Pêches.

6.4. Procédure de gestion des plaintes

La présente procédure est non juridictionnelle et s'inspire des modes locaux de gestion des plaintes jugés assez efficaces et pratiques pour anticiper et porter une solution à un litige de quelque sorte qu'il soit, sauf pour les affaires d'ordre VBG/AES/HS.

Elle est essentiellement fondée sur deux principes : la médiation et la conciliation.

6.4.1 Enregistrement des plaintes

La réception et l'enregistrement des plaintes en rapport avec les activités du projet peuvent se faire de deux manières :

- les plaintes peuvent être déposées en personne par les plaignants et enregistrées dans le registre mis en place à cet effet. Les lieux de réception et d'enregistrement (liste indicative pouvant être améliorée dès l'entrée en vigueur du projet) sont :
 - les sièges des Comités villageois de Gestion et de Développement (CVGD)
 - les sièges des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA)
 - les communes, via les points focaux dument désignés par les UGP au sein de chaque collectivité territoriale
 - les sous-préfectures et préfectures couvrant la zone d'intervention du SENRM.

- Elles peuvent également être soumises verbalement par téléphone (via un numéro vert que le projet mettra en place) ou en électronique via une adresse email dédiée et gérée par les UGP.

A cet effet, chacune des deux UGP/SERM (MPEM et MEDD) mettra à la disposition des parties prenantes un numéro vert qui sera dédié au Mécanisme de Gestion des Plaintes. Son accès sera gratuit pour les plaignants.

De plus, pour chaque niveau de gestion des plaintes, chacune des UGP mettra en place un registre des plaintes (voir Annexe 12) à l'exclusion des plaintes liées aux EAS / HS) qui seront gérées seront un dispositif plus confidentiels.

Le registre des doléances est divisé en deux feuillets : une feuille « doléances » et une feuille « réponse ». Chaque feuillet est autocopiant triplicata. De cette manière, le plaignant récupère une copie du dépôt de sa plainte, une copie est transmise à l'UGP et une dernière reste dans le registre au village ou à la commune.

L'existence de ce registre au niveau de chaque quartier, village, commune et département ainsi que les conditions d'accès (où il est disponible, quand on peut accéder aux agents chargés d'enregistrer les plaintes, etc.) seront largement diffusées aux communautés vivant dans les sites/zones d'intervention du projet lors des séances de consultation et d'information. Le registre sera ouvert dès le lancement des activités de lancement du projet dans une zone donnée.

Les relais communautaires des CVD/CIVD/CPL/CPLA) seront mobilisés par le Projet pour s'occuper de la réception et la transmission des réclamations, et aussi assister les dépositaires des plaintes.

S'agissant des plaintes liées aux EAS/HA, au-delà du registre qui permettra de les enregistrer séparément, les canaux de dépôt et d'enregistrement des plaintes couvrent :

- Appel téléphonique/Numéro vert, numéros verts des fournisseurs de services
- Voie orale/personne à personne (Voie orale via les Bajenu Gox, Sage-femme, Infirmier chef de poste)
- SMS ou WhatsApp
- Courrier physique, postal ou électronique
- Plainte adressée au Gouverneur de la Région en ses qualités de Président de la Cellule régionale de lutte contre les VGB.

Dans le cas de doléances provenant de personnes analphabètes, les deux UGP SERM s'engagent à mettre en place les ressources nécessaires afin de retranscrire par écrit dans le formulaire dédié, les doléances de ces personnes. Elle s'assure aussi de la remise des réponses aux doléances émises par les instances ci-dessous de règlement à l'amiable.

6.4.2 Triage des plaintes et doléances

Les plaintes et doléances enregistrées seront tout d'abord triées par l'agent en charge de l'enregistrement afin de pouvoir se concentrer sur les plaintes liées au Projet.

Les plaintes n'ayant aucun rapport avec le projet, feront juste l'objet d'un feedback aux plaignants avec explication claire justifiant leur rejet.

Les plaintes seront « classées » en deux catégories :

- les plaintes « générales » et
- les plaintes dites sensibles.

Les plaintes considérées « comme générales » sont celles liées aux conflits sociaux, aux impacts environnementaux des travaux, à la santé, la sécurité aux nuisances et autre gênes engendrés par la mise en œuvre de certaines activités du projet celles liées aux sentiments de marginalisation, de discrimination par rapport aux avantages du projet, à la non utilisation de la main d'œuvre locale, aux inégalités sociales ou de genre, aux différends entre travailleur et employeur, et/ou plaintes émanant des personnes affectées par le projet (PAP) en lien avec les indemnisations, la réinstallation, le rétablissement des moyens de subsistance (erreur dans l'évaluation des biens affectés, contestation du barème d'indemnisation, mauvaise compréhension du processus, sentiment d'être traité injustement par rapport à d'autres, omissions dans le recensement, discrimination par rapport à l'accès aux indemnisations ou aides, affectant notamment les femmes ou les groupes vulnérables, etc.) .

Les plaintes dites sensibles (d'ordre délictueux) sont celles liées aux abus et exploitations sexuels, aux violences sexuelles, au harcèlement sexuel, ou des plaintes sur des fatalités. Compte tenu des risques associés à cette catégorie de plaintes dites sensibles, en particulier celles liées aux VBG, le MGP permet aux plaignants de déposer leur plainte en toute sécurité et en toute confidentialité, de manière non-discriminatoire, conformément à l'approche centrée sur la victime préconisée par la Banque mondiale.

Pour ce faire, le processus de triage comprend les étapes énoncées ci-après :

- Vérification que la plainte est bien inscrite dans le registre mis à disposition auprès du quartier, village, commune et département
- Production si nécessaire de tout dossier jugé être utile pour étayer les dires
- Analyse de la plainte pour saisir sa teneur
- Référencement à l'entité de prise en charge conformément à la procédure ci-dessous décrite.

6.4.3 Règlement à l'amiable des plaintes « générales »

Cette procédure concerne toutes les plaintes, de quelle que nature que ce soit, à l'exception de celles afférentes aux violences basées sur le genre (VBG), abus et harcèlements sexuels, violences contre les enfants (VCE) qui font l'objet d'une procédure spécifique décrite à la section 6.4.5.

La procédure de médiation est composée de quatre niveaux :

- ⇒ Le niveau communautaire dénommé Comité Local de Gestion de Plaintes de première instance composé de deux sous niveaux :
 - pour les activités du SENRM sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), d'une part
 - Pour les activités du SENRM sous la tutelle du Ministère de la Pêche de l'Economie Maritime (MPEM), d'autre part.
- ⇒ Le niveau départemental où l'autorité administrative (Préfet et Sous-Préfet) joue un rôle déterminant dans le processus de règlement des conflits au sein de sa circonscription.
- ⇒ Le niveau régional : Il s'agit du troisième palier qui devra être saisi en cas de non-résolution de la plainte par les deux entités ci-dessus avec l'implication du Représentant régional du Médiateur de la République.

Quel que soit le niveau, le Projet, à travers les deux UGP, assumera la formation des entités de règlement à l'amiable ainsi que les frais afférents à leur fonctionnement.

⇒ **Traitement des plaintes en première instance**

Le premier examen sera fait par le **Comité Local de Gestion des Plaintes « CLGP »**).

Pour les activités du SENRM relevant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), et donc de l'UGP SENRM/MEDD, le CLGP sera composé comme suit :

- le Maire ou son Représentant, Président
- le ou les Chefs de villages concernés,
- un représentant des sages (Imam ou cadî , prêtre ou pasteur du village) du ou des villages concernés,
- deux représentants (un homme et une femme) du Comité Villageois de Gestion et de Développement (CVGD)
- Un représentant de l'UGP SERM/MEDD, Secrétaire.

S'agissant des activités du SENRM relevant du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM), et donc de l'UGP SENRM/MPEM, le CLGP sera composé comme suit :

- le Maire ou son Représentant, Président
- le ou les Chefs de villages concernés,
- un représentant des sages (Imam ou cadî , prêtre ou pasteur du village) du ou des villages concernés,
- deux représentants (un homme et une femme) du Comité Local de Pêche (CLP)
- Un représentant de l'UGP SERM/MPEM, Secrétaire.

Les CLGP peuvent s'adjoindre de toutes les compétences (personnes ressources) aptes à les appuyer dans la résolution des plaintes.

Le plaignant ou son représentant est invité à participer à la séance.

A l'issue de la séance de médiation, le CLGP dressera un PV qui sera signé par le président de séance.

En tout état de cause, la/les solutions proposée(s) ou convenue(s) sera (seront) notifiées formellement au plaignant par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- les explications sur la ou les solution(s) proposée(s)
- la solution retenue
- si applicable, la procédure de mise en œuvre de la (les) solution (s) proposée(s), y compris les délais.

Les plaintes liées à l'EAS / HS ne devraient pas être gérées au niveau communautaire. Le rôle de cette instance (si ces membres sont sélectionnés comme points d'entrée EAS / HS) sera de référer le plaignant aux Canaux de signalement indiqués dans la section 8.4.5.

Traitement des plaintes en seconde instance

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en première instance, la plainte sera par la suite remise et traitée par le **Comité Départemental de Règlement des litiges (CDRL)**. Un Comité Départemental de Règlement des Litiges (CDRL) sera érigé au niveau de chaque département concerné.

Ce CDRL prendra en charge toutes les plaintes relevant à la fois des activités du projet rattachées au MEDD et au MPEM.

Il sera présidé par le Préfet ou son représentant. Le Préfet pourra également décider de déconcentrer la gestion des plaintes en confiant la présidence du CDRL au Sous Projet dont la plainte relève de sa circonscription.

Les autres membres dudit comité seront :

- un représentant du Conseil départemental, notamment les présidents de commissions pertinentes en rapport avec la plainte (agriculture, pastorale, environnement, domaniale...), , selon les cas,
- les représentant des services techniques de l'Etat au niveau départemental (Eaux et forêt, Agriculture, Pêche, etc.)
- un représentant de l'UGP SERM/MEDD ou l'UGP SERM/MPEM, Secrétaire.

Le CDRL qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige. A l'issue de la séance de médiation, le CDRL dressera un PV qui sera signé par le président de séance.

En tout état de cause, la/les solutions proposée(s) ou convenue(s) sera (seront) notifiées formellement au plaignant par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- les explications sur la ou les solution(s) proposée(s)
- la solution retenue
- si applicable, la procédure de mise en œuvre de la (les) solution (s) proposée(s), y compris les délais.

Les UGP SERM mettront en place un programme de renforcement de capacités de ses acteurs qui auront la responsabilité de s'assurer que le mécanisme de règlement de plaintes fonctionne en respectant les principes d'équité, de transparence, d'efficacité, de confidentialité et documentation de toutes les plaintes ou demandes de feed-back.

⇒ Traitement des plaintes en troisième instance

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en deuxième instance, le troisième examen sera fait au niveau gouvernorat qui est l'autorité administrative de la Région.

Le **Gouverneur** pourra requérir l'appui du représentant régional du **Médiateur** de la République dans le processus de règlement des litiges si souhaité.

Les autres membres dudit comité seront :

- un représentant d'une ONG locale,
- les représentant des services techniques de l'Etat au niveau régional (Eaux et forêt, Agriculture, Pêche, Action sociale, etc.)
- un représentant de l'UGP SERM/MEDD ou l'UGP SERM/MPEM, Secrétaire.

A l'issue de la séance de médiation, le Gouverneur dressera un PV qui sera signé par le président de séance.

En tout état de cause, la/les solutions proposée(s) ou convenue(s) sera (seront) notifiées formellement au plaignant par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel.

En tout état de cause, si le Gouverneur n'évolue pas dans sa médiation ou si les motifs sont complexes et/ou dépassent le cadre du projet, le plaignant peut faire recours au niveau du tribunal de première instance.

6.4.4 Recours juridique

Le recours direct à la justice est possible pour un plaignant, avec ou sans recours à la voie amiable et à l'arbitrage. Si le plaignant n'est pas satisfait, il peut saisir le tribunal de première instance.

En cas de recours juridique, la procédure normale est la suivante : (i) le plaignant rédige une plainte adressée au Juge du Tribunal départemental concernée (ii) le plaignant dépose sa plainte au Tribunal (iii) le Juge convoque le plaignant et la personne (physique ou morale) en cause pour les entendre (iv) le Juge commet au besoin une commission d'évaluation du préjudice (iv) le Juge rend son verdict.

6.4.5 Gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS

Les plaintes sensibles en particulier celles liées aux VBG/EAS/HS bénéficieront donc d'un traitement et d'une prise en charge spécifiques.

En principe toute personne qui est au courant d'un cas de VBG ou reçoit une plainte sensible doit l'orienter soit vers les services spécialisés (Actions social), ou vers les matrones, sage-femmes, monitrice rural, les Boutiques de droit, les « Bajenu Gox », etc., ou vers l'Expert Genre du projet et/ou acheminées vers les voies légales pour y apporter une réponse appropriée.

Le rôle de l'Expert Genre de l'UGP n'est pas de prendre en charge les cas de VBG/EAS/HS, mais de faciliter le référencement de cas et promouvoir la fonctionnalité du circuit de référencement. L'enregistrement et la prise en charge des cas seront faits uniquement par les structures habilitées ou spécialisées qui seront identifiées comme acteurs VBG opérationnels dans la zone du projet, durant la mise en œuvre.

Il sera procédé à la cartographie de ces acteurs VGB, au renforcement de leur capacité sur les procédures à suivre concernant les VBG, etc.

Cette activité qui est de la responsabilité de l'Expert Genre et VBG sera réalisée dès l'entrée en vigueur du projet.

Ces renforcements mettront l'accent sur la réception d'une plainte de VBG/EAS/HS, le référencement des cas aux prestataires de services, et sur les principes directeurs clés y afférant, notamment l'importance de la confidentialité et de la sécurité.

La personne plaignante bénéficiera d'un accompagnement et des appuis nécessaires (juridiques, psychologiques, médico-sociaux, test de de grosses, de IST VIH/Sida, etc.) durant toute la procédure.

S'il s'est avéré que des actes d'exploitation ou d'abus sexuels concernent le personnel ou les prestataires du projet, l'UGP suspendra ou cessera immédiatement la relation contractuelle.

La non-dénonciation, l'encouragement ou la tolérance d'un délit sexuel est passible de poursuites. Toute personne qui signale un cas d'exploitation ou d'abus sexuels avéré, ou qui a coopéré dans le cadre d'une enquête sur de tels actes, bénéficiera d'une protection si nécessaire.

La procédure à mettre en place doit permettre aux personnes plaignantes de déposer leur plainte sensible tout en leur assurant la sécurité et la confidentialité. Les personnes recevant des plaintes doivent s'assurer que les plaignant(e)s ne sachant pas écrire soient assistées par une personne de leur choix pour remplir le formulaire.

Le signalement des cas liés aux EAS/HS se fera à travers plusieurs canaux dont :

- la mise en place de boîtes de suggestion accessibles où les plaignant(e)s peuvent déposer des plaintes anonymes ou non, au choix, formulées par écrit, ou par voie verbale, etc.,
- la création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone vert, dédiés aux plaintes d'EAS et HS,
- l'affichage des adresses de Courriers physiques ou électroniques et des contacts téléphoniques du projet,

- l'affichage des numéros des services et structures d'accueil, de sécurité, de secours d'appui (Gendarmerie, Police, Sapeurs-Pompiers, services sociaux, centre d'écoute, Association d'aide, relais communautaires, numéro vert, etc.)
- la mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter)
- l'implication des services et personnes ressources spécialisées et des relais communautaires du projet pour faciliter l'identification et l'accueil des victimes
- l'aménagement d'espaces d'accueil et d'écoute préservant l'anonymat.
- etc.

L'emplacement de ces canaux et sites sera largement diffusé dans la zone d'influence du projet. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les structures de réponse et de prise en charge des survivantes de VBG/EAS/HS existantes dans la zone d'intervention listées dans un répertoire des services de prise en charge des VBG.

Cependant, pour le traitement de toutes plaintes liées aux VBG/EAS/HS, le consentement de la survivante sera donc recueilli au préalable.

En cas de sévices, les actions suivantes sont recommandées :

- assurer une prise en charge immédiate,
- recueillir des informations sur la nature de la violence, sur le lien avec le projet, sur l'âge et le sexe de la survivante et l'auteur présumé, etc.
- assurer la sécurité et garantir l'anonymat de la personne plaignante et respect des principes de confidentialité,
- respecter les souhaits, les droits et la dignité de la survivante
- déterminer les besoins immédiats des survivantes et les référer vers les services appropriés et fournir à la survivante des informations sur les services de VBG disponibles, etc.

La prise en charge pourrait comprendre :

- une prise en charge médicale,
- une assistance psychosociale,
- une assistance pour une protection physique (sécurité),
- une assistance juridique éventuelle.

La prise en charge médicale pourrait comprendre :

- la collecte de preuves médico-légales (pour la réponse judiciaire)
- le traitement des blessures
- la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris IST-VIH/SIDA
- la prévention d'une grossesse non voulue,
 - un appui psychologique
 - une documentation médicale (délivrance d'un certificat médical gratuit)
 - un suivi social, appui économique,
 - etc.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec les structures de réponse et de prise en charge des survivantes de VBG/EAS/HS existantes dans la zone d'intervention listées dans un répertoire des services de prise en charge des VBG.

Les structures spécialisées présentes dans la zone du projet sont responsables de la prise en charge (psycho-sociale, médicale, juridique) des cas signalés. L'enregistrement et la prise en charge des cas seront faits uniquement par les services qui seront identifiés comme acteurs

VBG opérationnels dans la zone du projet, avec le consentement éclairé du/de la survivant(e), de manière confidentielle et en toute sécurité, idéalement dans les 24 heures de l'admission.

Si le consentement est accordé, la fiche d'enregistrement pour la plainte sera remplie par le prestataire de services en charge des VBG et gardée dans un lieu bien sécurisé et verrouillé avec un accès strictement limité au sein de la structure de prise en charge uniquement le prestataire de services en charge des VBG aura accès à cette fiche.

Si le/la survivant (e) choisit de ne pas saisir le MGP, il est important que le prestataire de service demande si le/la survivant (e) donne son consentement éclairé pour partager certaines données de base (le code du cas, le type de cas, la zone et la date de l'incident, le lien de l'auteur présumé au projet, l'âge et le sexe du/de la survivant (e)).

Dans ce cas-là, l'incident est enregistré dans la base de données prévue par le projet. Celui-ci aidera le projet à connaître le nombre de plaintes qui refusent de saisir le MGP et aussi à signaler les barrières qui empêchent les plaignant(e)s d'accéder au système librement et en toute sécurité. Toutefois, le/la survivant (e) a le droit de demander une aide même s'il/elle ne veut pas rapporter l'incident auprès du MGP.

L'UGP mettra en place un programme de renforcement de capacités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre afin que le mécanisme fonctionne adéquatement en respectant les principes d'équité, de transparence, d'efficacité, de confidentialité et assurant la documentation de toutes les plaintes.

6.4.6 Fermeture de la plainte

La plainte peut être enregistrée comme fermée dans le registre dédié si :

- le plaignant a accepté la résolution proposée (si possible par écrit, en utilisant un formulaire dédié), et cette résolution a été mise en œuvre à la satisfaction du plaignant
 - les UGP SENRM, tout en déployant tous les efforts possibles pour résoudre le problème, n'arrive pas à s'entendre avec le plaignant dans ce cas, le plaignant a le droit d'intenter une action en justice afin de contester la décision de l'issue proposée.

6.4.7 Délais de traitement des plaintes « générales »

Pour que le système soit opérationnel, il est impératif que les délais de traitement des plaintes soient courts et respectés. Le tableau ci-dessous donne les délais indicatifs maximum pour le traitement des plaintes de leur dépôt jusqu'à leur clôture.

Toutefois, au-delà de la mission de secrétariat que les UGP doivent assurer, elles sont garantes du respect des délais et responsables de la mise à dispositions de toutes les ressources requises pour assurer l'opérationnalité du MGP.

Elles ont également la responsabilité de veiller à la mise en œuvre des solutions formellement retenues lors des séances de médiation.

Tableau 13: Délais maximum de traitement des plaintes

Etapas et action	Délais à compter de la date de dépôt, en nombre de jours
Dépôt de la plainte	0

Enregistrement	0
Triage des plaintes	5
Feedback au plaignant	5
Règlement en Comité Local de médiation	5
Règlement en Comité Départemental de Règlement des litiges	10
Règlement au niveau Gouverneur	15
Action corrective	15
Suivi de la plainte	20
Clôture	30

Ces délais sont donnés pour un traitement linéaire (c'est-à-dire sans recours et renvoi du dossier à une étape précédente en cours de traitement). S'ils ne doivent pas être dépassés, il est possible de réaliser le processus complet en un délai plus court.

Dès le choix du traitement arrêté, l'information doit être renvoyée au plaignant. Par ailleurs, le plaignant doit avoir la possibilité de savoir à quel niveau se trouve la plainte à tout moment en consultant le comité.

Les plaintes de type VGB ne feront pas l'objet d'un traitement à l'amiable. Elles seront transférées au système de référencement discuté ci-dessus. Toutefois, elles seront suivies par les UGP.

6.4.8 Mise en œuvre et suivi des mesures convenues

Il sera question de veiller à l'application de la solution et/ou les mesures correctives et les suivre.

Les UGP SENRM assumera tous les coûts financiers afférents aux actions requises.

Les Spécialistes en développement social/et Spécialistes Genre/VBG et spécialistes en environnement des UGP SENRM seront principalement chargés de veiller à la bonne mise en œuvre et au suivi de la (des) solution(s) proposée (s) et rendra compte de l'évolution du mécanisme de gestion des plaintes.

Ils s'assureront que les mesures convenues sont mises en œuvre dans les délais suscités indiqués.

6.4.9 Gestion des feedbacks

Durant toutes les démarches visant la résolution de la plainte, le processus sera documenté dans la fiche de suivi de la plainte. Par ailleurs, un feedback sera envoyé par email ou courrier physique ou de manière interactive par téléphone, à l'ensemble des plaignants durant tout le temps nécessaire pour le traitement de leurs plaintes. En cas de solution, une notification formelle sera envoyée au plaignant. Les termes et la forme de la notification devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel.

Les UGP SENRM mettront en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'administrateur des plaintes sera responsable de l'archivage des dossiers des plaintes (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, plaintes non résolues, etc.).

6.4.10 Suivi des plaintes

Au-delà de la base de données sur les plaintes, il sera mis en place un système d'archivage physique et électronique des plaintes (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, plaintes non résolues, etc.). Des statistiques mensuelles sur les réclamations seront produites par les Spécialistes en sauvegarde sociale et Spécialistes Genre/VBG des UGP SENRM en tenant compte des indicateurs ci-dessous :

- le nombre de plaintes reçues par type / catégorie de canal de réception au cours du mois
- le nombre de plaintes éligibles au cours du mois
- le nombre de réclamations en suspens à la fin du mois et comparaison avec le dernier mois
- le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord
- le nombre et le pourcentage de plaintes résolues
- le nombre et le pourcentage de plaintes résolues dans le délai prévu par le MGP
- le nombre et le pourcentage de plaintes ayant fait l'objet des recours
- le nombre de représailles suite aux dénonciations
- le nombre de plaintes ayant fait d'une saisine aux tribunaux
- le taux de plaintes VBG/EAS/HA reçues et non résolues
- le nombre de plaintes déferées à la justice.

6.4.11 Rôles des entités en charge de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi du MGP

Tableau 14: Rôles des entités en charge de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi du MGP

Organes	Rôles
UGP SENRM MPEM et MEDD	<ul style="list-style-type: none"> · Elaborer le MGP · Diffusion du MGP (campagne d'information) · Archivage des dossiers des plaintes (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, plaintes non résolues, etc.). · Elaboration des supports (courrier électronique, courrier postal accessibles, registres, numéro vert, protocoles, conventions, etc.) pour l'opérationnalisation du MGP · Apporter tout appui nécessaire aux parties prenantes pour la bonne mise en œuvre du MGP · Former les entités de règlement à l'amiable et élaborer un répertoire renfermant toutes les informations utiles · Mobiliser des relais communautaires en charge de l'enregistrement · Formation des acteurs notamment sur la gestion des plaintes EAS/HS et l'approche centrée sur les besoins des survivant(es) · Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations · Prendre en charge les frais afférents au fonctionnement du MGP · Procéder au triage des plaintes et doléances · Assurer la visibilité et la communication autour des actions du MGP · Assurer le secrétariat des séances de médiation · Donner les feedbacks aux plaignants · Approfondir et cerner tous les enjeux de la plainte

	<ul style="list-style-type: none"> · Suivre les plaintes enregistrées et la régularité de leur traitement au niveau des entités de médiation · Prendre part aux sessions des entités de médiation · Suivre la mise en œuvre du MGP · Documenter et archiver conséquemment le processus de gestion des plaintes · Suivre les cas de VBG/EAS/HS · Assurer le référencement de cas VBG/EAS/HS et promouvoir la fonctionnalité du circuit de référencement · Mettre en œuvre les solutions retenues de commun accord entre les entités de médiation et les plaignants
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comités Locaux de Gestion des Plaintes « CLGP » ▪ Comités Départementaux de Règlement des Litiges (CDRL) ▪ Gouverneur & Médiateur 	<ul style="list-style-type: none"> · Informer les membres des entités de médiation de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, · Procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte · Convenir rapidement avec l'UGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants · Engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte · Convenir rapidement avec le Projet de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants · Valider et signer les PV ou rapports de session
Plaignant	<ul style="list-style-type: none"> · Participer à la mise œuvre du MGP à des fins d'appropriation · Participer à la gestion à l'amiable des plaintes · Déposer aisément leurs plaintes ou dénoncer tout abus entrant dans le cadre de la mise en œuvre globale du Projet

7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Le SENRM mobilisera les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Ces ressources couvriront principalement :

- ateliers de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes
- élaboration du plan de communication sociale
- développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et ses sous-traitants
- tenue de séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux, les questions de VBG et sur le MGP
- conception des supports de communication
- mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp)
- conception de registres d'enregistrement de plaintes
- édition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP
- formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable
- suivi des feedbacks
- publication des rapports de suivi du PMPP y compris les feedbacks et griefs
- mise à jour du PMPP aux étapes clés de la mise en œuvre du projet notamment : (i) à la fin de la conception des infrastructures portuaires, (ii) avant le démarrage des travaux de construction, et (iii) tous les ans durant toute la phase de mise en œuvre du projet,
- renforcement de capacités des entités comoriennes pour la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge des VBG, l'Exploitation, les Abus Sexuels et le harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS).

7.1. Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est évalué à **cent quatre millions de francs (104 000 000 F CFA)**. Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

Tableau 15: Analyse du budget et responsabilité de mise en œuvre

Activité	Responsable	Cibles	Partenaires	Délai / Périodicité	Coût estimatif (en F CFA)
Ateliers de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	UGP SENRM MPEM & MEDD	Représentants des Parties prenantes	Gouverneurs de régions	Dès l'approbation du PMPP	14 000 000 (soit 1 000 000 F CFA par région)
Élaboration du plan de communication sociale	UGP SENRM MPEM & MEDD	Toutes les Parties prenantes	Consultant Individuel	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	12 000 000
Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et ses sous-traitants	Entreprises chargées des travaux	Toutes les Parties prenantes	Entreprises et sous-traitants	Avant le démarrage des travaux de construction	A la charge des entreprises de travaux
Tenue de séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux, les questions de VBG et sur le MGP	UGP SENRM MPEM & MEDD	Toutes les Parties prenantes	Médias locaux	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	24 000 000 (soit 2 000 000 F CFA par région)
Conception des supports de communication	UGP SENRM MPEM & MEDD	Toutes les Parties prenantes	Agences de communication	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	10 000 000
Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp)	UGP SENRM MPEM & MEDD	Toutes les Parties prenantes	Informaticien de l'UGP	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	A la charge de l'UGP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception de registres d'enregistrement de plaintes ▪ Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP 	UGP SENRM MPEM & MEDD	Toutes les Parties prenantes	Editeur / Imprimeur privé	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	5 000 000

Activité	Responsable	Cibles	Partenaires	Délai / Périodicité	Coût estimatif (en F CFA)
Formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable	UGP SENRM MPEM & MEDD	Entités de règlement à l'amiable	Consultant individuel à recruter	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	5 000 000
Suivi des feedbacks	UGP SENRM MPEM & MEDD	Toutes les Parties prenantes	NA	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	Sans coût
Publication des rapports de suivi du PMPP y compris les feedbacks et griefs	UGP SENRM MPEM & MEDD	Toutes les Parties prenantes	NA	Tous les 06 mois	Sans coût
Mise à jour du PMPP	UGP SENRM MPEM & MEDD	Toutes les Parties prenantes	Consultant individuel à recruter	Tous les ans	20 000 000
Renforcement des capacités des entités en charge de la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge des VBG, l'Exploitation, les Abus Sexuels et le harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS)	UGP SENRM MPEM & MEDD	Cellules régionales de lutte contre les VBG	Consultant individuel à recruter	Dès l'entrée en vigueur du Projet	14 000 000 (en raison de 1 000 000 par région)
Total					104 000 000

7.2. Organes et personnes en charge du PMPP

7.2.1. Entité de coordination et de mise en œuvre

Les Unité de Gestion du Projet (UGP) SENRM assureront la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du Projet. Elles rendront compte à un Comité National de Pilotage (COPI) co-présidé par les deux Ministres (MPEM et MEDD) dont la mission est d'orienter et de statuer sur la mise en œuvre du Projet.

Le budget du PMPP est sera financé à travers la Sous-composante 1.3 « Engagement citoyen pour l'environnement et les pêches (US \$ 2 million) du SENRM.

7.2.2. Entité d'appui à la mise en œuvre

Les deux UGP SERM seront appuyées par les parties prenantes suivantes :

- les gouverneurs et Préfets
- les communes, les villages et les autorités coutumières et religieuses
- les agences gouvernementales
- les Représentants des communautés
- société civile/ONG
- acteurs de la pêche
- acteurs de gestion des forêts et réserves communautaires
- les organisations communautaires et associations œuvrant dans la prévention et la riposte aux VBG/EAS/HS
- les médias.

7.2.3. Fonctions de gestion et responsabilités

Les deux coordinateurs des UGP du projet attribueront les responsabilités d'engagement des parties prenantes à leurs spécialistes en sauvegarde sociale, y compris la communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, la presse locale et les autres médias.

Ils seront responsables de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes.

Ils devront disposer de tous les moyens nécessaires pour cette mission et du soutien des Coordonnateurs des UGP qui participeront eux aussi au processus de mobilisation des parties prenantes.

D'autres spécialistes des UGP interviendront, notamment les experts environnement et Genre/VBG du projet. Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- la mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter) qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au SENRM. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires
- la création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone, dédiés aux plaintes
- la mise en place de registres de plaintes dans les villages et communes d'intervention du SENRM

- le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information (base de données) comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs et la gestion des feedbacks et le registre des engagements.

Concernant la formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable, il s'agira d'organiser, dans région, un atelier de formation regroupant les diverses entités investies de la mission de règlement à l'amiable des plaintes. Cette formation pourra être assurée par les Spécialistes de l'UGP en Genre/VBG ou des personnes ressources appropriées.

8. SUIVI ET RAPPORTS

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, si nécessaire, afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et sont les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet et aux phases spécifiques du développement.

Toute modification importante des activités liées au projet et de son calendrier sera dûment prise en compte dans le PMPP.

Des rapports trimestriels et des rapports internes sur les doléances du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées seront rassemblées par les Spécialistes en Sauvegarde Sociale et Genre/VBG des deux UGP SENRM qui seront appuyés par leurs collègues Responsables Suivi-Evaluation et seront partagés avec l'équipe de projet de la Banque mondiale.

Ces résumés trimestriels fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et les demandes d'informations, ainsi que la capacité du projet à y répondre en temps utile et de manière efficace.

Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le projet au cours du premier semestre à compter de la date de démarrage du projet peuvent être transmises aux parties prenantes de deux manières possibles :

- publication d'un rapport semestriel indépendant sur l'interaction du projet avec les parties prenantes
- un certain nombre d'Indicateurs Clés de Performance (ICP) seront également contrôlés par le projet sur une base régulière, tels que :
 - le nombre de réunions de différentes sortes (ateliers virtuels, réunions de consultation et d'autres discussions / forums publics virtuels menés au cours d'une période de référence, nombre de lettres reçues etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et le nombre de participants
 - nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié
 - nombre de suggestions et de recommandations reçues par chaque UGP SENRM à l'aide de divers mécanismes de rétroaction
 - nombre de publications couvrant le projet dans les médias
- le nombre de feedback reçus par le projet
- le nombre de messages envoyés et reçus
- la fréquence des activités d'engagement
- le nombre de griefs du public reçus au cours d'une période de référence et le nombre de ceux qui ont été résolus dans le délai prescrit
- le nombre de documents de presse publiés / diffusés (radio et télévision).

Le responsable suivi-évaluation de chaque UGP SENRL travaillera à produire des données pour le suivi du cadre de résultats et ceci sur la base des mêmes indicateurs. A cet effet, des rapports mensuels pour diffusion et pour une prise de décision éclairée et une correction de trajectoire, si nécessaire.

Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des PV de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du PMPP selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés.

À la fin du projet, une évaluation externe sera menée par un Consultant indépendant. Cette évaluation portera sur la performance du Projet et sur les résultats de l'engagement citoyen. Elle discutera également de la façon dont les résultats du suivi et de l'évaluation peuvent mener à l'amélioration du rendement des activités de mobilisation des intervenants du projet.

Par la suite, un rapport d'achèvement de la mise en œuvre et des résultats couvrira la réalisation de chacune des composantes du projet, la gestion des plaintes et l'engagement des citoyens, les exigences environnementales et sociales, la diffusion et l'utilisation des données, le respect des conventions juridiques et les enseignements tirés (positifs et négatifs).

Les rapports, y compris les enseignements tirés, seront largement diffusés aux parties prenantes, notamment aux organisations de la société civile et au public.

9. CALENDRIERS, EXAMEN DES COMMENTAIRES ET PHASES ULTERIEURES

9.1. Calendriers

La NES n°10 exige du SERM de communiquer suffisamment d'informations sur les risques et effets potentiels du projet dans le cadre de ses consultations avec les parties concernées. Ces informations seront communiquées dans des délais raisonnables, dans un lieu accessible et sous une forme et dans des termes compréhensibles pour les parties touchées par le projet et les autres parties concernées, conformément à la NES n°10, afin que celles-ci puissent contribuer valablement à l'élaboration des mesures de conception et d'atténuation envisagées dans le cadre du projet.

La stratégie proposée ci-dessous prévoit différents moyens pour consulter les parties prenantes touchées par le projet. À l'issue de ces consultations, il conviendra de publier un PMPP actualisé.

9.2. Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'équipe du SENRM se chargera de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du Projet. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du Projet sont partagés avec les deux Coordonnateurs du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- un résumé de la compréhension du commentaire soumis
- les explications sur la ou les solution (s) proposée (s)
- la solution retenue
- la procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

9.3. Phases ultérieures du projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités. Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment par la présentation de rapports sur les performances environnementales et sociales du projet et la mise en œuvre du plan de mobilisation et d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de gestion des plaintes.



ANNEXE

ANNEXE 1 : COMPTE RENDU CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

▪ Considérations générales

Les consultations ont consisté à une série de mobilisation des parties prenantes autour du projet sous forme d'*entretien semi structuré* d'une part et, d'autre part sous forme de *focus group*. Concrètement, il s'est agi de (i) de présenter du projet et ses objectifs de développement et cela sous une forme culturellement appropriée et dans une langue locale compréhensible de (ii) permettre aux parties prenantes de prendre librement la parole et d'émettre leurs opinions sur la proposition du projet et d'exprimer, sans manipulation, ingérence, contrainte ou intimidation, leurs points de vue sur les risques et les impacts potentiels du projet ainsi que sur les mesures d'atténuation à préconiser, de (iii) décliner leurs intérêts et priorités vis-à-vis du projet ainsi que les modalités de leur participation et engagement à la mise en œuvre et au suivi du projet.

▪ Etendue des consultations

Une campagne de consultation et d'information des parties prenantes a été menée. Cette campagne s'est étendue à l'ensemble de la zone potentielle d'intervention du projet, soit :

- **Dix(10) régions** (Dakar, Thiès, Fatick, Louga, St louis, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor)
- **Dix-sept(17) départements** (Dakar, Pikine, Thiès, Mbour, Tivaouane, Fatick, Foundiougne, Louga, Kébémér, St louis, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Ziguinchor, Bignona et Oussouye et,
- **Vingt-cinq(25) communes**. Cette campagne a permis d'informer les parties prenantes sur le projet et de recueillir leurs avis sur le PGRN.

Ci-dessous le tableau de l'étendue des consultations et les parties prenantes rencontrées :

Tableau 16: Etendue des consultations

N°	Nombre de région couverte	Département	Commune	Entités parties prenantes consultées	Période
----	---------------------------	-------------	---------	--------------------------------------	---------

N°	Nombre de région couverte	Département	Commune	Entités parties prenantes consultées	Période
1	Dakar	Dakar	Médina Yoff	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service régional des pêches - Chef de service départemental des pêches - Chef de poste contrôle pêche de Soubédioune et Yoff - Représentant maire de Yoff - Président GIE interprofession de Yoff - CLPA de Yoff - GIE des femmes transformation de Yoff - GIE des femmes micro-mareyeuses de Yoff - CLPA de Soubédioune 	04 – 05 février 2022
				<ul style="list-style-type: none"> - Reserve naturelle de la grande Niayes de Pikine et dépendances - Section Environnement de la Gendarmerie Nationale - Unité Risques Chimiques (NRBC) de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers - Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DSCOS) - Marine Nationale, dispositif opérationnel de la HASSMAR (dépendant de la Présidence de la République pour coordonner les actions de l'Etat en mer) - Service National d'Hygiène (SNH) - Centre d'Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS) - Centre Anti-poison (CAP) - Unité de Coordination de Gestion des déchets solides (UCG) 	15 – 19 Février 2022



N°	Nombre de région couverte	Département	Commune	Entités parties prenantes consultées	Période
				<ul style="list-style-type: none"> - Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) - Union nationale des coopératives et exploitants forestiers du Sénégal (UNCEFS) - Réseau des GIE des artisans producteurs de biodigesteurs et de foyers améliorés - Union des organisations des producteurs de la vallée des Niayes (UPROVAN) - Action citoyenne des populations riveraines des Niayes(ACC) - Association des maraîchers de la patte d'oie(AMPO) - Réseau national des producteurs locaux de charbon (RNPLC) 	
2	Thiès	Thiès	Thiès Cayar	<ul style="list-style-type: none"> - Gouverneur de la région de Thiès - Chef de service départemental des pêches de Thiès - CLPA de Cayar 	31 janvier 2022 02 février 2022
		Mbour	Mbour Niodior Palmarin	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service départementale des pêches, - Chef de poste contrôle de pêche - Adjoint maire - Chef de centre surveillance côtière - Président GIE interprofessionnel - GIE des femmes transformatrices de Mbaling 	

N°	Nombre de région couverte	Département	Commune	Entités parties prenantes consultées	Période
				<ul style="list-style-type: none"> - Aire Marine Protégée de Sangomar - Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin 	
		Tivaouane	Mboro Fass Boy Tivaouane	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service départementale des pêches de Tivaouane - Chef de poste de contrôle des pêches de Fass Boye - CLPA de Fass Boye - GIE des femmes micromarayeuses de Fass Boye 	
				-	
3	Fatick	Fatick	Fatick Djifère Fimela	<ul style="list-style-type: none"> - DREEC Fatick - Chef service départemental pêche - Chef bureau immatriculation PPA CA du service régional de Fatick - Coordonnateur CLPA Fimela - Secrétaire municipal de Mbam 	01 février 2022
		Foundiougne	Foundiougne Mbam	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint Préfet de Foundiougne - Chef de service départemental pêche - Secrétaire communautaire mairie Foundiougne - Chef de service départemental de l'élevage - GIE des femmes transformatrices et micro-mareyeuses - CLPA Foundiougne 	
				-	
4	Louga	Louga	-	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service départemental pêche - Chef de poste contrôle pêche Lompoul sur mer 	08 – 02 – 2022
		Kébémér	Kébémér Cab Gaye	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de centre surveillance côtière Lompoul sur mer 	

N°	Nombre de région couverte	Département	Commune	Entités parties prenantes consultées	Période
				<ul style="list-style-type: none"> - Coordination CLPA Lompoul sur Mer - Union des GIE de femmes transformatrices de Lompoul 	
5	St louis	St louis	St louis Guet Ndar	<ul style="list-style-type: none"> - DREEC Saint Louis - Chef de service régional pêche - Chef de service départemental - Chef de poste contrôle pêche - Adjoint maire commune SL - Président GIE interprofessionnel quai de Guet Ndar - Président GIE interprofessionnel - Président union régional et communal des CLPA - CLPA commune Saint Louis - GIE des femmes transformatrices de Guet Ndar 	09 – 02 - 2022
6	Kédougou	Kédougou	Kédougou	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance de la région de Kédougou - Mairie de la commune de Kédougou - Division de l'environnement et des établissements classés (DREEC) - Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) - Secteur des Eaux et Forêts de Bandafassi - Brigade des Eaux et Forêts de Dialacoto - Agence régionale de développement (ARD) 	Du 02 au 03 Février 2022

N°	Nombre de région couverte	Département	Commune	Entités parties prenantes consultées	Période
7	Tambacounda	Tambacounda	-	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance de la région de Tambacounda - Division de l'environnement et des établissements classés (DREEC) - Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) - Secteur des Eaux et Forêts de Missirah - Comité inter-villageois de gestion de la forêt (CIVGF) de Missirah - Triage des Eaux et Forêts de Dialacoto - Service régional des pêches et de l'économie maritime - Agence régionale de développement (ARD) 	Du 01 au 02 Février 2022
8	Kolda	Kolda	-	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance de la région de Kolda - Division de l'environnement et des établissements classés (DREEC) - Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) - Service régional des pêches et de l'économie maritime - Agence régionale de développement (ARD) de Kolda 	Du 28 au 31 Janvier 2022
		Vélingara	Vélingara	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture du département de Vélingara - Mairie de la commune de Vélingara - Service départemental des pêches et de l'économie maritime de Vélingara 	
				<ul style="list-style-type: none"> - Secteur des Eaux et Forêts de Vélingara 	

N°	Nombre de région couverte	Département	Commune	Entités parties prenantes consultées	Période
				<ul style="list-style-type: none"> - Triage des Eaux et Forêts de Sinthian Koundara - Comité inter villageois de gestion de la forêt(CIVGF) de Sinthian Koundara 	
9	Sédhiou	Sédhiou	Sédhiou	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance de la région de Sédhiou - Préfecture du département de Sédhiou - Mairie de la commune de Sédhiou - Service régional des pêches et de l'économie maritime - Service départemental des pêches et de l'économie maritime - Bureau de l'Agence nationale de l'aquaculture(ANA) de Sédhiou - GIE d'exploitation du pôle aquacole de Sédhiou « Aqua Kassofofor » - Inspection régionale des Eaux et Forêts(IREF) 	Le 27/01/2022
10	Ziguinchor	Ziguinchor	-	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance de Ziguinchor - Service régional des pêches et de l'économie maritime - Division de l'environnement et des établissements classés (DREEC) - Inspection régionale des Eaux et Forêts(IREF) - Bureau Agence nationale de l'aquaculture(ANA) - Agence régionale de développement (ARD) de Ziguinchor - ONG justice et développement 	Du 21 au 25 Janvier 2022

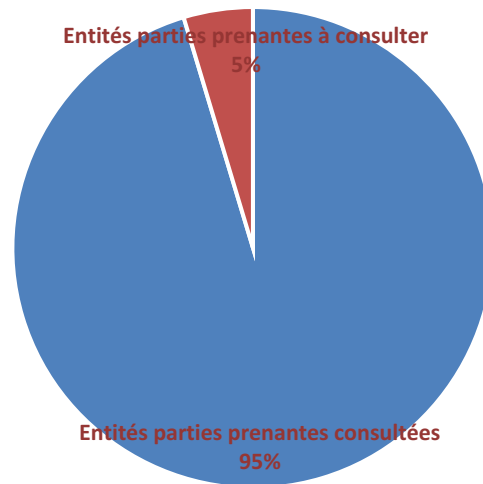
N°	Nombre de région couverte	Département	Commune	Entités parties prenantes consultées	Période
		Bignona	Kafountine	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture du département d'Oussouye - Sous-préfecture de Kabrousse - Mairie de la commune de Diembéring - Conseil local des pêches artisanales (CLPA) de Cap Skirring - GIE interprofessionnel du quai de Cap Skirring 	
		Oussouye	Diembéring	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-préfecture de Kabrousse - Mairie de la commune de Kafountine - Poste de contrôle des activités de pêche de Kafountine - GIE des mareyeurs de Kafountine - Conseil local des pêches artisanales (CLPA) de Kafountine - GIE des pêcheurs de Kafountine - GIE interprofessionnel PITIOL du quai de Kafountine - Union des femmes transformatrices de poissons de Kafountine (UFTK) 	

▪ Les statistiques des consultations

Dans le cadre de la campagne de diffusion d'information et de consultation, un nombre total de **121 entités**, parties prenantes, ont été consultées sur **128 identifiées**. Soit 95%.

Graphique 1: Etendue des consultations

Etendue des consultations avec les parties prenantes



- **Nombre total de rencontre tenue selon les secteurs d'activité**

L'essentiel des rencontres de consultation s'est déroulé avec les acteurs des secteurs des pêches, de l'environnement, des municipalités (commune ou mairie) et avec les acteurs à la base. Avec 24% des rencontres avec les organisations de la société civile (OSC) locale qui sont à la fois les principaux bénéficiaires et impactés par le projet et respectivement 20% des rencontres avec chacun des trois autres secteurs, à savoir, le secteur des pêche, de l'environnement et celui des municipalités. Ci-dessous le tableau de distribution des rencontres selon les secteurs d'activités :

Tableau 17: Statistiques des rencontre de consultation selon les secteur d'activités

Secteur	Quantité	%
• <i>Partenaires techniques et financiers</i>	0	
• <i>Secteur pêches</i>	25	20
• <i>Secteur Environnement</i>	25	20
• <i>Universités, laboratoires et Instituts de recherche</i>	0	
• <i>Autorités des collectivités territoriales</i>	25	20
• <i>Ministère des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire</i>	4	3
• <i>Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER)</i>	2	2
• <i>Autorités publiques et administratives déconcentrées</i>	12	9
• <i>Les ONG, Entreprise, Projet et programme</i>	1	1
• <i>Le secteur privé</i>	3	1
• <i>Les médias</i>	0	
• <i>Organisations de la société civile locale</i>	30	24
Total	127	100%

- **Nombre personne rencontrée selon le sexe**

Au total, 198 personnes ont été rencontrées dans le cadre de la campagne d'information et de consultation des parties prenantes sur le projet dont 84 femmes soit 42% des personnes rencontrées et 114 hommes soit 58%. Ci-dessous le tableau de présentation :

Tableau 18: Statistiques des consultations selon le sexe

Sexe	Effectif	%
Femme	84	42%
Homme	114	58%
Total	198	100%

▪ **Nombre de personne rencontrées selon le sexe et le secteur d'activité**

Parmi les personnes rencontrées, les femmes s'activant dans le secteur de la transformation et les hommes dans le CLPA dominant avec respectivement 76% chez les femmes et 72% chez les hommes. Puis viennent les femmes maraîchères 13% et les pêcheurs chez les hommes, 18%. Voir le tableau ci-dessous :

Tableau 19: Statistiques des consultations selon le sexe et les secteurs d'activités

Sexe	Domaine d'activité	Effectif	%
Femme	GIE Maraîchage	11	13
	GIE Transformation	64	76
	Ostréculture	09	11
Total		84	100%
Homme	CLPA	82	72
	GIE pêcheurs	21	18
	GIE mareyeurs	11	10
Total		114	100%
Total GENERAL		198	-

ANNEXE 2 : QUELQUES COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE LA PRÉPARATION DU PMPP

Tableau 20: Comptes rendus consultations

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Gouverneur de la région de Thiès	<ul style="list-style-type: none"> - le projet est pertinent et s'inscrit dans la planification des investissements dans le moyen et long terme pour la région - le choix des sites et des interventions est très apprécié - le projet peut aider à une meilleure évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution et rareté de la ressources naturelles surtout halieutiques et forestières à cause des fortes pressions exercées - déforestation, pression foncière, pollution et nuisance à cause de la prolifération des infrastructures et industries 	<ul style="list-style-type: none"> - rénovation des quais de pêche - mise en place de stratégies et mécanismes efficaces, efficaces, durables de gestion des ressources naturelles - mise en place d'un système d'information et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - appui institutionnel pour le suivi du projet - facilitation des rencontres et missions de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - formation sur la législation et la réglementation de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement - formation en gestion des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - création de groupe WhatsApp - appel téléphonique - envoi e-mail - transmission courriers physiques - transmission rapports de suivi des activités du projet et autres documents utiles 	<ul style="list-style-type: none"> - rencontres de consultation - réunion trimestrielles au niveau régional -

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
	des risques et effets environnementaux et appliquer des mesures efficaces vu le risque sur le plan environnemental et social lié aux grands investissements dans la région	<p>dans la région (aéroport, port, cimenterie...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pollution par les déchets dont sa gestion pose problème sur le plan santé, hygiène et salubrité - pauvreté et précarité des pêcheurs à causes de la forte pression de la grande pêche, le faible niveau d'équipement et de capacités - aggravation des conflits à cause de la mauvaise pratique de gestion de la 	<p>licences de pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des acteurs dans les domaines ciblés et améliorer le niveau d'équipement et de gestion des organes de gestion - instaurer l'esprit d'entrepreneuriat au niveau des pêcheurs 		humaines		

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
		ressource et d'implication des acteurs pour plus de clarté sur les mécanismes et leur suivi					
chef de service département des pêches de THIES	<ul style="list-style-type: none"> - projet participative vu sa démarche de consultation des parties prenantes - prise en compte des préoccupations des acteurs à la base - changement significatif dans la démarche antérieure 	<ul style="list-style-type: none"> - rareté de la ressource - pression foncière - espace réduit et beaucoup de risque (exemple cas COVID 19) - immigration des jeunes à cause des interdictions et de l'absence de ressource ou autres AGR 	<ul style="list-style-type: none"> - instaurer des mesures de gestion durable des ressources - gestion des conflits - appui institutionnel et financier des acteurs - financement des jeunes - formation technique des jeunes - appuyer la mise en œuvre des PTA du CLPA 	<ul style="list-style-type: none"> - appui le plan d'aménagement pour les pêcheurs - renforcement du CLPA pour assurer leur fonctionnalité et efficacité - construire des infrastructures pêche et de transformation de pêches modernes - faciliter l'acquisition de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - formation des membres du CLPA sur les rôles et responsabilités, la gestion financière, dynamique organisationnelle - partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> - courrier - email - note d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - atelier de partage trimestriel

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Elément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
	- le projet vient à son heure du fait de la rareté de la ressource	- appliquer le code de la pêche - renforcer la surveillance des pêcheries -	-	issues de la gestion des permis de pêche, logé au niveau du trésor - dotation matériel roulant (véhicule, motos et squads) - recrutements personnel technique - dotations en moyens de suivi	gestion des conflits, gestion des ressources humaines, sociologie des acteurs de la pêche		
Chef de service départemental des pêches et de la	le projet est important pour la gestion durable des ressources halieutiques mais aussi pour la relance de	les risques et effets environnementaux et sociaux sont nombreuses notamment l'avancée de la mer, la raréfaction	création de récifs artificiels, réhabilitation de l'écosystème marin avec l'immersion des pirogues vétustes, création	- renforcer les infrastructures de pêche (quai de pêche site de transformation renforcer les	- sécurité en mer, - bonnes techniques de transformation,	-	-

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Elément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
surveillance de Tivaouane	l'économie des communautés de pêcheurs de notre zone. LE renforcement de capacité des agents serait un atout aussi pour l'accompagnement de ces acteurs	de la ressource les pertes d'emplois, baisse du revenu des professionnels et le déséquilibre social	de zone protégée, renforcer les plans d'aménagement des pêcheries, faire des repos biologiques périodiques	équipements de sécurité des pêcheurs (gilets de sauvetage, GPS) - création de brise lames pour empêcher l'érosion côtière, - création de centre de formation technique pour assurer la reconversion de certains professionnels	- hygiène et qualité - gestion organisationnelle, - aquaculture - aménagement des pêcheries		
chef de service départemental des pêches de Foundiougne	- un projet pertinent, continuité du PRAO - amélioration de la gestion des	- risques de d'accident et d'insécurité des acteurs de la surveillance maritime	- Harmonisation des interventions pour un développement durable de la	- équipements : barques, - dotation en carburant - visite d'échange - mise en place	- formation dans les domaines suivants : aménagement, législatio	- mise en place système d'information et de communication et de	- consultation directe chaque semestre (entretien) - consultation groupée chaque trimestre (réunion)

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Elément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
	ressources halieutiques, revenus des ménages, résilience des communautés	<ul style="list-style-type: none"> - perte de biodiversité et de surexploitation des ressources - risques de conflits entre les acteurs - baisse de revenus des pêcheurs à cause de mesures de restriction imposées par l'aménagement - immigration clandestine et perte de main d'œuvre - changements climatiques - 	<ul style="list-style-type: none"> gestion des ressources - mieux régler le secteur et garantir l'application des dispositions du code de la pêche - faire un diagnostic exhaustif et participative du secteur - renforcement capacité - mettre en place d'accompagnement des acteurs en diversifiant les sources de revenus (AGR), 	<ul style="list-style-type: none"> d'information et de suivi de la ressource - formation des nouveaux agents - renforcement des effectifs en agents (02) techniciens supérieurs (01) - élaboration plan de gestion intégrée des pêches - mise en place de brigades mixtes de surveillance - mise en place système de formation en ligne - production de supports 	<ul style="list-style-type: none"> n, pisciculture, communication, gestion organisationnelle des organisations, ménagement, surveillance, gestion des conflits, suivi évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> suivi informatisé (courrier, email, téléphone, site web projet - base de données - 	

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
			appui aux vulnérables	techniques (fiche guide brochure - réhabilitation et équipement du service - dotation de véhicule (01), de motos, - mettre en place de bourse d'études et de recherche			
secrétaire communal de la mairie de Foundiougne	<ul style="list-style-type: none"> - un avantage pour les acteurs de la commune - profitable à la collectivité territoriale - garantie une meilleure gestion des écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> - perte de biodiversité - conflits entre les acteurs - pollution atmosphérique et de l'environnement - prolifération des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un mécanisme de collaboration des acteurs pour valoriser les acquis - mettre en application les directives et règles de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer la commune dans la cogestion - mettre en place un cadre de concertation (U CP projet, bailleurs et bénéficiaires - appui institutionnel - intégrer les 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des modules de formation en ligne sur la décentralisation (III) gestion des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - courriel - email - WhatsApp 	<ul style="list-style-type: none"> - tenir des réunions d'information sur le projet

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
	terrestre et maritime -	- pression foncière	- financement des AGR - harmonisation intervention acteurs (ONG, projets programmes, administration, collectivités territoriale...) -	secteurs de l'environnement et de la pêche dans les formations professionnelles à Foundiougne	s naturelles ou les partager via WhatsApp - formation sur la valorisation des pratiques anciennes et endogènes de gestion des ressources naturelles		

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Elément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
adjoint préfet Foundiougne	<ul style="list-style-type: none"> - intéressant de par sa structuration - pertinent pour la zone insulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - pollution de l'environnement - perte biodiversité - rareté des ressources halieutique et forestière - pollution des eaux - augmentation des déchets - risque de conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement CLPA et ANA pour le développement de l'aquaculture - études diagnostics sur les disfonctionnement du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - appuyer le fonctionnement des centres de mareyage - aménagement d'infrastructures de transformation et de commercialisation pour les femmes - élaborer un plan de communication et appuyer sa mise en œuvre - appuyer le fonctionnement du comité de suivi des projets et programmes mis en place par l'autorité 	<ul style="list-style-type: none"> - formation sur la gestion des risques - renforcer les capacités en communication - parte de rapports, planning d'activités et PTBA 	<ul style="list-style-type: none"> - email - courrier 	<ul style="list-style-type: none"> - organiser des CDD et des CLD

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
				<ul style="list-style-type: none"> - dotation de matériel informatique et bureautique - appuyer la tenue de réunions sur le projet - appuyer centre de pêche de Betenty 			
chef de service départemental des pêches de Mbour	<ul style="list-style-type: none"> - un bon projet pour renforcer les acquis du PRAO - améliorer la cogestion et renforcer la surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - refus d'adhésion des acteurs à l'idée de protection et de conservation - risques de non-maitrise des tous les impacts négatifs du projet - risque de non-implication des 	<ul style="list-style-type: none"> - création de zones de pêche protégées - consolider et dupliquer les acquis du PPZ de Ngaparou - stratégie de pérennisation du projet - mis en place brigade surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de programme de formation d'information et de sensibilisation des acteurs - dotation de moyens logistiques, informatiques et bureautiques (véhicules et 	<ul style="list-style-type: none"> - prise en charge des surveillances pêcheurs - instaurer une assurance et un statut du surveillant pêcheur 	<ul style="list-style-type: none"> - visite - internet (email) - téléphone - courrier, - note - circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - consultation régulière et permanente - (mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle)

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Elément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
		<p>experts confirmés dans l'évaluation des risques et impacts et la gestion des mesures de mitigation</p> <ul style="list-style-type: none"> - bagarres en mer entre surveillants et pêcheurs irréguliers 	<p>dans plusieurs localités</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la surveillance - impliquer la gendarmerie environnementale dans la surveillance - partenariat entre AMP, Douane, Pêche, Gendarmerie - 	<p>motos, Squads embarcation de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de fonds pour des patrouilles combinées en mer - 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des surveillants pêcheurs dans les domaines de la surveillance, sociologie des pêcheurs, aménagement, législation, communication, gestion 		
chef de centre de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - salue l'idée de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - confrontations avec les pêcheurs de 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer la surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - dotation de carburant pour faciliter les 	<ul style="list-style-type: none"> - formation des surveillants 	<ul style="list-style-type: none"> - email - téléphone 	<ul style="list-style-type: none"> - réunion trimestrielle

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
côtière de Mbour	<ul style="list-style-type: none"> - projet peut aider à renforcer les moyens logistiques pour une meilleure surveillance - assurer une meilleure gestion de la zone de reproduction des poissons 	<ul style="list-style-type: none"> Dakar qui viennent pêcher irrégulièrement dans les eaux - augmentation des cas d'accidents à cause de mauvaises conditions météorologiques - risques de sécurité - risque de chavirement à cause des pirogues Jakarta et de non-respect des consignes climatiques - risque hypothermie 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer le niveau d'outillage des acteurs de la pêche - établir des zones de protection marines pour protéger les juvéniles - mettre en place une brigade de gendarmerie de l'environnement à Mbour - informer et sensibiliser les pêcheurs sur les informations météo 	<ul style="list-style-type: none"> déplacements - dotation de véhicule (01) - dotation en équipement de sécurité - mettre en place une ligne budgétaire suffisante pour les activités de surveillance - assurer la régularité de la subvention des CLPA - recrutement de surveillants - instaurer une prime de risque pour les acteurs de la surveillance - dotation de pirogues en 	<ul style="list-style-type: none"> ts sur la sécurité en mer, e, gestion des ressources naturelles - mise en place de programme de partenariat avec ANACIM pour le renforcement des capacités - sensibilisation des pêcheurs 		

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
			<ul style="list-style-type: none"> - interdire la pêche nocturne - interdire les pirogues Jakarta 	<ul style="list-style-type: none"> - fibre de verre - renforcer la salle des opérations par une dotation en équipements de détection AIS 	<ul style="list-style-type: none"> - sur les données météo - organisation de visite et de campagne de sensibilisation 		
chef de poste de surveillance pêche de Mbour	<ul style="list-style-type: none"> - un projet qui peut restaurer les ressources et régler les problèmes des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - risque de pauvreté - prolifération des déchets sur la plage - conflits d'intérêt - pollution de la mer par les rejets d'eaux usées - risques de sécurité en mer 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des plans d'aménagement et de gestion de la ressource - protéger les espèces rares - création de PPZ et AMP élargies - Etablir des mesures de protection du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à jour les plans d'aménagements - aménager des sites de production aquacoles - mettre en place un mécanisme de financement des acteurs - favoriser 	<ul style="list-style-type: none"> - former les acteurs sur la réglementation en guinée et en Mauritanie - formation en management 	<ul style="list-style-type: none"> - téléphone - courrier 	<ul style="list-style-type: none"> - rencontres chaque trois mois ou semestre

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
		<ul style="list-style-type: none"> pour les surveillants - risque de non-respect des dispositions du code de la pêche à cause de non-application des mesures et sanctions prévues - augmentation des demandes d'embarcation 	<ul style="list-style-type: none"> - démultiplier les acquis de Ngaparou - encourager l'immersion des bateaux - finaliser et signer la loi sur le littoral - appliquer la réglementation - développer les synergies avec les ONG projets et programmes - mise en place d'un fonds pour la surveillance - dotation de pirogue en fibre de verre 	<ul style="list-style-type: none"> l'implantation d'usines de farine de poisson - renforcer les acquis du PRAO - mettre en place un mécanisme de recensement des embarcations - renforcer le niveau organisationnel pour la gestion des embarcations - renforcer les moyens logistiques informatiques et bureautiques - réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> ent, aménagement, surveillance, gestion - formation sur un logiciel de gestion des licences et permis de pêche 		

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Élément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
				<ul style="list-style-type: none"> et équipement du service - recrutement d'agents techniques et techniciens supérieurs de pêche - mise aux normes de qualité du quai 			
Président du GIE interprofessionnel chargé de la gestion du quai de Mbour	<ul style="list-style-type: none"> - important projet venu à son heure - renforcer le partenariat entre Etat et les autres acteurs pour la restauration de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> - changements climatiques peut aggraver les accidents et la rareté de la ressource - pollution de la plage beaucoup et d'odeurs - rejets toxiques sur la plage - prolifération mauvaise 	<ul style="list-style-type: none"> - appliquer le code de la pêche - décourager les délinquants par l'application de lourdes sanctions - aménagements et protection de zone de repos - 	<ul style="list-style-type: none"> - subvention pour alléger les charges - appui en équipement et matériel roulant - règlement du conflit avec la commune de Mbour - information sensibilisation des acteurs sur 	<ul style="list-style-type: none"> - formation en gestion, hygiène et qualité, gestion des débarquements, gestion budget, plaidoyer, normes 	<ul style="list-style-type: none"> - téléphone 	<ul style="list-style-type: none"> - mensuel

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Elément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
		pratique et pêche nocturne, utilisation filet... - conflits avec la commune sur l'emprise du quai et le recouvrement des taxes		l'importance du paiement de la redevance et des taxes - mise en place d'un système de gestion des débarquements - modernisation du quai	de mise en marché des produits de pêche, civisme, gestion administrative et comptable, - organiser des campagnes de conscientisation des acteurs du quai		
président GIE interprofessionnel	- un projet qui vient à son heure	- érosion côtière - pression foncière - déchets	- réaliser des infrastructures qualité résistant à	- dotation chambre froide camion frigo	- formation en gestion de risque,	- téléphone - WhatsApp	- chaque mois

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & sociale préconisées	Elément de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	méthode de consultation, calendrier, date et lieu
chargé de la gestion du quai de Yoff	- beaucoup d'espoir pour régler les contraintes au niveau du quai de Yoff	- rareté ressource	l'embrun marin - financer des AGR - renforcer les capacités des acteurs	- réhabilitation et extension du quai - aménagement de digue de protection de la plage - pavage de l'espace réservé aux femmes écailleuses	qualité, hygiène, gestion, organisation		

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Gouvernance de Ziguinchor Safietou I DIENG Gouverneur Adjoint au Développement(AD) Tel : 77 529 06 27	Le PGRN(SENRM) est une très bonne initiative que nous félicitons. La zone sud a beaucoup de ressources naturelles mais pas suffisamment exploitées et valorisées. Nous prions pour la réussite du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de concertation avec les acteurs - Absence de démarche participative 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la concertation et l'approche participative - Faire l'effort de recueillir l'avis de tous les acteurs - Concevoir les activités du projet ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec l'autorité publiques au niveau local (Préfet, Sous-préfets) - Impliquer les services techniques administratifs - Rencontrer les groupements et les ONG dans les secteurs visés 	<ul style="list-style-type: none"> - Ils seront définis plus tard 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier écrit en français, signé et cacheté par le projet, adressé à l'autorité hiérarchique - Créer un groupe WhatsApp des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres physique (réunion, atelier de partage, forum etc.) à la gouvernance ou quelque part ailleurs

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
<p>Préfecture d'Oussouye Ibrahima Ismaëla NDIAYE Préfet du département d'Oussouye Tél : 77 520 05 94</p>	<p>Un excellent projet très attendu car il est constaté quasiment partout dans le pays une raréfaction des ressources halieutiques et le phénomène de dégradation des ressources forestières. Le projet répond donc à un problème d'envergure nationale, celui de la préservation des ressources. Un problème que nous connaissons bien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de risque particulier à notre avis. Il y aura plutôt des impacts positifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'accent sur la formation et le renforcement de capacités des acteurs en matière de gestion des ressources naturelles (halieutiques comme forestières) - 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les services techniques déconcentrés en moyens logistiques de déplacement et en personnel d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> - Former ou renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier scanné envoyé par email suivi de la version papier 	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier de partage sous forme de comité départemental de développement tous les trois(3) mois à la préfecture où ailleurs

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Sous-préfecture de Kabrousse Alassane ANNE Sous-préfet de Kabrousse Tél : 77 529 07 70	Un excellent projet qui vient à son heure. Un projet très pertinent qui va permettre de sauvegarder l'environnement et les ressources très précieuses pour les populations	<ul style="list-style-type: none"> - Des effets plutôt positifs car il permettra de lutter contre les prélèvements anarchiques des ressources, la pollution des eaux et de l'environnement hôtelier avec le pourrissement des poissons le long des rives source de conflits entre les pêcheurs et les hôteliers, la dégradation de la mangrove et les risques permanents de conflits avec la guinée Bissau 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'accent sur la réhabilitation du centre secondaire de surveillance qui est encore inachevé - Régler la question de l'accès au foncier qui est assez difficile dans la zone - Lutter contre la pollution de l'air, les gênes olfactives dues aux pourrissements des poissons aux abords des installations hôtelières 	<ul style="list-style-type: none"> - L'implication effective de l'autorité administrative dans le processus de mise en œuvre du projet - Régler la question de l'accès au foncier en cas de besoin - Impliquer les communautés locales et les chefs coutumiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités des acteurs administratifs en gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier scanné et envoyer par email suivi de la version en dure (papier) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mode présentiel - Atelier de partage, - Comité local de développement tous les trois(3) mois en un endroit symbolique

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Eléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Service régionale des pêches de Ziguinchor Famara NIASSY Chef de service Tél : 77 712 11 35	<p>Un très bon projet que nous accueillons et que nous saluons car il vient à son heure compte tenu de la rareté des ressources constatée. Il y a une pression très forte sur les ressources, il y a beaucoup de pêcheurs, de pirogues et de filets irréguliers, les filets monofilament qui s'étendent sur des kilomètres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Que des effets positifs à mon avis car il permettra de lutter contre la pression sur les ressources et la dégradation des écosystèmes, surtout les zones de frayeurs des poissons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eradiquer complètement les filets monofilament - Prendre des mesures de restauration des habitats et des zones de frayère des poissons les rochers, les bras de fleuve (bolongs) et les mangroves - Favoriser la pisciculture de remplacement des zones appauvries avec une sélection des espèces - Favoriser la pisciculture en enclot, in situ - Renforcer l'interdiction de pêche nocturne 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le personnel technique du service régional des pêches - Renforcer la logistique routière et nautique : véhicule et vedette pour la surveillance - Des indemnités de motivation pour le personnel dans le cadre du projet - Des motos pour les chefs de poste de surveillance - Renforcer les CLPA en pirogue 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en techniques de surveillance - Formation en piscicultures en enclot - Renforcer les capacités en gestion des ressources naturelles - Renforcement en moyen logistique : matériels informatiques et bureautique - Formation en informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier - Mailing group - Group WhatsApp - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mailing group tous les trois(3) mois

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Agence nationale de l'aquaculture(ANA) Bureau de Ziguinchor Christophe BASSENE Adjoint Chef de bureau Tél : 77 418 86 05	L'aquaculture est l'un des points phares du PSE. Le PGRN est un bon projet qui va favoriser la conservation des écosystèmes. Nous avons quatre(4) étangs, c'est très insuffisant. Nous ne cultivons que trois(3) espèces uniquement : le tilapia d'eau douce,	<ul style="list-style-type: none"> - Accès difficile au foncier (site d'implantation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Former un personnel technique qualifié - Créer des écloséries de qualité - Diversifier les espèces locales à élever, adaptées aux réalités locales - Trouver des sites et bien les aménager - Mettre l'accent sur la mise en place d'une unité locale de fabrication d'aliments - Favoriser la recherche approfondie à travers la mise en place d'un laboratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Un site aménagé pour les activités - Une unité locale de fabrication d'aliments - Une éclosérie de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacité en pathologie - Renforcement de capacité en production d'aliments - Renforcement de capacité en reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Mailing group 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion présentielle forum, atelier etc. le plus régulièrement que possible
Division régionale de l'environnement	Projet pertinent permettant de	<ul style="list-style-type: none"> - Des effets plutôt positif : 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir en compte le secteur forestier 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'extension et 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier scanné et 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la vidéoconférence

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
et des établissements classés(DREEC) Ahmadou Tidiane BARRY Assistant technique Tél : 77 651 51 43	lutter contre la déforestation et la pression sur les ressources	sauvegarde de l'environnement lutte contre la pollution avec le pourrissement des captures rejetées aux abords des hôtels source de pollution et de conflits avec les hôteliers	avec les coupes illicite de bois qui favorise l'érosion hydrique, les éboulements et l'ensablement des vallées - Prendre en compte les populations déplacées - Prendre en compte l'érosion côtière qui menace fortement les zones de pêche - Lutter contre la pollution due aux activités de transformation et aux pourrissements des poissons	l'efficacité des AMP - Moyens logistiques : moyens roulant pour les activités de suivi - Moyens financiers : budgétiser le PGES et le mettre à la disposition du CRSE - Impliquer le CRSE - La lutte contre l'érosion côtière	acteurs en gestion environnementale et sociale gestion des ressources naturelles et suivi environnementale	envoyé suivi de la version en dure	nce compte tenu de la Covid 19
	Le projet est une opportunité pour régler certains problèmes que	- Que des impacts positifs à mon avis car il permettra	- Prendre des mesures de restauration des	- Une unité roulante de lutte contre les feux de	- Renforcement de capacités en techniques de	- Version électronique : courrier scanné et	- Rencontre physique, plus vivant

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Ziguinchor Ismaël NIANG Inspecteur des Eaux et Forêts Tél : 77 521 30 00	nous rencontrons et qui appellent une réponse et certains même sont urgents.	l'accès des populations déplacées aux ressources naturelles, de lutter contre le ravinement et l'ensablement qui affecte les bras de fleuve 'bolongs', lutter contre les feux de brousse les projets agricoles qui sont des facteurs de dégradation des forêts le trafic illicite de bois vers la Gambie	mangroves dégradées - Favoriser l'accès des populations déplacées aux ressources naturelles, - Lutter contre le ravinement et l'ensablement qui affecte les bras de fleuve 'bolongs', - Lutter contre les feux de brousse et les projets agricoles qui sont des facteurs de dégradation des forêts et le trafic illicite de bois vers la Gambie et les coupes non sélectives	brousse pour chaque commune (camionnette, réservoir d'eau et motopompe) - Moyens logistiques : véhicules, Moto, drone, GPS, équipement informatique (ordinateurs, scanner, photocopieuse s etc.) et bureautique	reboisement - Renforcement de capacités en techniques de lutte contre des feux de brousse - Renforcement de capacités en techniques de communication et de sensibilisation - Formation en économie d'énergie (foyer amélioré : fourneau jambar bane ak souf)	envoyer	
Agence Régionale de Développement (ARD) de Ziguinchor	Nous nous réjouissons d'un tel projet car il est	- Risque de manque d'absence de	- Privilégier le renforcement de	- Budgétiser le PGES qui découlera des	- Former les parties prenantes sur les	- Courrier scanné et envoyer par	- Rencontre physique, présenteielle

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Assane NDOYE Chef Division Suivi évaluation Tél : 77 951 54 58	essentiel et il est d'une rentabilité évidente pour les populations	renforcement de capacités pour les acteurs - Absence de démarche inclusive de participation des acteurs	capacités des acteurs - Adopter une démarche inclusive qui assure la participation de tous les acteurs - Stabiliser les écosystèmes de mangrove - Faire un reboisement intensif e la mangrove - Faire la reforestation et la séquestration de carbone	études - Outiller les acteurs en équipement de protection individuelle (EPI) - Signer une convention de partenariat avec l'ARD pour un accompagnement	services écosystémiques	email suivi de la version physique	sous forme d'atelier de partage
Mairie de la commune de Kafountine	Le PGRN est un excellent projet	- Que des impacts positif car il va permettre de	- Prendre des mesures de lutte contre l'érosion	- Lutter contre l'érosion côtière qui	- Renforcer les capacités des agents de la	- Email	- Question

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Richard DIEME Conseil technique du Maire Tél : 77 439 04 90	très opportun et très attendu.	lutter contre la pollution de l'air avec les activités de transformation de poissons pratiquées par les femmes, la déforestation, réduire les risques sanitaires liés aux activités des femmes transformatrices de poissons.	côtière qui continue de dégrader le lieu de débarquement <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le quai - Construire des fours modernes qui préservent l'environnement - Des mesures d'accompagnement pour la commercialisation des produits halieutiques transformés 	menace de destruction le quai <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le quai, le lieu de débarquement - Appuyer le GIE PISTIOL-TIKATI qui gère le quai en pirogues 	mairie en gestion des ressources naturelles <ul style="list-style-type: none"> - Former le GIE PISTIOL-TIKATI en gestion des ressources naturelles et en gestion environnementale et sociale 		naire
GIE interprofessionnel PISTIOL-TIKATI Ibrahima COLY	Le projet est le bienvenu. Il est venu à son heure.	<ul style="list-style-type: none"> - Que des avantages à notre avis car le projet va aider à 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'érosion côtière qui menace 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager l'aire de stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en gestion administrative - Formation en 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre physique : réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre physique : réunion

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Président du GIE Tél : 77 936 39 45		préserver davantage les écosystèmes et les ressources.	gravement le site de débarquement - Réhabiliter le local du service administratif des pêches - Lutter contre la dégradation de l'environnement forestier, l'exploitation abusive des bois par les activités de transformation de poissons - Réhabiliter le site de transformation des poissons utiliser par les femmes	des camions frigorifiques - Un système d'évacuation des eaux usées au niveau du quai - Un système de gestion des ordures qui assure la salubrité au niveau du site	gestion environnementale et sociale(GES)		
Poste de contrôle de Kafountine Adrien COLY	Le projet est d'une importance capitale. Les investissements	- Un centre de fumage moderne va non seulement	- Réhabiliter et équiper le poste de contrôle	- Réhabilitation et équipement du poste de contrôle	- Formation des agents en informatique : Excel Word, en	- Email	- Atelier ou forum de partage

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Adjoint chef de poste Tél : 78 264 24 56	prévus sont nécessaires et indispensables.	réduire les coupes de bois source de déforestation amis il va aussi réduire les énormes risques sanitaires qu'il y a dans l'activité de transformation et les risques d'accidents électriques : il y a des installations irrégulières au niveau du site de transformation	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'accent sur l'implication des acteurs : mareyeurs, pêcheurs, transformatrices de poissons etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement du poste en matériels bureautique et informatiques - Moyen de déplacement pour les activités de contrôle - Renforcement du personnel - Un mini laboratoire pour les analyses biologiques des échantillons des espèces au débarquement 	<ul style="list-style-type: none"> - maintenance du matériel informatique - Renforcer les capacités des agents chargés u contrôle en gestion des ressources naturelles - Former les femmes en technique de transformation 		
Mairie de la commune de Djembering Tombon GUEYE Maire de la commune	Un excellent projet que nous saluons. Nous étions déjà dans la même logique dans le cadre de	<ul style="list-style-type: none"> - Effets essentiellement positifs car il va permettre d'améliorer les conditions de 	<ul style="list-style-type: none"> - Changer les clés de séchage - Renforcer les capacités des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités les capacités des différents acteurs (pêcheurs, 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en bonne gouvernance des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier en version électronique (mail) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mode présentiel –réunion, atelier de partage etc.) tous les

Partie prenante	Avis sur le projet	Risques et effets env. & sociaux	Mesures de gestion env. & Sociale préconisées	Éléments de participation et d'engagement			
				Besoins spéciaux prioritaires	Besoins en renforcement de capacités	Moyens de notification privilégiés	Méthode de consultation, calendrier, date et lieu
Tél : 77 556 96 47	l'intercommunalité Kafountine-Djembering	travail des acteurs dans le domaine, les femmes en particulier	- Bien définir les responsabilités de chaque acteur en particulier au niveau du quai de pêche	femmes transformatrices, mareyeurs etc.) en gestion des ressources naturelles (GRN)			trois(3) mois

ANNEXE 3 : QUELQUES PROCES VERBEAUX DE CONSULTATIONS

AGRIKOLAN
DECLARACION DE PLAN DE MUESTRACION DE PARTES GOBERNANTES

- Sugerir form al recursos naturales (recursos) de (el estado) del mundo, proyectar el fortalecimiento y métodos de conservación (el mundo) del mundo.

- Realizar la investigación y desarrollo para hacer el mejor uso de los recursos naturales.

El plan de muestra técnica para el uso de los recursos naturales.

- Hacer el plan de muestra técnica para el uso de los recursos naturales.

- Hacer el plan de muestra técnica para el uso de los recursos naturales.

- Hacer el plan de muestra técnica para el uso de los recursos naturales.

- Hacer el plan de muestra técnica para el uso de los recursos naturales.

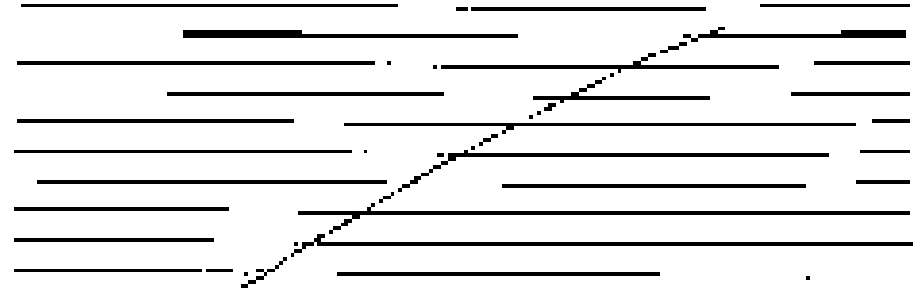
Presidente (a) de sesión

Otras firmas

Reportar



PROBLEME
ELABORATION DU PLAN DE REGULATION DES PAGES PERDUES



- Incriminer la cause principale de remplacement ou expedite.

Les deux incriminations sont effectuées de façon distincte :
 - Côté de l'Etat : une fois à l'issue de la phase de travail
 - du côté de l'entreprise : une fois à l'issue de la phase de travail
 - Côté de l'Etat : une fois à l'issue de la phase de travail
 - Côté de l'entreprise : une fois à l'issue de la phase de travail
 - Côté de l'Etat : une fois à l'issue de la phase de travail
 - Côté de l'entreprise : une fois à l'issue de la phase de travail

de jours supplémentaires sur les sites

- Un document pour aider à l'identification des
 - Incriminations de l'entreprise (côté de l'Etat)
 - Incriminations de l'Etat (côté de l'entreprise)
 - Incriminations de l'Etat (côté de l'entreprise)
 - Incriminations de l'Etat (côté de l'entreprise)
 - Incriminations de l'Etat (côté de l'entreprise)
 - Incriminations de l'Etat (côté de l'entreprise)

2023/09/01 10:00:00
 2023/09/01 10:00:00
 2023/09/01 10:00:00
 2023/09/01 10:00:00



PERSONNAGES
ELABORATION DU PLAN DE MONTAGE DES PARTIS ANIMATES

- Reproduction et réalisation de tous les plans d'animation des personnages et de l'effacement des images et de la mise en scène sur le plan.

- Analyser les conditions de travail de chaque
 - Mise en place de la scène de l'animation
 - Faire passer des points importants
 - Analyser le niveau de chaque scène
 - Noter les besoins techniques
 - Répondre aux questions des animateurs
 - Analyser les données techniques de chaque
 - de plan et leur mise en scène
 - la fonction de l'état d'animation de chaque
 - Analyser le niveau de chaque scène
 - Répondre aux questions des animateurs

Personnage (A) et (B)

[Signature]

Personnage (A) et (B)
 de la scène de l'animation
 de la scène de l'animation
 de la scène de l'animation
 de la scène de l'animation

Personnage (C)

[Signature]



PROCES-VERBAL
ELABORATION DU PLAN DE MEDIATION DES PARTIES PRENANTES

PROCES VERBAL DE CONSULTATION

* Région de: Hues
 * Département de: Hues
 * Date: 31 Janvier 2022
 * Lieu: Cajal
 * Sujet: Consultation publique de concert
du PDA de Cajal



- * Points abordés: (1) Avis sur le PDA; (2) Impact en effet environnemental et social; (3) Impact hydrologique; (4) Impact en matière de sécurité; (5) Impact sanitaire; (6) Impact linguistique; (7) Moyens de notification (projet, etc); (8) Méthode de consultation (contenu, date, etc)
 - * Était présentée: Voir liste en annexe
 - * La séance a été présidée par: M. DEBORA PRODROMO CIA
 - * Début de la séance: 10h30 la séance a pris fin à 13h18
- A l'issue des échanges et discussions sur les points à l'ordre du jour, les différents avis exprimés par les participants à ce jour ont été résumés autour des principaux points suivants:

* Perception sur le projet (AVIS sur le PDA, Impact en effet environnemental et social)

Le projet est très important et attendu par la région de la zone, il permettra le développement socio-économique de cette zone de la zone et dans l'ensemble de la zone. La zone est en train de se développer et de se développer. La zone est en train de se développer et de se développer. La zone est en train de se développer et de se développer.

* Les impacts sur le secteur d'activités (impacts économiques)

La mise en œuvre du projet va être accompagnée par une impulsion sociale importante: une série de dispositifs qui vont être mis en œuvre, dans le cadre de la consultation, afin de garantir la qualité et la durée de la consultation, avec une implication active de tous les acteurs de la zone d'implémentation et de participation et de donner à la base sociale une information sur les actions de médiation sociale que vont être mises en œuvre. L'objectif est de donner plus de visibilité au projet.

PROBLEME
CLARIFICATION DU RÔLE DE MÉRITATION DES PÉTILES PRIVATIVES

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité, l'ordre et la justice sociale. Il doit intervenir dans les domaines où le marché échoue, notamment dans les services publics, la santé, l'éducation et la protection de l'environnement. L'État doit également réguler les activités des entreprises privées pour éviter les abus de pouvoir et assurer l'équité sociale.

Les besoins spécifiques et prioritaires de développement de capacités :

Le premier des moyens de développer les capacités est la formation. Celle-ci doit être de qualité, accessible à tous et adaptée aux besoins du marché. Il faut également promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat. Les entreprises doivent être encouragées à investir dans la recherche et le développement. Enfin, il est important de renforcer les institutions et de promouvoir la gouvernance. Cela implique de lutter contre la corruption et d'améliorer la transparence des processus décisionnels.



Handwritten signature or initials.

PROGRAMME
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIS PREVIENS

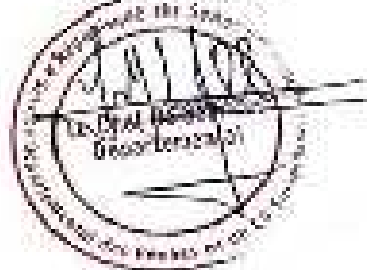
- Objectifs et modalités (travaux d'attente des impacts, moyen de notification et méthode de consultation future sur le projet);

- Préparer la version et approuver, de CIDA de manière définitive (révisé, signé) et faire passer et distribuer aux, au sein de, les points de contact
- Préparer la version et approuver, de manière définitive, les points de contact de manière définitive (révisé et signé par le site)
- Préparer l'accès au programme et aux points de contact en tenant en compte de leur rôle, au sein de
- Établir une liste de points de contact de projet
- Préparer la version et approuver
- Préparer en plus de cela, les points de contact
- Préparer, en plus de cela, les points de contact

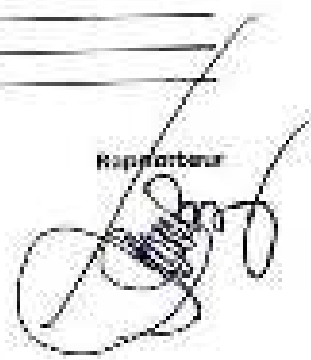
Président du conseil



Directeur Général



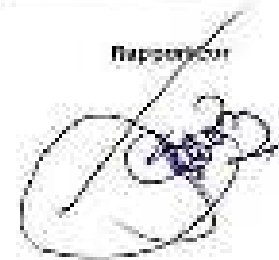
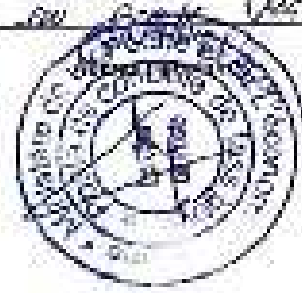
Rapporteur



PROJET DE LOI
PROJET DE LOI SUR LE PLAN DE MARCHÉ COMMERCIAL

1. L'AGENCE ET SES REPRÉSENTANTS (SOCIÉTÉ) ET LES MARCHÉS DE LA PÊCHE, EN VUE DE
PROFITER DE LA MARCHÉ COMMERCIAL DE LA PÊCHE.

- D'être au mieux de sa santé pour garantir la
sécurité de l'équipe de pêche et la sécurité
de la pêche et de la pêche (sécurité, santé).
- Assurer la mise en œuvre du projet.
- Les faire, la sécurité de techniques et expérimentation
des pêcheurs.
- Faciliter l'opérationnement au bon coup par
la planification de projets.
- Réaliser des projets de loi en matière de
sécurité, la pêche et la pêche de la pêche.
- Faciliter l'opérationnement de projets de loi de la pêche.
- Mettre en place une commission de gestion et
pour la pêche.
- Examiner la pêche et la pêche et autre aspect
de la pêche et la pêche.
- Examiner les résultats de la pêche et la pêche et la pêche
et la pêche de la pêche.
- Faciliter la P.L.P.A. par téléphone, par mail, par
par la pêche et la pêche.



ANNEXE 4 : QUELQUES LISTES ET FEUILLES DE PRÉSENCE DES CONSULTATIONS

ORGANISATION DE LA CONSULTATION
PROJET DE LOI N° 100/2019/AN SUR LE DROIT DE LA FAMILLE

RENDU DE CONSULTATION
LISTE DES MEMBRES CONSULTÉS

Date	Adresse	Sexe	Institution	Statut	Local	Présence	Signature
04/07/22	Lomé	M	Secrétaire d'Etat	Chef de service	galliege	77/1302/22	
04/07/22	Abokoko	F	Secrétaire d'Etat	Chef de service	-	77/1302/22	
04/07/22	Bocou	F	Secrétaire d'Etat	Chef de service	-	77/1302/22	
04/07/22	Ikro	M	Secrétaire d'Etat	Président	paradien	77/1302/22	
04/07/22	Gnagnan	M	Secrétaire d'Etat	Président	diatale	77/1302/22	

ANNEXE 5 : QUELQUES LISTES DES PERSONNES RENCONTREES

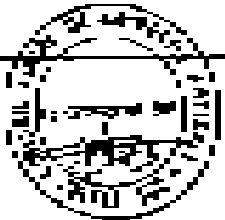
ՀԱՅԿԵՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ԱՍՏՆՈՒԹՅԱՆ ԳՐԱԳՐԱԿԱՆ ԿԵՆՏՐՈՆ

Հասցե: Երևան, Կոմիտասի պող. 108 Հեռախոս: 010 52 52 52 52 Էլ. փոստ: armenianlib@rambler.ru

Ելակետ: Երևան, Կոմիտասի պող. 108

ՀԱՅԿԵՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ԱՍՏՆՈՒԹՅԱՆ ԳՐԱԳՐԱԿԱՆ ԿԵՆՏՐՈՆ

№	Անուն	Ընտանիք	Կարգավիճակ	Կապակցություն	Կարգավիճակ	Նշանակություն
01	Երևան	Երևան	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ
02	Երևան	Երևան	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ
03	Երևան	Երևան	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ
04	Երևան	Երևան	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ
05	Երևան	Երևան	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ
06	Երևան	Երևան	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ
07	Երևան	Երևան	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ
08	Երևան	Երևան	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ	ՀՀ





**PERMISSIONS
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

Région de: Dordogne Département de: Dordogne Date: 17 Janvier 2022
 pour: Consultation Publique des projets d'infrastructures et d'aménagement de la Vallée de la Dordogne

FEUILLE DE PRESENCE

N°	NOM	ADRESSE	FONCTION	TELEPHONE	EMAIL	REMARQUES
01	Mme Gregg Mey	St Jean L'Évangéliste	Présidente	77 228 85 11	—	<u>h</u>
02	Mme Jean Léautaud	St Jean Micaëlois	Présidente	77 224 28 18	—	<u>f</u>
03	M. Thomas	St Jean L'Évangéliste	Membre	77 603 32 10	li.thomas@sig.gardonne.fr	<u>h</u>
04	M. Michel Léautaud	St Jean Micaëlois	Présidente	76 668 84 18	—	<u>h</u>
05	M. Jean Léautaud	St Jean Micaëlois	Membre	76 531 47 84	—	<u>f</u>
06	M. Jean- Louis	St Jean Micaëlois	Membre		—	<u>A</u>

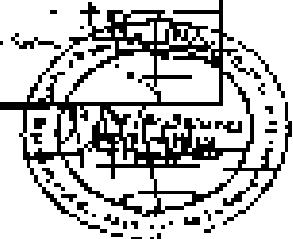
G.J. B...
 da Pêche de l'Est
 SATIP
 02 47 88 20 00

**DEPARTEMENT
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE MONTREAL**

Région de : Tripoli Département de : Tripoli Ville : El Janyeh
 Commune : Partiellation publique membre CLPA

PROFIL DE LA COMMUNE

N°	Commune	CLPA	Localité	Population	Superficie	Notes
	Baye Bichrom E.A.L.	CLPA	176 vico Baye Bichrom	77-2186124		Sauv. agricole 20/01/2001 com = fur
	Khouré Guep M.D. 07 E	CLPA	Tourville	77-5436092		- = ff
	CLPA CLPA	CLPA	San-Lambert	77-2007058		Municip. 20/01/2001 com = com
	Madrip S.A.U.	CLPA	Pointe-à- la-Croix	77-6027101		Municip. 20/01/2001 com = com
	Andon Ham M.D. 07 E	CLPA	Pointe-à- la-Croix	76-3425511		- = com
	Frédéric M.D. 07 E	CLPA	Pointe-à- la-Croix	77-5766200		Municip. 20/01/2001 com = com



RECEPTE DE
LABORATOIRE D'ANALYSE DES MATIÈRES PREMIÈRES

N^o de l'ordre: 1234 Date: 15/05/2024
 Nom: Expérimentation de la chimie des matériaux

DE LA

N ^o	Matériau	Quantité	Unité	Marque	Caractéristiques	Signature
01	Matériau A	100 g	g	ABC	100%	[Signature]
02	Matériau B	50 g	g	DEF	50%	[Signature]
03	Matériau C	25 g	g	GHI	25%	[Signature]
04	Matériau D	125 g	g	JKL	125%	[Signature]
05	Matériau E	75 g	g	MNO	75%	[Signature]

C. [Signature]
 Responsable du Laboratoire

ANNEXE 6 : QUELQUES ILLUSTRATIONS DES RENCONTRES DE CONSULTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

		
<p>Rencontre avec l'AMCP Technopole/Dakar</p>	<p>Rencontre avec les associations des producteurs de technopole</p>	<p>Rencontre avec le GIE des femmes transformatrices de Cap Skring en Casamance</p>
		
<p>Rencontre avec l'IREF de Ziguinchor</p>	<p>Rencontre avec l'IREF de Kolda</p>	<p>Rencontre avec le chef de secteur des Eaux et forêts de Vélingara</p>



Rencontre avec l'IREF de Tambacounda



Rencontre avec l'IREF de Kédougou



Rencontre avec le triage de Sinthian Koundara



Rencontre avec le CLPA de Soubédioune



Rencontre avec le GIE femme transformatrices et micro-mareyeuses de Yoff



GIE des femmes transformatrices de Mbour



Rencontre avec le CLPA de Foundiougne



Rencontre avec le CLPA de Fass Boye



Rencontre avec le CLPA de Cayar

ANNEXE 7 : SYNTHÈSE DES AVIS DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROJET

Tableau 21: Synthèse des avis des parties prenantes sur le projet

Perception générale sur le projet	
<p>La réalisation du projet contribuera positivement et de façon hautement significative sur le développement socioéconomique, le renforcement de la résilience des communautés ciblées. C'est un excellent projet très attendu dans la zone car c'est une opportunité pour poursuivre et renforcer les acquis du PRAO et du PROGEDE appuyés par la Banque Mondiale en améliorant la cogestion, renforcer la surveillance, corriger les écarts et limites identifiés et garantir une meilleure participation et implication réelle de toutes les catégories de parties prenantes sur chaque étape pertinente de développement du projet. La réalisation des activités (investissements et accompagnements) planifiées dans le cadre de cette intervention et la satisfaction des besoins spéciaux et en renforcement de capacités peuvent garantir l'atteinte de l'objectif de développement du projet. Malgré la pertinence du projet et les retombées positives attendues, les acteurs techniques et administratifs ont identifié des risques, effets et impacts négatifs liés au projet qu'il faudrait obligatoirement cerner et gérer.</p>	
Principales préoccupations et craintes	Principales suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Refus d'adhésion des acteurs à l'idée de protection et de conservation des ressources - rareté de la ressource, non-maitrise des tous les impacts négatifs du projet - non-implication des experts confirmés dans l'évaluation des risques et impacts et la gestion des mesures de mitigation - conflits et violence surtout celles basées sur le genre, - perte de biodiversité, - pression foncière, pollution atmosphérique et de l'environnement, - accidents et agression des surveillants pêcheurs - perte de biodiversité - conflits entre les acteurs, - pollution atmosphérique et de l'environnement - prolifération des déchets - pression foncière, - érosion côtière, - avancée de la mer, - baisse de revenus, - rareté de ressources, 	<ul style="list-style-type: none"> - l'implication de l'ensemble des parties prenantes, - la valorisation des compétences et savoirs faire locaux, - le recrutement de personnel technique et de la main d'œuvre local, - la mise en place de comités de gestion et de suivi des activités du projet, - l'amélioration et la formalisation des mécanismes locaux existants de gestion des conflits et des doléances, - l'implication effective et la responsabilisation des comités régionaux, départementaux et locaux de suivi des projets et programmes pilotés par les autorités administratives, - faire une évaluation correcte des risques et besoins et appliquer des mesures efficaces de mitigation, - signer des protocoles avec les services techniques pour l'exécution des activités en rapport avec leur domaine d'intervention, - mettre en place des programmes d'information, de formation et de sensibilisation des acteurs, - faciliter l'accès au financement des femmes et les jeunes,

<ul style="list-style-type: none">- risque de rupture de chaîne d'approvisionnement,- aggravation de la vulnérabilité avec les dégâts de la COVID 19,	<ul style="list-style-type: none">- faire une évaluation correcte des impacts et proposer des mesures efficaces adaptées aux conditions locales,- appuyer des programmes de recherche et de formation des agents,- veiller au respect strict des procédures d'évaluation environnementale et sociale,- valoriser les groupes vulnérables- une bonne implication des communautés et leurs partenaires locaux dans tout le processus,- un respect strict des engagements pris vis-à-vis des communautés- l'application de certaines mesures garantissent la sécurité, la santé, la cohésion sociale,- l'amélioration des revenus et du cadre de vie des femmes.- la mise en place de programme d'assistance socioéconomique de la femme,- faciliter l'accès au financement durable pour les femmes,- accompagner la mise en œuvre technique, organisationnelle et financière des activités génératrices de revenus- le renforcement des capacités,- aménager des infrastructures socioéconomiques de base répondant aux expressions de besoins formulées,- dotation d'équipements adéquats et matériel roulant et de conservation, mettre en place un comité d'alerte et de veille pour un suivi correct du projet,- mettre en place des comités de règlement des plaintes, informer,- consulter et sensibiliser les groupes concernés sur le projet via le téléphone, l'email ou par des réunions ou visites d'échange et de travail.
--	---

ANNEXE 8 : MODÈLE JOURNAL DE CONSULTATION

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations à l'issue des séances de consultation des parties prenantes. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Membre (s) UGP SENRM, Autres agences d'exécution et prestataires :	
Méthode (encercler) :	E-mail Téléphone Rencontre
Partie prenante consultée	Date du premier contact :
Nom et prénom :	
Structure :	
Téléphone :	
E-mail :	
Objet de la consultation (brève description)	Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s
.....
.....
.....
.....
.....
Suivi, notes ou observations	
.....	
.....	
.....	
.....	

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Date	Informations demandées / reçues	Notes ou observations

ANNEXE 9 : MODÈLE DE RAPPORT DE CONSULTATION

RAPPORT DE CONSULTATION

Date de la Consultation :		
Lieu de la Consultation :		
<u>Objet de la consultation :</u>		
Parties prenantes consultées	<i>Organisation</i>	<i>Nom et fonction</i>
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
	10.	
Points de discussion	<ul style="list-style-type: none"> • • • 	
Recommandations		

NB : Joindre Photos de la consultation et feuille de présence

ANNEXE 10 : FORMULAIRE DE FEEDBACK

Contact de l'UGP SENRM, Autres agences d'exécution et prestataires:	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse : Tél :	E-mail :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié un point qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS / HS

Tableau 22 : Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS/HS

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements)	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O / N Énoncez la décision.	Une action de suivi (par qui, à quelle date)?